

Schéma départemental des services aux **Familles**

SDSF 2026/2031

Département du Cher



Entre

L'État, représenté par le Préfet du Cher, Monsieur Philippe Le Moing Surzur

ci-après dénommé « l'État » ;

et

Le Conseil départemental du Cher, représenté par son Président, Jacques Fleury,

ci-après dénommé « le Conseil départemental » ;

et

La caisse d'allocations familiales du Cher, représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Charles Collin et le Directeur, Jérémie Audoin,

ci-après dénommée « la Caf du Cher » ;

et

L'association des maires du Cher représentée par sa Présidente, Madame Laurence Renier ;

ci-après dénommée « l'Association des maires du Cher »

Il est convenu ce qui suit :

SOMMAIRE

Préambule

PARTIE 1 :

Ambitions du SDSF 2026/2031

5

- **Priorités politiques et territoriales à l'intention des décideurs publics**
 - Synthèse des axes du SDSF 7
 - Petite enfance 8
 - Enfance - Jeunesse 12
 - Parentalité 18
 - Animation des territoires 22
- **Les chemins de changements jusqu'en 2031** 26
 - Petite enfance 29
 - Enfance - Jeunesse 37
 - Parentalité 46
 - Animation des territoires 50

PARTIE 2 :

La coopération au service du changement et du pilotage

56

- **Composition du CDSF** 59
- **Gouvernance** 61
- **Mobilisation des ressources** 62
- **Communication** 62
- **Durée du SDSF** 62
- **Signataires** 63

PARTIE 3 :

Evaluation du précédent schéma 2024/2025

64

- **Les réussites dans le Cher 2020/2025** 66
- **Actions probantes : enseignements et perspectives** 67
- **Réseaux départementaux : enseignements et perspectives** 70
- **Comité d'animation SDSF : apports et attentes** 71

ANNEXES

76

- Annexe 1 : diagnostic Notre Cher département 77
- Annexe 2 : évaluation d'actions probantes 2024 et 2025 116
- Annexe 3 : évaluation des réseaux départementaux 130
- Annexe 4 : les réseaux à la loupe 143
- Annexe 5 : les indicateurs du SDSF 149
- Annexe 6 : glossaire 151

PRÉAMBULE

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) constitue depuis 2016 le cadre d'impulsion, d'action et d'évaluation des services proposés aux familles du Cher, dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'animation des territoires. Il a largement anticipé son inscription dans le code de l'action sociale et des familles en 2021 (*art. D214-2 du CASF*) et constitue désormais un pilier mature d'une démarche territoriale partagée.

Son renouvellement en 2026 confirme l'engagement de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques publiques en direction des familles.

Sa durée alignée sur le mandat communal (2026-2031) réaffirme le rôle central des collectivités territoriales, et particulièrement du bloc communal, dans le déploiement des services aux familles. A cet égard, le rôle des élus locaux, meilleurs connaisseurs des réalités territoriales de proximité, est primordial et leur accompagnement constitue une priorité pour les institutions engagées dans ce schéma.

Ainsi, ce nouveau schéma renforce l'alliance des acteurs locaux en faveur des familles, notamment les plus fragiles, à travers la coordination et la transversalité des actions des partenaires dans les champs de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse, de l'animation des territoires, de l'inclusion.

Il favorise la mise en synergie des acteurs et incarne la volonté de penser « service aux familles » avant de penser « dispositif ». L'usager, l'enfant, le jeune, le parent, l'habitant, sont au centre des attentions.

Concrètement, son déploiement s'appuiera sur :

- Le portage politique des partenaires présents dans le comité départemental des services aux familles (CDSF) ;
- L'animation des réseaux départementaux, portés par différents partenaires (*associatifs, institutionnels ou collectivités*) ;
- Les conventions territoriales globales (CTG), signées avec l'ensemble des intercommunalités et communes porteuses de services aux familles.

Par rapport au précédent schéma, le SDSF 2026-2031 intègre la priorité renforcée sur la petite enfance à travers la mise en place d'un service public de la petite enfance (SPPE) qui vise à fournir un appui coordonné aux collectivités locales, désormais autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant.

PARTIE 1 : AMBITIONS

DU SDSF 2026/2031



Priorités politiques et territoriales 2026/2031 à l'intention des décideurs publics



SYNTHÈSE DES AXES DU SDSF

PETITE ENFANCE

En 2031, chaque enfant bénéficie de conditions favorables à son développement.

- Développement des modes d'accueil
- Connaissance des besoins - Mise en relation offre/demande
- Qualité - contrôle
- Qualité - Compétences des professionnels
- Attractivité des métiers



ENFANCE-JEUNESSE

En 2031, les enfants et les jeunes s'épanouissent et s'engagent sur leurs territoires.

- Développement de l'autonomie des enfants et des jeunes
- Coopération entre acteurs éducatifs
- Compétences des professionnels enfance-jeunesse et valorisation des métiers de l'animation
- Services en soutien des jeunes
- Connaissances des besoins et offres - Soutien des acteurs locaux



NOTRE AMBITION 2031 :

En 2031, le département du Cher a renforcé son **attractivité pour les familles** grâce un développement quantitatif et qualitatif des services proposés sur les territoires qui le composent.

Les familles (parents, enfants, jeunes) se sentent soutenues et accompagnées à tous les âges de la vie et dans toutes les configurations familiales. Elles disposent de services et de structures accessibles, et trouvent des réponses adaptées à leurs besoins qui favorisent leur épanouissement, leur autonomie et leur engagement dans la vie sociale de leur territoire. Leurs conditions de vie s'en trouvent facilitées.

Le Cher a su se rendre **attractif pour des professionnels** diplômés et compétents qui font vivre les services aux familles.

La **forte coopération** entre les acteurs, à tous niveaux (*communal, intercommunal, départemental*), rend possible le développement effectif des services aux familles. Les acteurs (*institutionnels, associatifs*) bénéficient d'une animation par des réseaux métiers qui facilite les échanges, le partage de bonnes pratiques et l'envie d'agir. L'effectivité des actions et des résultats observés renforce la confiance des familles envers les institutions et acteurs du territoire.

ANIMATION TERRITORIALE

En 2031, les habitants s'investissent et s'impliquent sur le territoire.

- Développement de projets
- Valorisation des structures de l'animation des territoires
- Mise en réseau des structures de l'AVS et actions communes
- Compétences des acteurs



En transversal dans chaque thématique :

- TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- INCLUSION
- NUMÉRIQUE
- ACCÈS AUX SERVICES

PARENTALITÉ

Les familles disposent de ressources et de services leur permettant d'exercer leur fonction parentale de manière épanouie, quelle que soit leur situation, le moment ou le besoin.

- Offre de service parentalité : connaissance et développement
- Implication des parents

PETITE ENFANCE

• Ambition 2031 →

Chaque enfant bénéficie de conditions favorables à son développement.



Au cœur des enjeux démographiques, les politiques petite enfance visent à réduire les inégalités sociales (*socialisation des enfants, intégration sociale et professionnelle des parents, accès à un accompagnement parental, à une alimentation saine pour les enfants...*) et territoriale (*maillage des services sur le département*). Elles incarnent l'investissement social dans les générations futures, dans une logique préventive, éducative, familiale et sociale. Elles sont étroitement liées aux politiques de soutien à la parentalité.

L'ambition du service public de la petite enfance (SPPE) vise à offrir une solution de qualité accessible à chaque famille, pour favoriser le développement de l'enfant et assurer l'accompagnement des parents. Dans ce cadre, la formation et l'accompagnement des professionnels de la petite enfance est un enjeu majeur afin de garantir un accueil de qualité des enfants.

Le département dispose d'une offre reposant sur l'accueil collectif (*multi-accueils, jardin d'enfants, micro-crèches*), l'accueil individuel (*assistants maternels à*

domicile ou regroupés en maisons d'assistants maternels) et le dispositif porté par l'Éducation nationale toutes petites sections (TPS) dans certains quartiers politique de la ville. Les besoins des familles sont en constante évolution et nécessitent une adaptation de l'offre en modes d'accueil, un équilibre accueil collectif et individuel.

Certains territoires restent à investir prioritairement car ils ne sont pas suffisamment dotés (*Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Pays-Fort-Sancerrois-Val-de-Loire*).

PETITE ENFANCE

• Priorités territoriales et offre existante :

La cartographie est réalisée à partir d'indicateurs quantitatifs qui sont à mettre en perspective avec la connaissance du territoire, actualisée et basée sur des données qualitatives.

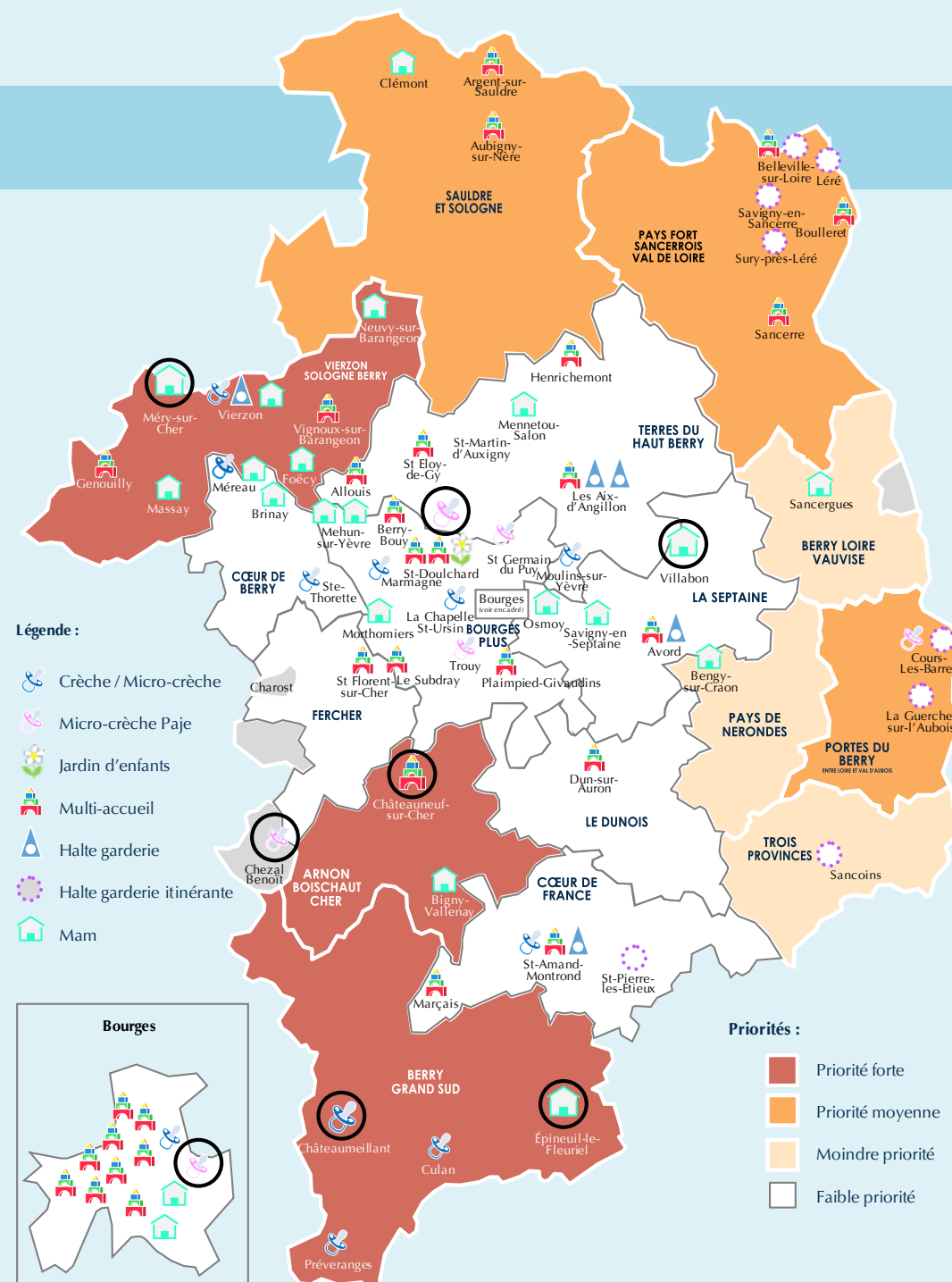
Le taux de couverture le plus récent disponible est celui de 2023.

Les structures ouvertes en 2024/2025 apparaissent entourées en **noir** sur la carte.

		TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE			
		< 60,9	≥ 60,9 < 67,7	≥ 67,7 < 75	≥ 75
Importance de la population	Forte importance ≥ 5%	Vierzon Sologne Berry		Bourges plus	Cœur de France Terres du Haut Berry
	Importance moyenne entre 2% et 5%	Arnon Boischaut Cher Berry Grand Sud	Pays Fort Sancerrois... Portes du Berry... Sauldre et Sologne	Le Dunois	Cœur de Berry Fercher La Septaine
	Faible importance < 2%	Berry Loire Vauvise Les Trois Provinces Pays de Nérondes			

Le taux de couverture est ici apprécié au regard de la moyenne départementale de 67,7 % et nationale de 60,9 %.

La proportion des enfants de moins de trois ans sur le territoire pondère l'indicateur de taux de couverture.



PETITE ENFANCE

• Priorités en termes de politique publique :

Les priorités sont celles inscrites dans le service public de la petite enfance (SPPE) qui vise à fournir un appui coordonné aux collectivités locales, désormais autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant.

Elles reposent sur quatre axes :

1. Développer des modes d'accueil du jeune enfant

Malgré un contexte démographique défavorable au département du Cher (*vieillesse de la population et baisse de la natalité*), il s'agit à la fois de soutenir et maintenir l'offre existante d'accueil du jeune enfant, notamment en accueil collectif, de limiter les effets de la diminution du nombre d'assistants maternels, et de développer des nouvelles solutions d'accueil dans les territoires actuellement insuffisamment pourvus (*Vierzon-Sologne-Berry et Berry-Grand-Sud, et dans une moindre mesure, le nord-est du département*).

2. Améliorer la connaissance des besoins d'accueil d'enfant et faciliter la mise en relation entre la demande et l'offre

Le développement raisonné des modes d'accueil doit s'appuyer sur une connaissance fine des besoins des familles avec jeunes enfants sur chaque territoire. La facilité de mise en relation avec l'offre disponible est une condition de l'accessibilité effective aux services petite enfance. Elle repose à la fois sur :

- ☑ Des outils numériques (*site « monenfant.fr »*) qui doivent être promus et dont la qualité de l'information doit être garantie ;
- ☑ Le rôle croissant des relais petite enfance (RPE).

3. Améliorer la qualité de l'accueil

Le développement quantitatif des modes d'accueil doit être compatible avec l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants. Ce volet « qualité » est une dimension significativement accentuée dans ce SDSF et repose sur deux stratégies complémentaires :

- ☑ Une stratégie de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant, encore mieux coordonnée entre l'Etat, le Conseil départemental (*service coordination administrative et mode accueil enfance*) et la Caf ;
- ☑ Une stratégie d'accompagnement des professionnels de la petite enfance pour renforcer leurs compétences conformément au référentiel et à la charte de la qualité de l'accueil du jeune enfant, intégrant également les sujets de prise en compte d'inclusion des enfants porteurs de handicap et les préoccupations de transition écologique (*pédagogie d'éveil à la nature, alimentation...*).

4. Renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance

Pour répondre aux besoins de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, aux dernières exigences de qualification imposées par les SPPE et à la décroissance du nombre d'assistants maternels agréés, les institutions et collectivités doivent œuvrer de concert pour renforcer l'attractivité des métiers. Les leviers sont multiples : actions de promotion, de communication, offre de formation initiale et continue, valorisation de nouveaux titres professionnels, amélioration des conditions d'exercice du métier.

PETITE ENFANCE

• Indicateurs de suivi :

Le comité départemental des services aux familles (CDSF) répond à une programmation pluriannuelle et une projection de développement et de maintien sur la durée de contractualisation.

Dans ce cadre, l'arrêté du 04 juillet 2024 détermine des indicateurs départementaux de suivi du SDSF, à remonter annuellement à la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

N°	Indicateurs départementaux	Dernière année disponible	Dernière donnée disponible	Cibles déclarées par le CDSF						
				Année de la cible						
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
TM1_13	Nombre de places offertes en EAJE PSU	2024	968	1036	1055	1076				
TM1_26	Nombre de lieux ressources à la parentalité	2024	1	1	2	2				
TM3_2	Nombre d'ETP financés par la Caf dans les relais petite enfance (RPE)	2023	23,4	23,4	23,4	23,4				
TM3_4	Part des villes de plus de 10 000 habitants avec un RPE implanté sur la commune	2024	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
TM4_2	Nombre de dispositifs passerelles	NA	NA	1						
TM4_5	Nombre de crèches PSU labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) »	2024	0	0	1	1				
CDSF5	Nombre de visites de contrôle dans des EAJE financés par la PSU réalisées conjointement Caf et CD	2024	0	2	3	5				
CDSF8	Nombre de visites de contrôle dans les EAJE (tout financement) réalisées par le CD	2024	23	17	30	40				

L'évaluation qualitative sera réalisée de manière continue auprès et avec les professionnels sur la base de questions évaluatives (voir page 36) et fera l'objet d'une présentation annuelle au CDSF.

ENFANCE – JEUNESSE

• Ambition 2031



**Les enfants et les jeunes
s'épanouissent et s'engagent
dans leurs territoires.**



L'ambition « enfance, jeunesse » s'inscrit dans la continuité naturelle de celle portée pour la petite enfance, en accompagnant les enfants et les jeunes tout au long des étapes de leur développement.

Elle vise à favoriser leur épanouissement, en soutenant leur autonomie, leur capacité à s'investir et leur pouvoir d'agir, afin qu'ils deviennent des citoyens engagés et actifs dans leur territoire.

La baisse continue de la part des jeunes de 15 à 25 ans dans le Cher depuis 2010 constitue un point de vigilance pour les acteurs locaux, qui devront renforcer leurs initiatives pour mobiliser et attirer les jeunes sur le territoire.

Une attention particulière sera portée aux enfants et jeunes en situation de vulnérabilité ou de rupture (*sociale, familiale, en situation de handicap...*) afin de s'assurer que les dispositifs et services leurs sont accessibles.

Dans un contexte sociétal marqué par l'anxiété et les défis liés à la santé mentale, cette ambition prend tout son sens : permettre aux jeunes de se sentir bien dans leur peau et dans leur esprit, en leur offrant des repères, des espaces d'expression et des opportunités d'engagement.

L'épanouissement ne se limite pas à l'individu, il est aussi un levier d'émancipation collective. Pour cela les enjeux liés à la transition écologique, à l'inclusion, à la prévention face aux risques notamment numériques (*surexposition aux écrans, désinformation*), addictions, l'accès aux services... sont pris en compte.

Pour réaliser ce programme, le département du Cher dispose de structures et dispositifs (*missions locales, espaces jeunes, accueils collectifs de mineurs, associations...*) qui accompagnent les jeunes dans leur insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Cependant, les inégalités territoriales, notamment dans les zones rurales peu dotées en équipements ou en offre de services, nécessitent une attention particulière pour garantir l'égalité des chances.

JEUNESSE

• Priorités territoriales et offre existante :

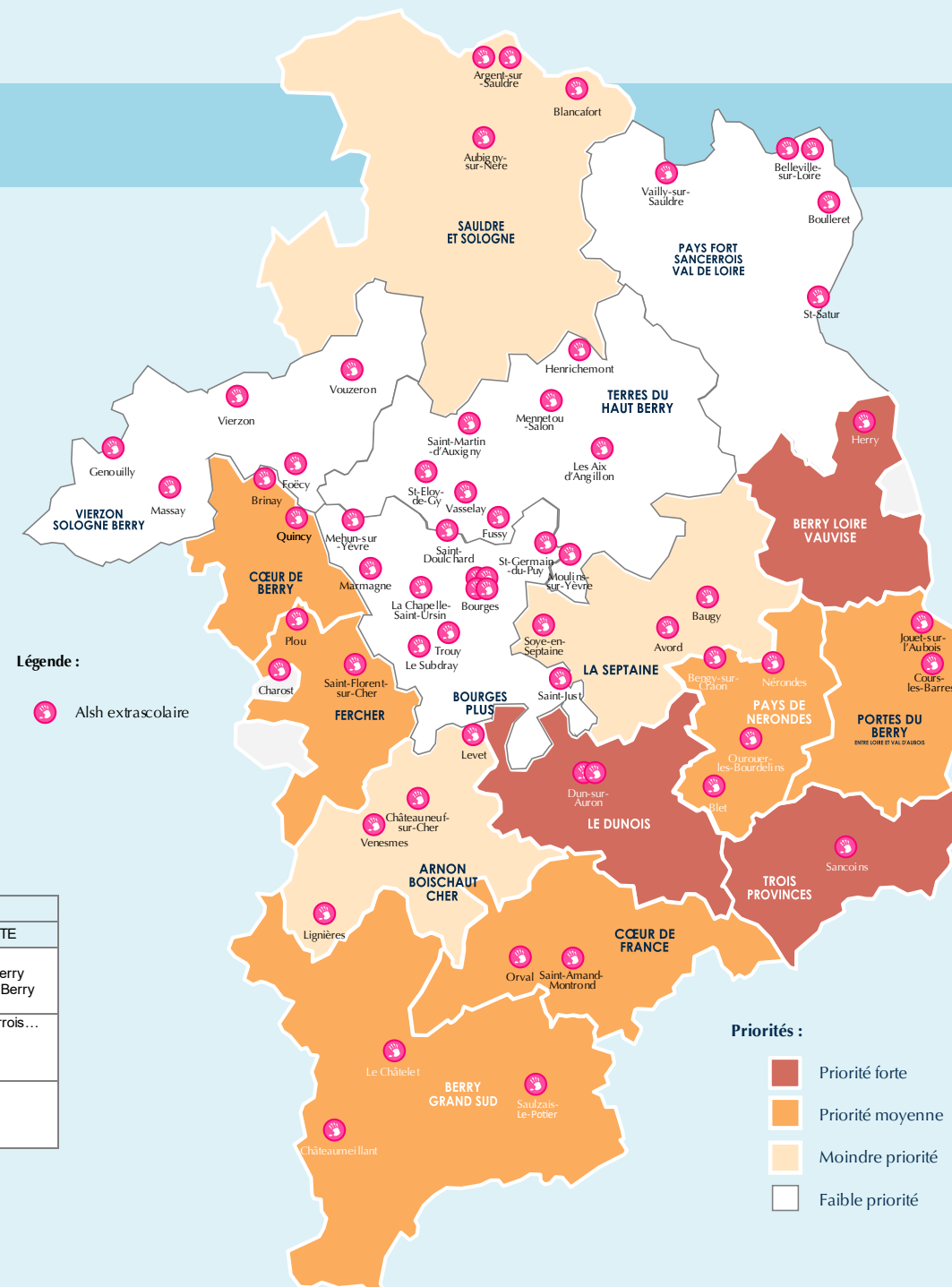
Accueils de loisirs extra-scolaires 3-17 ans

La cartographie est réalisée à partir d'indicateurs quantitatifs qui sont à mettre en perspective avec la connaissance du territoire, actualisée et basée sur des données qualitatives.

La proportion des enfants 3-17 ans pondère l'indicateur de l'étendue de l'offre* sur le territoire.

		ÉTENDUE DE L'OFFRE			
		FAIBLE	PEU IMPORTANTE	ASSEZ IMPORTANTE	IMPORTANTE
Importance de la population 3-17 ans	Forte importance > 5%		Cœur de France		Bourges plus Terres du Haut Berry Vierzon Sologne Berry
	Importance moyenne entre 2% et 5%	Dunois	Berry Grand Sud Cœur de Berry Pays de Nérondes Portes du Berry...	Arnon Boischaut Cher Sauldre et Sologne Septaine	Pays Fort Sancerrois...
	Faible importance < 2%	Berry Loire Vauvise Trois Provinces			

* Étendue de l'offre évaluée au regard des Alsh extrascolaires et des heures financées sur le territoire.



JEUNESSE

• Priorités territoriales et offre existante :

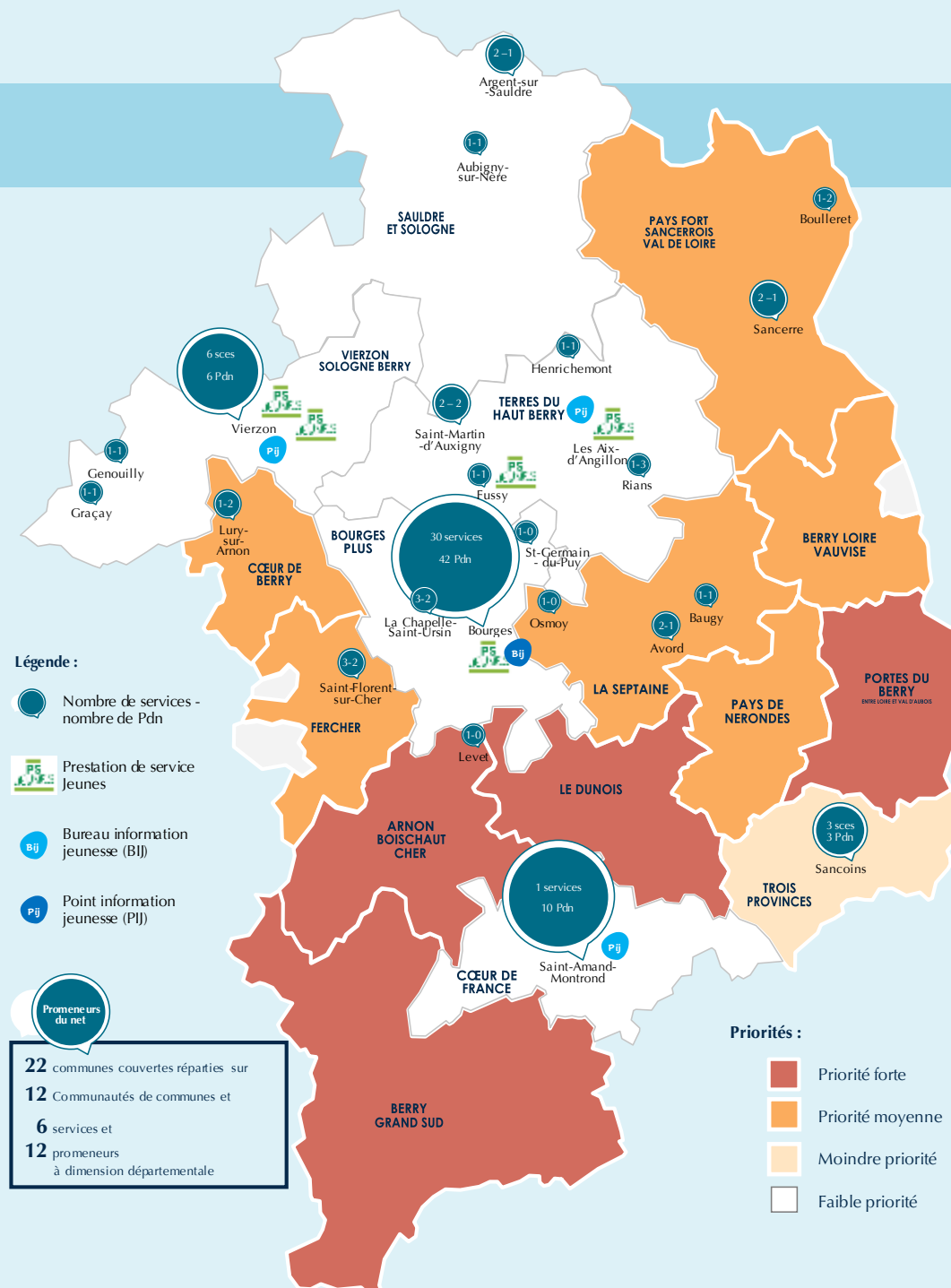
Jeunesse 12-25 ans

La cartographie est réalisée à partir d'indicateurs quantitatifs qui sont à mettre en perspective avec la connaissance du territoire, actualisée et basée sur des données qualitatives.

La proportion des jeunes de 12-25 ans pondère l'indicateur de l'étendue de l'offre* sur le territoire.

		ÉTENDUE DE L'OFFRE			
		FAIBLE	PEU IMPORTANTE	ASSEZ IMPORTANTE	IMPORTANTE
Importance de la population 12-25 ans	Forte importance > 5%			Cœur de France Terres du Haut Berry	Bourges plus Vierzon Sologne Berry
	Importance moyenne entre 2% et 5%	Arnon Boischaut Cher Berry Grand Sud Dunois Portes du Berry...	Cœur de Berry Fercher Pays Fort Sancerrois... Septaine	Sauldre et Sologne	
	Faible importance < 2%	Berry Loire Vauvise Pays de Nérondes	Trois Provinces		

* Étendue de l'offre évaluée au regard des prestations de services Jeunes et du nombre de Promeneurs du net présents sur le territoire.



ENFANCE-JEUNESSE

• Priorités en termes de politique publique :

Le SDSF distingue deux grandes tranches d'âge des enfants et des jeunes, aux besoins distincts.

Pour les enfants et les jeunes de 3 à 15 ans, les priorités s'articulent autour de trois axes :

1. Permettre aux enfants et aux jeunes de développer leur autonomie

Cet axe repose largement sur le déploiement de la stratégie interministérielle de développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes, qu'il s'agira de traduire concrètement dans les pratiques des professionnels et dans les actions à destination des enfants et des jeunes. En complément, une attention spécifique sera portée à la prévention des risques psychosociaux.

Par ailleurs, seront soutenues et développées toutes les initiatives qui favorisent l'engagement et la prise d'initiative des enfants et des jeunes et les préparent à devenir de futurs citoyens.

2. Renforcer les coopérations entre les acteurs éducatifs

Les cadres de coopération entre acteurs éducatifs sont nombreux : projets éducatifs de territoire (PEDT), programmes de réussite éducative (PRE), territoires éducatifs ruraux (TER), observatoires des dynamiques rurales et territoriales (ODRT), cité éducative, conventions territoriales globales (CTG)... Ce sont autant d'opportunités de faire travailler ensemble les acteurs éducatifs qui interviennent au contact des enfants et des jeunes.

Les PEDT (*projets éducatifs de territoires*) sont particulièrement pertinents pour travailler les sujets d'accessibilité aux services, d'inclusion, d'articulation entre les temps scolaires et périscolaires, dans une cohérence renforcée avec les CTG.

3. Développer les compétences des professionnels de l'enfance et de la jeunesse et valoriser les métiers de l'animation

Cet axe du SDSF vise à porter une attention renforcée sur les métiers de l'animation et sur les

professionnels qui interviennent quotidiennement au contact des enfants et des jeunes :

- ☑ en soutenant le développement de leurs compétences et l'amélioration de leurs pratiques professionnelles ;
- ☑ en accompagnant davantage les directeurs d'accueils de loisirs vers des formations diplômantes ou professionnalisantes de type BPJEPS ou DEJEPS ;
- ☑ en valorisant les métiers de l'animation enfance-jeunesse.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, on retrouve certaines thématiques communes aux plus jeunes (*prévention des risques en lien avec le numérique, montée en compétence des élus et des professionnels sur les politiques jeunesse*). La différence tient à la dimension majeure de l'accès aux droits, sans lequel il y a difficilement un chemin vers l'autonomie.

Ainsi, pour ce public de jeunes et jeunes adultes, la priorité est de rendre accessible des services et des accompagnements socio-éducatifs qui leur permettent d'accéder effectivement à l'ensemble de leurs droits sociaux : foyers de jeunes travailleurs (FJT), comité départemental pour l'habitat des jeunes (CODHAJ), service de suite pour les jeunes accompagnés par l'ASE, parcours attentionnés Caf et CPAM pour les jeunes de l'ASE et de l'EPIDE, lieux d'information jeunesse...

ENFANCE – JEUNESSE

- **Indicateurs de suivi :**

- ☑ Nombre de PEDT
- ☑ Nombre de projets partenariaux portés par les réseaux
- ☑ Nombre d'actions de coopérations mises en œuvre sur les territoires
- ☑ Nombre de formations proposées aux professionnels
- ☑ Nombre d'heures d'accueil en ALSH (*accueil de loisirs sans hébergement*)
- ☑ Nombre d'heures en accueil collectif de mineurs (ACM) bénéficiant du complément inclusif handicap

L'évaluation qualitative sera réalisée de manière continue auprès et avec les professionnels sur la base de questions évaluatives (*voir pages 41 et 45*) et fera l'objet d'une présentation annuelle au CDSF.

PARENTALITÉ

• Ambition 2031 →

Les parents disposent de ressources et de services leur permettant d'exercer leur fonction parentale de manière investie et sereine, quelle que soit leur situation, l'âge des enfants, le moment ou le besoin.



Depuis près de 15 ans, la parentalité est officiellement définie de la manière suivante par l'Organisation mondiale de la santé :

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».

Bien qu'universaliste et ouverte à toutes les familles, la politique de soutien à la parentalité exige une attention et un accompagnement

envers les parents les plus vulnérables, ou à ceux dont l'exercice de leur parentalité est fragilisé ou perturbé par des événements. Notamment avec l'augmentation constante de la part des familles monoparentales, cela implique un déploiement des services et actions adaptés (géographiquement, économiquement...) aux réalités des familles.

La finalité ultime de cette ambition reste l'intérêt supérieur de l'enfant avec des parents reconnus comme premiers éducateurs. Pour cela les familles doivent pouvoir être soutenues, accéder à l'information, à des services et structures favorisant les liens familiaux.

Le département est doté de structures et services (LAEP, centres sociaux, ateliers parents-enfants, médiation familiale, espace ressources...) proposant un accueil et un accompagnement des familles. Cependant, certains territoires, peu dotés en équipements, services ou dynamiques sont à investir prioritairement.

PARENTALITÉ

• Priorités territoriales et offre existante :

La cartographie est réalisée à partir d'indicateurs quantitatifs qui sont à mettre en perspective avec la connaissance du territoire, actualisée et basée sur des données qualitatives.

VULNÉRABILITÉ FAMILIALE				
Importance des familles		VULNÉRABILITÉ FORTE	VULNÉRABILITÉ MOYENNE	VULNÉRABILITÉ FAIBLE
	Forte importance > 55%			Septaine
	Importance moyenne entre 45% et 55%	Fercher Pays de Nérondes Sauldre et Sologne	Berry Grand Sud	Pays Fort Sancerrois... Portes du Berry...
	Faible importance < 45%	Vierzon Sologne Berry	Bourges plus Trois Provinces	Cœur de France

La part des familles sur le territoire pondère l'indicateur de vulnérabilité familiale.

Pour déterminer l'indicateur global de vulnérabilité familiale, sont pris en compte les indicateurs spécifiques suivants :

- part des familles monoparentales,
- part des familles sous le seuil de bas revenus.

3 territoires sur 16 disposent d'un panier de services parentalité

Un panier de services est composé des services Laep, Clas et Reaap.
Un territoire (Cdc) est couvert lorsqu'il dispose de ces trois services.

Légende :

 Panier de services parentalité (3)

 Clas (12)

 Action(s) Reaap 2025 (74)

 Laep (6)

Priorités :

-  Priorité forte
-  Priorité moyenne
-  Moindre priorité
-  Faible priorité

4 actions

Reaap à vocation départementale



Source : Caf du Cher 2025

• Priorités en termes de politique publique :

1. Développer et mieux connaître l'offre de service existante en matière de soutien à la parentalité et développer de nouveaux services.

Face à la multiplicité des besoins des familles et la diversité

des formes que peuvent prendre les services offerts aux parents, la priorité est d'identifier les ressources disponibles en matière de parentalité sur chaque territoire.

Parallèlement, il s'agit de soutenir ces services (*lieux ressources pour les familles, lieux d'accueil enfants-parents, actions parentalité des centres sociaux, actions parentalité portées par les contrats locaux de santé...*) et d'en développer de nouveaux (*accompagnement individualisé par le service prévention du Conseil départemental, émergence d'une offre de répit parental, par exemple*).

2. Renforcer l'implication des parents dans les espaces qu'ils fréquentent.

L'enjeu de cet axe est que les parents se sentent mieux accueillis et associés dans le

fonctionnement des structures et services qu'ils utilisent : cela passe par les professionnels et les bénévoles qui animent ces structures et services, pour qu'ils intègrent les meilleures pratiques d'écoute et d'accompagnement des parents.

A terme, l'ambition est que chaque établissement accueillant des enfants ou des jeunes (*crèche, accueil de loisirs, centre social, accompagnement à la scolarité...*) enrichisse son projet d'une réflexion structurée sur les parents de ces enfants et jeunes, et sur le soutien dont ces parents pourraient bénéficier.



PARENTALITÉ

- **Indicateurs de suivi :**

- ☑ Nombre de pensions alimentaires intermédiées par l'ARIPA
- ☑ Nombre de projets financés sur l'axe parentalité de la Caf
- ☑ Nombre et nature des actions mises en œuvre par les référents REAAP
- ☑ Réalisation de cartographie de structures de soutien à la parentalité sur les territoires
- ☑ Nombre d'actions proposées (*formations, échanges de pratiques...*) avec et pour les professionnels pour faciliter la participation des parents

L'évaluation qualitative sera réalisée de manière continue auprès et avec les professionnels sur la base de questions évaluatives (*voir page 49*) et fera l'objet d'une présentation annuelle au CDSF.

ANIMATION DES TERRITOIRES

• Ambition 2031



Ambition 2031 :
**Les habitants s'investissent
sur leur territoire.**



Contrairement au SDSF 2020-2025, centré sur le concept d'animation de la vie sociale (AVS) et sur les structures bénéficiant d'un agrément Caf AVS (*centres sociaux et espaces de vie social*), le SDSF 2026-2031 élargit le spectre à l'ensemble des structures contribuant à l'animation des territoires. L'ambition commune à toutes ces structures est le développement de la participation et du pouvoir d'agir des habitants, dans une finalité de cohésion sociale et de développement de liens de solidarité entre les habitants.

Elles contribuent à ouvrir, en proximité, des espaces de participation pour les habitants, concourant à leur implication dans la vie sociale de leur territoire. Elles permettent d'aborder les enjeux des grandes transitions de notre temps, parmi lesquelles :

- La transition écologique : réponses à apporter au niveau le plus local pour faire évoluer les comportements vers plus de sobriété, une meilleure maîtrise des consommations énergétiques, une adaptation aux effets du changement climatique...

- La transition numérique : la lutte contre l'exclusion numérique, l'usage raisonné de l'intelligence artificielle...
- La transition démocratique : le développement de l'engagement citoyen, le développement de l'esprit critique et du discernement dans les informations recueillies sur les canaux numériques (*lutte contre les fake-news et les discours de « vérité alternative »*) .

Essentiels à la vie sociale sur les territoires et souvent à l'origine d'expérimentations et d'innovations, les acteurs de l'animation des territoires sont confrontés à des problématiques tels que les fragilités associatives, la mobilisation des bénévoles et le maintien de la dynamique d'implication des usagers.

De plus, la couverture du département n'est pas uniforme en structures d'animation de la vie sociale.

Le SDSF vise donc à apporter un soutien à ces acteurs de l'animation des territoires.

ANIMATION DES TERRITOIRES

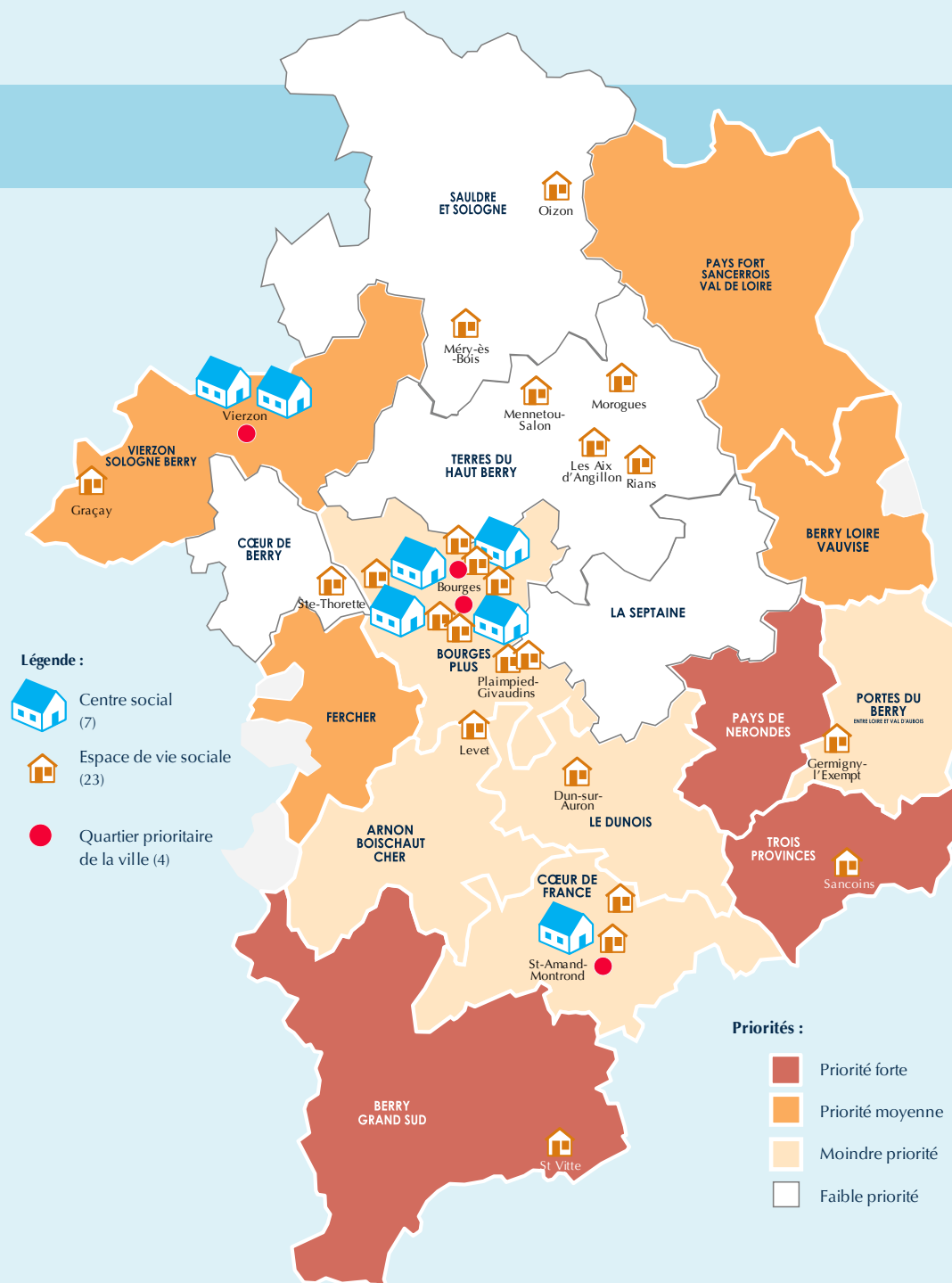
• Priorités territoriales et offre existante :

La cartographie est réalisée à partir d'indicateurs quantitatifs qui sont à mettre en perspective avec la connaissance du territoire, actualisée et basée sur des données qualitatives.

		Importance des foyers à bas revenus			
		≥ 42 %	≥ 35 % < 42 %	≥ 31 % < 35 %	< 31 %
Présence de structures Avs sur le territoire	Pas de structure Avs		Pays de Nérondes	Berry Loire Vauvise Fercher Pays Fort Sancerrois...	Septaine
	Au moins 1 structure Avs	Berry Grand Sud Trois Provinces		Arnon Boischaut Cher Dunois Portes du Berry...	Cœur de Berry
	Plus de 1 structure Avs	Vierzon Sologne Berry	Bourges plus Cœur de France	Sauldre et Sologne	Terres du Haut Berry

L'importance des foyers à bas revenus est appréciée au regard de la moyenne départementale de 35,1 %.

La présence de structures Avs sur le territoire pondère l'importance des foyers à bas revenus.



ANIMATION DES TERRITOIRES

• Priorités en termes de politique publique :

Pour que les acteurs de l'animation des territoires déploient des projets en lien avec les grandes transitions de notre temps (*écologique, numérique, démocratique...*), avec des habitants engagés dans la vie de leur territoire, le SDSF propose quatre axes de travail.

2. S'assurer que les orientations des institutions (Etat, Conseil départemental, Caf) sont connues et intégrées aux projets sociaux

Il s'agit de présenter le cadre institutionnel qui constitue les attendus propres à chaque institution (*exemple : circulaire d'animation de la vie sociale pour la Caf, schéma unique des solidarités pour le Département*) et d'agréer ou labelliser des projets sociaux de structures qui intègrent ces orientations.

3. Valoriser les structures de l'animation de la vie sociale

La promotion des structures de l'animation des territoires auprès des élus locaux et des habitants est une condition nécessaire au renforcement de leur impact. Cela passe par la valorisation de leurs actions et par des outils de communication (*film, à l'exemple du documentaire « Cher territoire » de 2020*).

1. Mettre en réseau les structures de l'AVS et élargir ce réseau

Il existe déjà un réseau départemental des structures de l'animation de la vie sociale. L'enjeu du nouveau SDSF est double :

- ☑ Assurer la mise en réseau des acteurs de l'animation des territoires à un niveau plus fin, dans chaque intercommunalité, en s'appuyant notamment sur les conventions territoriales globales et leurs chargés de coopération ;
- ☑ D'élargir le réseau de l'animation de la vie sociale à de nouveaux acteurs (*tiers-lieux, habitats participatifs...*) ;
- ☑ Renforcer le partenariat avec la fédération des centres sociaux de la région Centre Val de Loire.

4. Développer les compétences des acteurs

Classiquement, ce dernier axe vise à soutenir les acteurs (*professionnels et bénévoles*) dans l'accroissement de leurs compétences, à travers des formations, des rencontres, des colloques, sur :

- ☑ Les méthodologies propres au développement de la participation des habitants et de leur pouvoir d'agir ;
- ☑ Les sujets de transition écologique, numérique, démocratique...

ANIMATION DES TERRITOIRES

- **Indicateurs de suivi :**

- ☑ Nombre d'actions sur les transitions écologique, numérique et démocratique mises en place
- ☑ Nombre et types de structures identifiées sur les territoires
- ☑ Nombre et nature des outils de communication déployés à destination des habitants et des élus
- ☑ Nombre de rencontres entre les acteurs du territoire, les chargés de coopération et la fédération des centres sociaux
- ☑ Nombre de structures de l'animation de la vie sociale

L'évaluation qualitative sera réalisée de manière continue auprès et avec les professionnels sur la base de questions évaluatives (*voir page 55*) et fera l'objet d'une présentation annuelle au CDSF.

Les chemins de changements jusqu'en 2031



Ce nouveau SDSF s'inscrit dans la continuité des précédents et s'appuie sur l'expérience acquise et les réalisations probantes, tant dans la démarche mise en œuvre (*approche orientée changement*) que sur les dynamiques des réseaux départementaux, mais aussi sur le déploiement et la consolidation des CTG notamment grâce aux porteurs des dynamiques sur les territoires : les chargés de coopération.

Le SDSF porte une approche globale des services aux familles, qui vise à accompagner les familles et le développement des enfants dans un continuum d'interventions allant de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

En tant qu'instance de gouvernance du schéma, le CDSF occupe une place transversale qui favorise le croisement et le dialogue entre différents enjeux de l'action sociale territoriale portés par ses membres, le cas échéant à travers d'autres schémas ou cadres contractuels tels que le pacte des solidarités ou le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services publics (*autour des dimensions d'information des familles*), pour ne citer que ceux-là.

Il s'agit :

- De **développer** des services aux familles (*d'abord garantir le maintien de ceux existants, mais aussi viser le développement*) **quantitativement** et **qualitativement** (*les deux dimensions sont importantes même si la logique quantitative a souvent prévalu à travers la logique des indicateurs*).
- Sur les **territoires** (*enjeu du maillage territorial et de l'accessibilité géographique aux services*).
- De **manière raisonnée** (*cibler les territoires prioritaires, tenir compte des réalités économiques et démographiques, des capacités financières des parties prenantes, des capacités des acteurs locaux...*).
- **Adaptée aux besoins des familles** (*pas de solution unique, mais un panel de solutions à activer selon les contextes*).

Les enjeux du nouveau SDSF sont nombreux :

- **Définir une stratégie**, la **décliner de manière opérationnelle** et en assurer le suivi par des **indicateurs** (*suivi annuel des indicateurs notamment via la remontée d'indicateurs communs*) (Caf, Conseil départemental, État).

- Renforcer la **dimension programmatique** du schéma pour en faire un instrument de régulation de l'offre de services aux familles sur les territoires, dans le respect des compétences et attributions de chaque acteur.
- Veiller à la **cohérence** du SDSF avec les autres schémas (*schéma unique des solidarités du Département, contrat local des solidarités entre l'Etat et le Département, contrats de ville, contrats locaux de santé, projets éducatifs de territoire...*)
- Renforcer **l'articulation du SDSF avec les CTG** pour que celles-ci portent les enjeux du SDSF (*à commencer par ceux du service public de la petite enfance*) et qu'en retour les réseaux métiers et le CDSF soient alimentés par les réalisations dans le cadre des CTG.
- Intégrer des **préoccupations transversales** aux grandes politiques publiques portées par le SDSF : transition écologique, inclusion des personnes porteuses de différences, accès aux droits, numérique, égalité homme/femme ...

Le SDSF s'inscrit comme une feuille de route stratégique porteuse d'ambitions communes et partagées pour les enfants, les jeunes, les familles du département afin de maintenir, déployer et rendre accessible tous les services et structures du territoire.

Dans la continuité des précédents SDSF, l'approche orientée changement reste la démarche agile sur laquelle le schéma repose. Cette démarche fédère les acteurs, facilite la transversalité en s'appuyant sur le renforcement des coopérations.

Elle permet de planifier, suivre et évaluer les changements visibles, les évolutions et s'appuie sur un projet pensé par rapport aux résultats et non aux objectifs. Ainsi, elle amène les acteurs à réfléchir aux étapes successives de changement à mener pour atteindre l'ambition fixée. Elle se base sur des hypothèses posées collectivement et entraîne une agilité nécessaire pour adapter les hypothèses durant le process.

Cette approche vise à renforcer les compétences et les coopérations entre les acteurs de l'accompagnement social et à mesurer l'impact de leurs actions et projets. L'ambition est de développer collectivement des

pratiques d'évaluation et de questionnement des actions visant la transformation sociale.

Cette approche dépasse le temps du projet pour s'inscrire dans le temps long tel que celui du schéma 2026/2031.

Pour tendre vers cette ambition 2031, les acteurs du département (*élus, professionnels et bénévoles*) ont choisi d'intervenir sur la **petite enfance**, **l'enfance**, la **jeunesse**, **l'animation des territoires** et la **parentalité** au plus près des territoires.

Chacun des acteurs (*structures, réseaux, politiques*) intégrera dans ses réflexions les thématiques incontournables que sont :

- L'inclusion des publics porteurs de différences,
- La transition écologique et environnementale,
- L'accès aux droits et aux services,
- Le numérique.



Cette attention particulière permettra d'assurer une vigilance et une veille sur le déploiement de ces sujets forts en enjeux pour les familles. Des réseaux intervenants déjà sur ces champs d'actions pourront être sollicités, impliqués tant dans la réflexion que la mise en œuvre et le déploiement de projets et d'actions.

Ainsi, pour tendre vers l'ambition 2031, chacun des acteurs du département s'impliquera à son niveau dans l'atteinte des visions, par ses dispositifs, ses actions, ses formations, ses postures, ses actions de valorisation et de communication, pour **chacune des thématiques suivantes** :

PETITE ENFANCE

Focus sur le Service public petite enfance (SPPE)

La loi pour le plein emploi de décembre 2023 instaure le SPPE et confie au CDSF le soin d'impulser une dynamique partenariale qui vise à favoriser son déploiement.

Les CDSF sont particulièrement engagés dans la mise en œuvre des compétences liées à la qualité d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant en élaborant et mettant en œuvre une stratégie de mobilisation des acteurs.

Cette stratégie comprend notamment les points suivants :

- Informer les familles et les parents sur les solutions d'accueil du jeune enfant (*monenfant.fr*, *Relais petite enfance -RPE-*) ;
- Appuyer les communes, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes pour la mise en œuvre des compétences liées à la qualité d'autorité organisatrice ;
- Promouvoir les leviers de financement de l'offre d'accueil mis à disposition par les organismes débiteurs de prestations familiales ;
- Promouvoir des actions de lutte contre la pénurie des professionnels de l'accueil individuel et collectif et de restauration de l'attractivité des métiers de la petite enfance, en lien avec France Travail et la Région ;
- Améliorer le contrôle de la qualité de l'accueil dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et veiller à l'élaboration des plans et bilans départementaux annuels d'inspection et de contrôle des modes d'accueil ;
- Identifier les structures en difficulté et anticiper le cas échéant les stratégies de continuité de service ;
- Suivre et promouvoir les expérimentations et projets propices à la création de places et à la qualité de l'accueil sur le territoire.

Ambition 2031 :
**Chaque enfant
bénéficie de conditions
favorables à son
développement.**



- Développer des solutions d'accueil adaptées aux publics en insertion (*Accueil à vocation d'insertion professionnelle -AVIP-*).

La définition de cibles favorise l'engagement des acteurs du territoire autour d'objectifs communs à atteindre dans le cadre du SPPE et de la politique de soutien à la parentalité. **Indicateurs CNAF** (*voir arrêté du 04/07*) (*Voir annexe, page 149*).

Parmi les axes stratégiques du SPPE et du volet « petite enfance » du SDSF, une attention renforcée est portée aux initiatives en faveur de la qualité d'accueil, tant en collectif qu'en individuel.

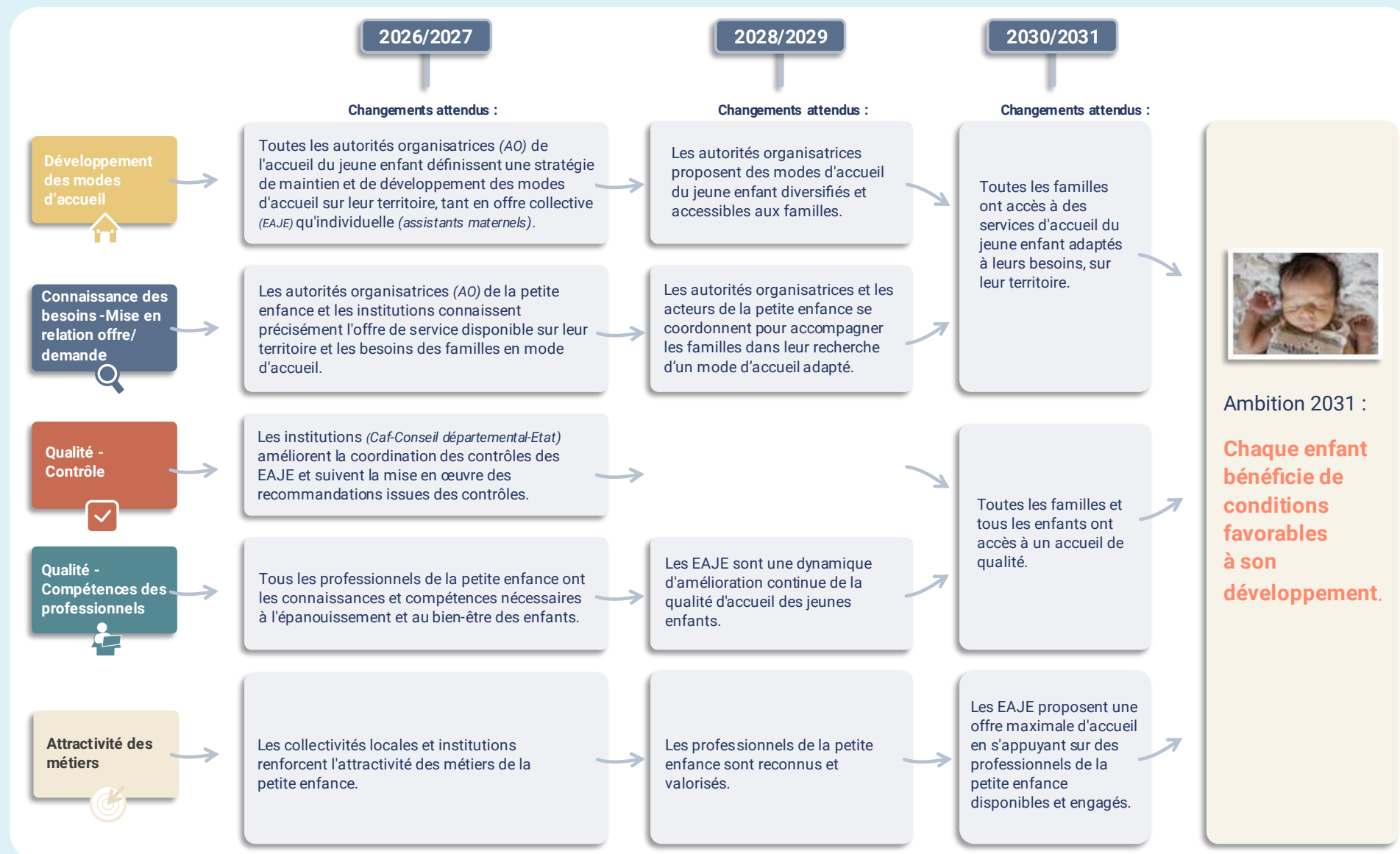
1. Le schéma doit soutenir l'amélioration continue de la qualité d'accueil en s'appuyant sur les CTG qui, dans le Cher, intègrent toutes un volet « petite enfance ». Cela leur confère la valeur de « schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil »,
2. La qualité passe par le partage de bonnes pratiques, l'interconnaissance des communautés professionnelles,
3. Le référentiel de la qualité de l'accueil du jeune enfant, qui vient décliner opérationnellement la charte du même nom, doit être connu et approprié par les autorités organisatrices.

L'axe « petite enfance » s'appuiera à la fois sur un travail de diagnostic, de remontées de données de contrôles, mais aussi sur l'approche orientée changement qui permettra de mesurer les changements atteints sur les territoires (*exemple : observation des changements produits en lien avec les indicateurs mesurés, l'augmentation du nombre de place améliore-t-elle l'accès aux familles en insertion ?*).

Les acteurs institutionnels favoriseront le développement et l'épanouissement des jeunes enfants en garantissant à chaque famille un accès à des services petite enfance de qualité et en nombre suffisant, vecteur de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Trajectoires en un coup d'œil 2026/2031

PETITE ENFANCE 0-3 ANS



PETITE ENFANCE 0-3 ANS

🏠 Développement des modes d'accueil

2026/2027

Changements attendus :

Toutes les autorités organisatrices (AO) de l'accueil du jeune enfant définissent une stratégie de maintien et de développement des modes d'accueil sur leur territoire, tant en offre collective (EAJE) qu'individuelle (*assistants maternels*).

Stratégies d'action :

- La dynamique « petite enfance » portée dans les conventions territoriales globales avec la Caf, le Conseil départemental et la MSA est maintenue et renforcée.
- Les territoires prioritaires en petite enfance sont particulièrement soutenus par les institutions (*Caf, Conseil départemental*).

Actions probantes identifiées :

- Mise en place d'une commission départementale "petite enfance" au sein du CDSF.
- Développement du nombre de places d'accueil du jeune enfant conformément aux cibles fixées dans le SDSF.
- Soutien aux EAJE associatifs par une pluralité de partenaires financeurs.
- Organisation de réunions territoriales à destination des élus avec l'appui de l'association des maires du Cher, de promotions du SPPE.
- Mise en place d'une stratégie de développement des places AVIP.
- Promotion de la pratique d'accueil occasionnel des enfants (*en structure collective et en individuel*) auprès des familles et des gestionnaires.

2028/2029

Changements attendus :

Les autorités organisatrices proposent des modes d'accueil du jeune enfant diversifiés et accessibles aux familles.

Stratégies d'action :

- Des dispositifs innovants et des initiatives nouvelles sont engagés.
- Les offres sont adaptées par rapport aux besoins recensés.
- L'accessibilité pour les enfants porteurs de différences (inclusion handicap) est renforcée.

Actions probantes identifiées :

- Augmentation du nombre d'EAJE bénéficiant du bonus mixité et du bonus inclusion handicap.
- Développement des modes d'accueil AVIP en collectif et en individuel.
- Mise en place d'un réseau des élus en charge de la petite enfance.
- Continuité des dispositifs de financement (*aux EAJE associatifs par le Conseil départemental, à l'ensemble des gestionnaires par la Caf*).

2030/2031

Changements attendus :

Toutes les familles ont accès à des services d'accueil du jeune enfant adaptés à leurs besoins, sur leur territoire.



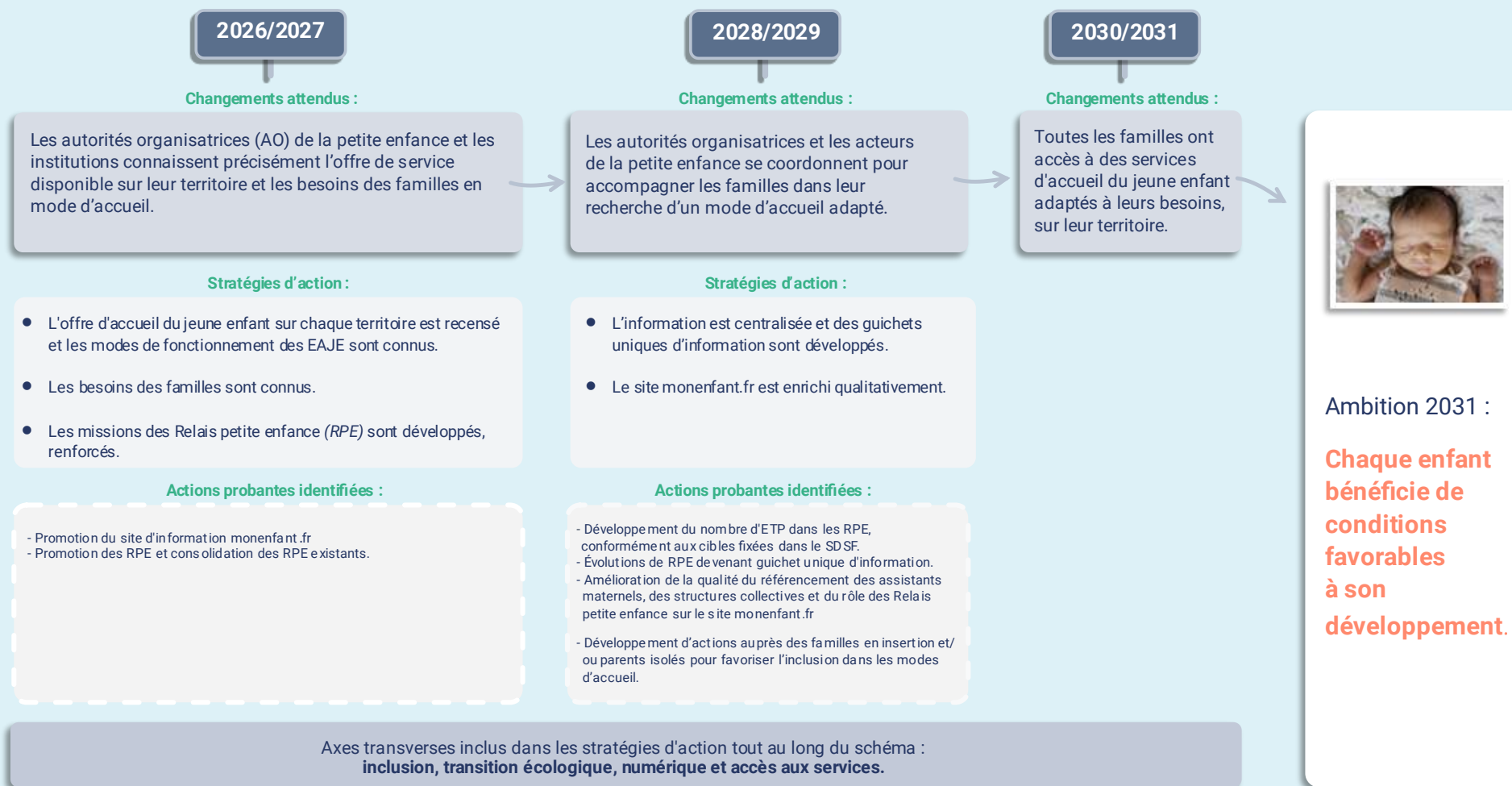
Ambition 2031 :

Chaque enfant bénéficie de conditions favorables à son développement.

Axes transverses inclus dans les stratégies d'action tout au long du schéma :
inclusion, transition écologique, numérique et accès aux services.

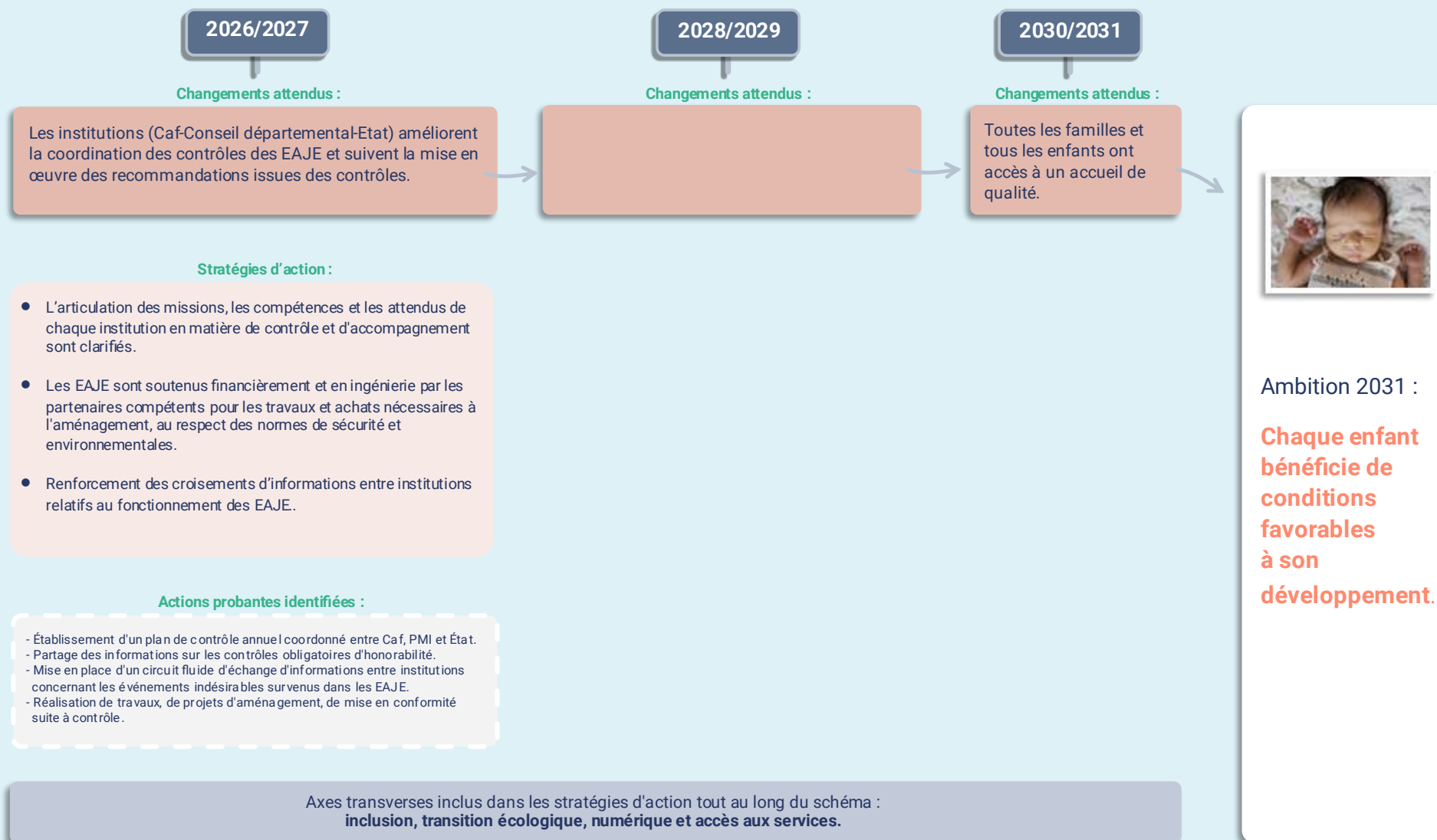
PETITE ENFANCE 0-3 ANS

🔍 Connaissance des besoins - Mise en relation offre / demande



PETITE ENFANCE 0-3 ANS

✓ Qualité - Contrôle



PETITE ENFANCE 0-3 ANS

Qualité - Compétences des professionnels

2026/2027

Changements attendus :

Tous les professionnels de la petite enfance ont les connaissances et compétences nécessaires à l'épanouissement et au bien-être des enfants.

Stratégies d'action :

- Des actions de promotion de la charte et du référentiel de qualité de l'accueil du jeune enfant sont réalisées (sensibilisation, formation, outillage).
- Les enjeux de transition écologique et d'éveil à la nature sont pris en compte.

Actions probantes identifiées :

- Journées pédagogiques au sein de chaque EAJE.
- Organisation de la 3^e journée départementale pour l'ensemble des professionnels des EAJE.
- Sessions territoriales ou départementales de formation et d'amélioration des pratiques.
- Journée annuelle des assistantes maternelles co-organisée par le Conseil départemental et la Caf.
- Promotion et accompagnement de la charte d'accueil et du référentiel de la qualité d'accueil du jeune enfant.
- Promotion et accompagnement de la charte de l'accueil inclusif (*handicap*).
- Actions d'éveil à la nature des tous petits.
- Promotion des circuits d'alimentation locale et durable dans les EAJE.

2028/2029

Changements attendus :

Les EAJE sont une dynamique d'amélioration continue de la qualité d'accueil du jeune enfant.

Stratégies d'action :

- Mise en réseau des professionnels et diffusion des bonnes pratiques.
- Intégration par les gestionnaires d'EAJE des enjeux de transition écologique dans leur fonctionnement.

Actions probantes identifiées :

- Poursuite des projets permettant l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants.
- Renforcement de l'animation du réseau des MAM (*maisons d'assistants maternels*).
- Développement d'actions de mise en relation entre professionnels d'accueil collectif et assistants
- Construction ou adaptation bâtementaire conforme aux meilleures normes de maîtrise énergétique et environnementale.
- Intégration dans les projets d'établissement des EAJE d'une ambition relative à l'alimentation locale et durable et à l'utilisation de produits d'hygiène et d'entretien sains.
- Intégration dans les projets d'établissement des EAJE de modes de fonctionnement intégrant le rapport à la nature et des activités en extérieur.
- Développement du nombre de structures labellisées « Écolo crèche ».

2030/2031

Changements attendus :

Toutes les familles et tous les enfants ont un accès à un accueil de qualité.



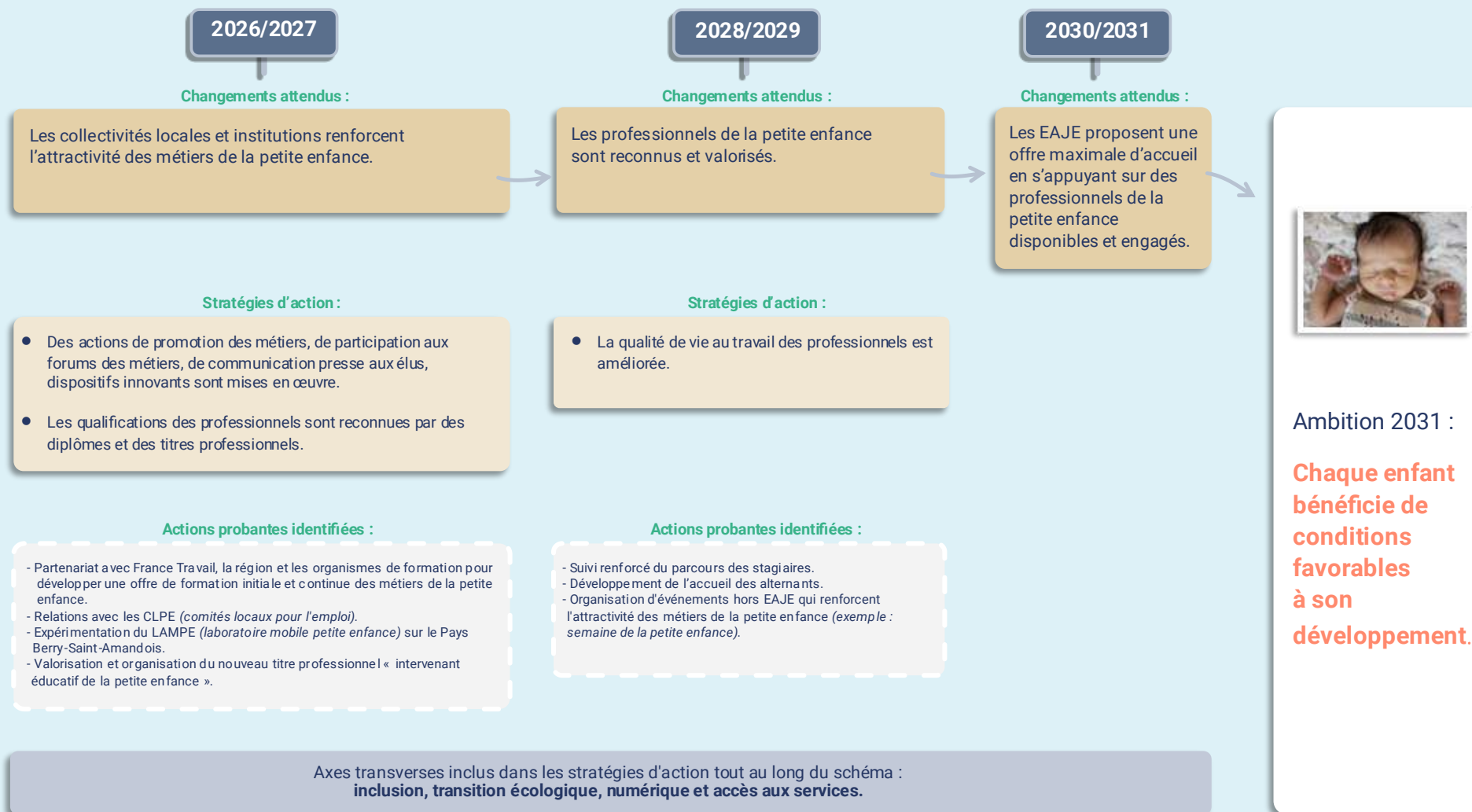
Ambition 2031 :

Chaque enfant bénéficie de conditions favorables à son développement.

Axes transverses inclus dans les stratégies d'action tout au long du schéma :
inclusion, transition écologique, numérique et accès aux services.

PETITE ENFANCE 0-3 ANS

Attractivité des métiers



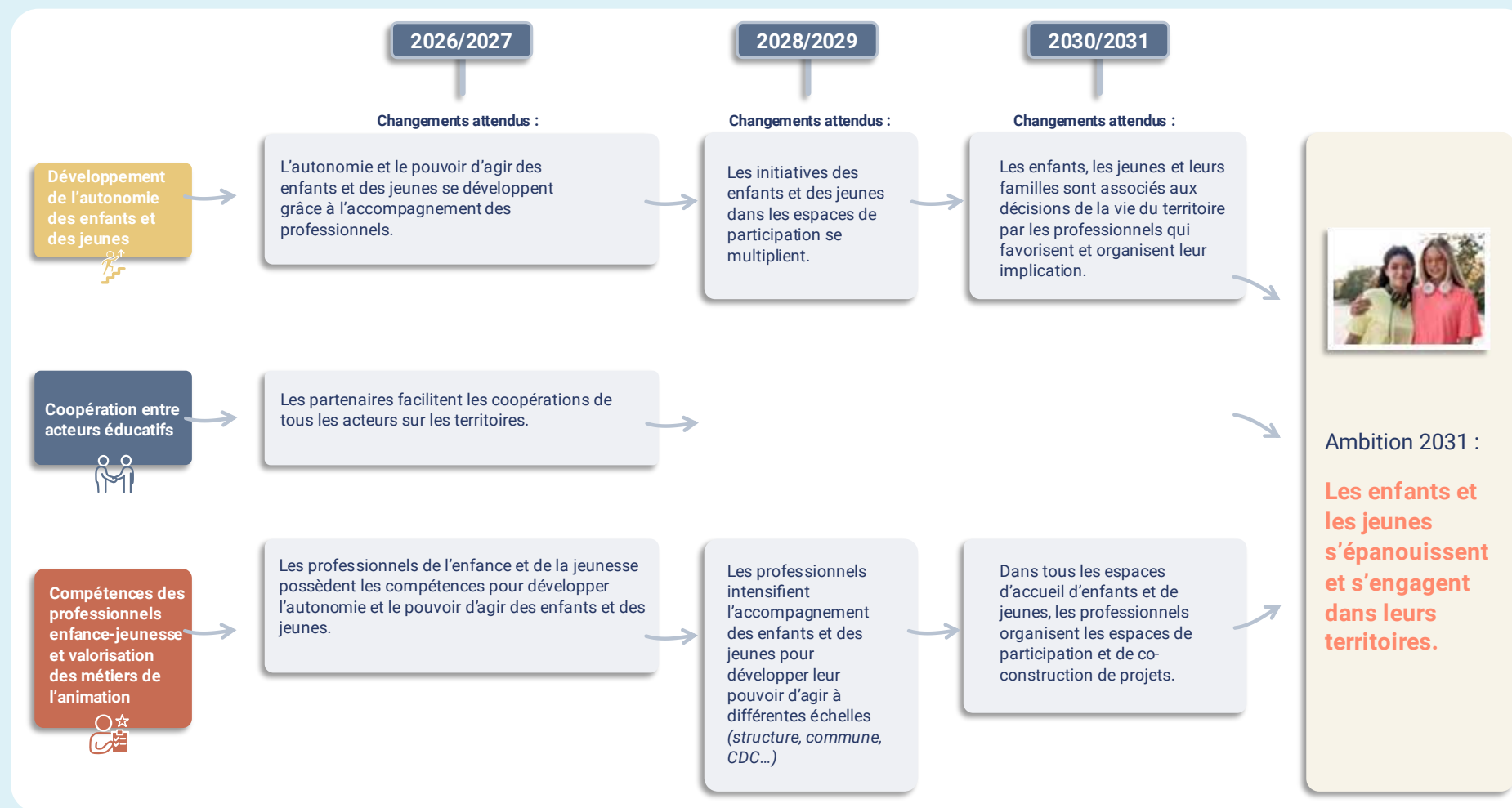
Questions évaluatives sur les changements attendus

PETITE ENFANCE

Changement attendu	Question évaluative	Public cible	Comment ?	Points de vigilance
Toutes les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant définissent une stratégie de maintien et de développement des modes d'accueil sur leur territoire, tant en offre collective (Eaje) qu'individuelle.	- En quoi la mise en place d'une stratégie a-t-elle permis de maintenir ou de développer les modes d'accueil sur votre territoire ? - Quels ont été les freins et les leviers dans la mise en place de la stratégie ? (<i>Élus, partenariat, participation des familles</i>).	Autorités organisatrices, via le chargé de coopération, directeur général	2026 : situation de départ de mise en place de stratégie 2027 : mise en place effective de stratégie Instances CTG (<i>comité de pilotage, commission petite enfance</i>) Instances CTG (<i>comité de pilotage, commission petite enfance</i>)	- Les compétences des collectivités - Chargé de coopération ou non
Les autorités organisatrices (AO) de la petite enfance et les institutions connaissent précisément l'offre de service disponible sur leur territoire et les besoins des familles en mode d'accueil.	- Comment les Autorités organisatrices ont-elles connaissances précisément de l'offre de service disponible et des besoins des familles en mode d'accueil de leur territoire ? - Quels sont les leviers et freins au maintien de cette connaissance précise ?	Autorités organisatrices, via le chargé de coopération, directeur général Autorités organisatrices, via chargé de coopération, directeur général, gestionnaires des services petite enfance et parentalité	A interroger lors Instances CTG (<i>comité de pilotage, commission petite enfance</i>)	- Veille régulière nécessitant une actualisation continue - Chargé de coopération ou non - Périmètre de compétence
Les institutions (Caf, Conseil Départemental, État) améliorent la coordination des contrôles des EAJE et suivent la mise en œuvre des recommandations issues des contrôles.	- En quoi la coordination des institutions sur les contrôles et leur suivi a un impact sur la qualité de service des modes d'accueils petite enfance ? - Quels leviers et freins observent les institutions dans la coordination des contrôles et de leur suivi ?	Caf, Conseil départemental, Etat	Annuellement lors de la commission petite enfance	
Tous les professionnels de la petite enfance ont les connaissances et compétences nécessaires à l'épanouissement et au bien-être des enfants.	- Quels sont les leviers et les freins identifiés par les professionnels de la petite enfance pour développer et enrichir leurs compétences ? - Dans quelle mesure le SDSF/CTG contribue-t-il à l'amélioration des connaissances et des compétences des professionnels de la petite enfance ?	Tous les professionnels des Eaje, les animateurs Rpe Les membres des commissions	Réseaux EAJE, RPE, MAM Instances CTG (<i>comité de pilotage, commission petite enfance</i>) Commission petite enfance du SDSF Instances CTG (<i>comité de pilotage, commission petite enfance</i>)	- Modes de gestion sur les territoires (<i>associatif, collectivités, secteur privé...</i>) - Chargé de coopération ou non - Chargé de coopération ou non
Les collectivités locales et institutions renforcent l'attractivité des métiers de la petite enfance.	- Comment les collectivités locales et les institutions renforcent l'attractivité des métiers de la petite enfance ? - Quels sont les leviers et freins rencontrés pour renforcer l'attractivité des métiers ?	Les élus, les institutions Tous les professionnels des Eaje, les animateurs Rpe Les membres des commissions	Commission petite enfance du SDSF Instances CTG (<i>comité de pilotage, commission petite enfance</i>) Questionnaire Commission petite enfance du SDSF Instances CTG (<i>comité de pilotage, commission petite enfance</i>)	- Chargé de coopération ou non - Chargé de coopération ou non

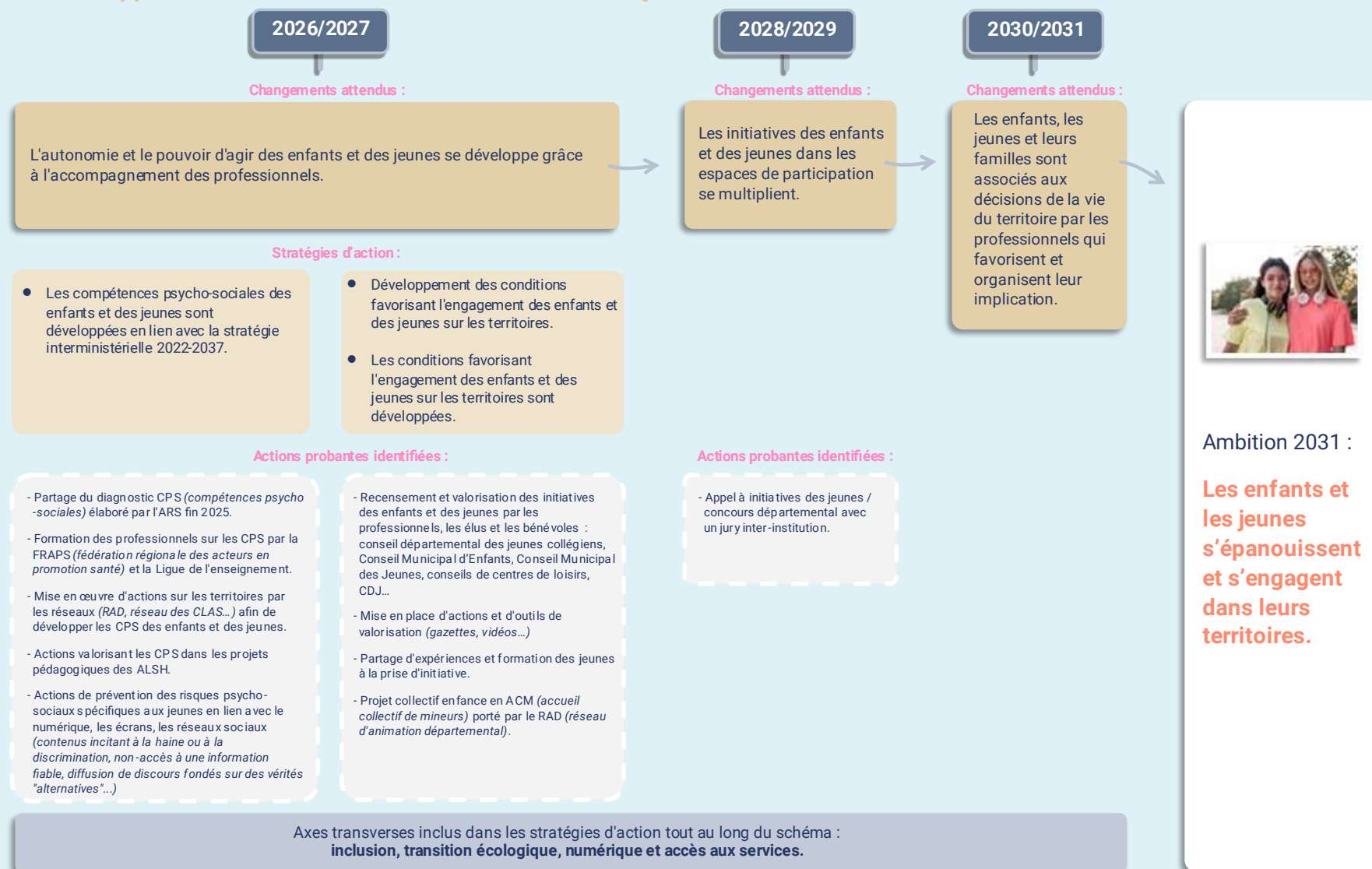
Trajectoires en un coup d'œil 2026/2031

ENFANCE-JEUNESSE – Enfance 3-15 ans



ENFANCE-JEUNESSE – Enfance 3-15 ans

👤 Développement de l'autonomie des enfants et des jeunes



ENFANCE-JEUNESSE – Enfance 3-15 ans

Coopération entre acteurs éducatifs

2026/2027

Changements attendus :

Les professionnels de l'enfance et de la jeunesse possèdent les compétences pour développer l'autonomie et le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes.

Stratégies d'action :

- Les besoins en formation sont identifiés.
- Les compétences des professionnels des structures enfance - jeunesse pour développer l'autonomie et le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes sont renforcées.
- L'élaboration des plans de développement des compétences des professionnels est soutenue par les acteurs institutionnels impliqués dans la coordination des réseaux métiers (*chargés de coopération, référents de réseaux, chargés de conseil et développement Caf...*).

- Les directeurs d'ALSH sont accompagnés vers une formation diplômante et professionnalisante (*de type BPJEPS ou DEJEPS...*)

- Les métiers de l'animation enfance - jeunesse et leur mission éducative sont valorisés auprès des élus, des jeunes, des structures de formation et d'enseignement.

Actions probantes identifiées :

- Définition d'un plan d'action par chaque réseau (RAD - réseau d'animation départemental ; PDN - promoteurs du net ; réseau des chargés de coopération CTG) visant l'amélioration des pratiques, la formation, les échanges.
- Organisation de rencontres régulières, de colloques et de formations entre professionnels au sein des réseaux et sur les territoires (*actions CTG*).
- Actions de formation des professionnels de l'enfance jeunesse à la transition écologique incluant la sensibilisation à la nature et la pédagogie du dehors.

- Recensement des dispositifs de professionnalisation déjà proposés et évaluation départementale de ces dispositifs.
- Recueil des besoins des gestionnaires d'ALSH en matière de formation diplômante.
- Définition d'un plan de formation des professionnels (dispositif expérimental autour du BAFD, VAE pour aller vers des diplômes de type BPJEPS ou DEJEPS).

- Participation à des forums de l'emploi.
- Organisation par le RAD d'une journée annuelle de l'animation enfance-jeunesse, regroupant animateurs et directeurs de structures.

2028/2029

Changements attendus :

Les professionnels intensifient l'accompagnement des enfants et des jeunes pour développer leur pouvoir d'agir à différentes échelles (*structure, commune, CDC...*)

2030/2031

Changements attendus :

Dans tous les espaces d'accueil d'enfants et de jeunes, les professionnels organisent les espaces de participation et de co-construction de projets.



Ambition 2031 :

Les enfants et les jeunes s'épanouissent et s'engagent dans leurs territoires.

Axes transverses inclus dans les stratégies d'action tout au long du schéma :
inclusion, transition écologique, numérique et accès aux services.

ENFANCE-JEUNESSE – Enfance 3-15 ans

Compétences des professionnels enfance-jeunesse et valorisation des métiers de l'animation

2026/2027

Changements attendus :

Les professionnels de l'enfance et de la jeunesse possèdent les compétences pour développer l'autonomie et le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes.

Stratégies d'action :

- Les besoins en formation sont identifiés.
- Les compétences des professionnels des structures enfance - jeunesse pour développer l'autonomie et le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes sont renforcées.
- L'élaboration des plans de développement des compétences des professionnels est soutenue par les acteurs institutionnels impliqués dans la coordination des réseaux métiers (*chargés de coopération, référents de réseaux, chargés de conseil et développement Caf...*).

- Les directeurs d'ALSH sont accompagnés vers une formation diplômante et professionnalisante (*de type BPJEPS ou DEJEPS...*)

- Les métiers de l'animation enfance - jeunesse et leur mission éducative sont valorisés auprès des élus, des jeunes, des structures de formation et d'enseignement.

Actions probantes identifiées :

- Définition d'un plan d'action par chaque réseau (RAD - réseau d'animation départemental ; PDN - promeneurs du net ; réseau des chargés de coopération CTG) visant l'amélioration des pratiques, la formation, les échanges.
- Organisation de rencontres régulières, de colloques et de formations entre professionnels au sein des réseaux et sur les territoires (*actions CTG*).
- Actions de formation des professionnels de l'enfance-jeunesse à la transition écologique incluant la sensibilisation à la nature et la pédagogie du dehors.

- Recensement des dispositifs de professionnalisation déjà proposés et évaluation départementale de ces dispositifs.
- Recueil des besoins des gestionnaires d'ALSH en matière de formation diplômante.
- Définition d'un plan de formation des professionnels (dispositif expérimental autour du BAFD, VAE pour aller vers des diplômes de type BPJEPS ou DEJEPS).

- Participation à des forums de l'emploi.
- Organisation par le RAD d'une journée annuelle de l'animation enfance-jeunesse, regroupant animateurs et directeurs de structures.

2028/2029

Changements attendus :

Les professionnels intensifient l'accompagnement des enfants et des jeunes pour développer leur pouvoir d'agir à différentes échelles (*structure, commune, CDC...*)

2030/2031

Changements attendus :

Dans tous les espaces d'accueil d'enfants et de jeunes, les professionnels organisent les espaces de participation et de co-construction de projets.



Ambition 2031 :

Les enfants et les jeunes s'épanouissent et s'engagent dans leurs territoires.

Axes transverses inclus dans les stratégies d'action tout au long du schéma :
inclusion, transition écologique, numérique et accès aux services.

Questions évaluatives sur les changements attendus

ENFANCE-JEUNESSE – Enfance 3-15 ans

 Changement attendu	 Question évaluative	 Public cible	 Comment ?	 Points de vigilance
L'autonomie et le pouvoir des jeunes se développent grâce à l'accompagnement des professionnels ?	En quoi l'accompagnement par les professionnels a-t-il évolué ?	Professionnels agissant avec les 3/15 ans en contact direct avec le public en passant par les responsables de structures ou les réseaux thématiques ?	2026 : constat de départ 2027 : évolution des pratiques et des changements : qualifier le changement concrètement. Pilotage RAD ?	- Territoire de compétence (âge, structuration, politique locale) - Outil appropriable à chaque acteur interrogé
	Quels sont les leviers et les freins identifiés par les professionnels dans l'accompagnement des enfants et des jeunes à l'autonomie et au pouvoir d'agir ?		2026 : quels sont les freins ? 2027 : les freins sont-ils levés ? si oui, quels ont été les leviers ? Si non pourquoi ? D'autres freins sont-ils apparus ?	
Les partenaires facilitent les coopérations de tous les acteurs sur le territoire ?	Dans quelle mesure le SDSF a-t-il permis de contribuer à une logique de coopération entre les acteurs éducatifs ?	Chargé de coopération CTG	Appropriation de la déclinaison territoriale du SDSF dans la CTG. Identifier les convergences entre SDSF et CTG de son territoire.	- Chargé de coopération ou non - Temporalité CTG/SDSF : calendrier
		Coordonnateur PEDT	En appui sur le GAD, évaluation menée par l'État- SDJES (coordonnateur sur la notion de coopération)	PEDT ou non
	Quels sont les leviers et les freins identifiés par les acteurs à la coopération territoriale ?	Acteurs éducatifs	Evaluation annuelle des PEDT Dans les groupes de travail enfance/jeunesse des CTG	
Les professionnels de l'enfance et de la jeunesse possèdent les compétences pour développer l'autonomie et le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes ?	En quoi le SDF a-t-il contribué au développement des compétences des professionnels de l'enfance et de la jeunesse ?	Partenaires CDSF	Recueil de données sur ce qu'ils ont impulsé/organisé à l'échelle départementale et sur la participation à leur proposition. Le Rad pilote pour recueillir des espaces dans lesquels les professionnels sont allés chercher les compétences.	- Focus métier (animateur enfant et jeunesse) - Regard sur la part animateurs professionnels et animateurs volontaires.
	Quels leviers et freins les professionnels identifient-ils dans le développement de leurs compétences professionnels ?	Professionnels		
		Les responsables des professionnels	Questionner le plan de formation et les leviers et freins au développement des compétences des acteurs ayant un lien direct avec les publics.	Différences associations/collectivités

Trajectoires en un coup d'œil 2026/2031

JEUNESSE 16-25 ans



JEUNESSE 16-25 ans



Services en soutien des jeunes

2026/2027

Changements attendus :

Les jeunes sont écoutés et concertés sur les questions les concernant.

Stratégies d'action :

- Les jeunes bénéficient d'une offre de services dédiées et d'un accompagnement socio-éducatif pour les soutenir dans leur accès à leurs droits.

Actions probantes identifiées :

- Soutien des deux FJT (foyers de jeunes travailleurs) du département dans leur mission d'accompagnement socio-éducatif des jeunes adultes.
- Soutien du Codhaj pour favoriser l'accès au logement autonome des jeunes.
- Service de suite pour les jeunes accompagnés par l'ASE en contrat jeune majeur.
- Généralisation des parcours attentionnés Caf et CPAM pour les jeunes sortants de l'ASE et les jeunes de l'EPIDE.
- Dispositif "parcours gagnant enfance-famille" à Bourges.
- Actions territorialisées construites avec les jeunes, portées par les structures jeunesse 16-25 ans et le RAJ, dans le cadre des CTG.
- Actions de prévention des risques psycho-sociaux spécifiques aux jeunes en lien avec le numérique, les écrans, les réseaux sociaux (contenus incitant à la haine ou à la discrimination, non accès à une information fiable, diffusion de discours fondés sur des vérités "alternatives"...).
- Animation du réseau des promoteurs du net.
- Développement des lieux d'information jeunesse sur le département et renforcement de leurs missions d'accès aux droits.

2028/2029

Changements attendus :

Les jeunes, notamment les plus vulnérables, trouvent une réponse adaptée à leurs besoins, au plus près de leurs lieux de vie.

2030/2031

Changements attendus :

Les jeunes accèdent à leurs droits en toute autonomie.



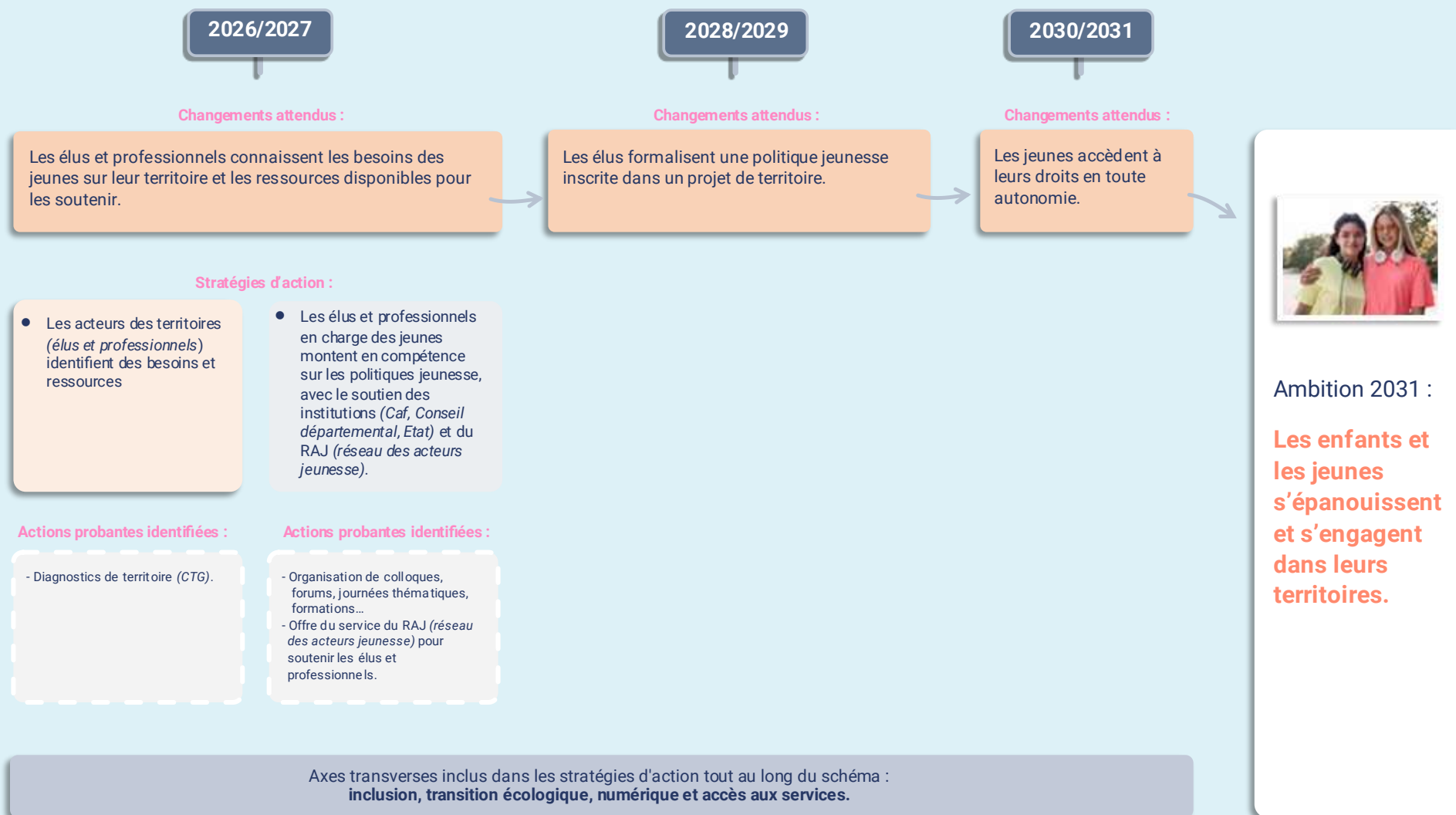
Ambition 2031 :

Les enfants et les jeunes s'épanouissent et s'engagent dans leurs territoires.

Axes transverses inclus dans les stratégies d'action tout au long du schéma :
inclusion, transition écologique, numérique et accès aux services.

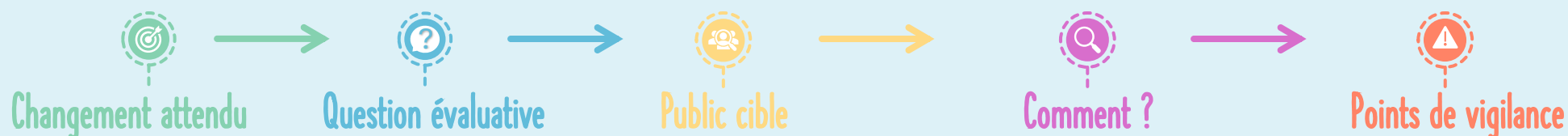
JEUNESSE 16-25 ans

Connaissance des besoins et offres - Soutien des acteurs locaux



Questions évaluatives sur les changements attendus

ENFANCE-JEUNESSE – Enfance 16-25 ans



Les jeunes sont écoutés et concertés sur les questions les concernant ?	Dans quelle mesure les jeunes sont écoutés et concertés sur les territoires ?	Les jeunes	RAJ, Structures jeunesse 16 ans et plus, PAEJ, centres sociaux, MDA, Education nationale, IJ, Missions locales, PDN Les réseaux professionnels (RAJ, IJ...)	Territoires (<i>public plus de 16 ans</i>)
	Quels sont les leviers et freins identifiés par les jeunes pour être écoutés et concertés sur les territoires ?	Les jeunes Les professionnels		Territoire institutionnel

Les élus et professionnels connaissent les besoins des jeunes sur leur territoire et les ressources disponibles pour les soutenir ?	En quoi le SDSF a-t-il contribué à une meilleure connaissance des besoins des jeunes et des ressources disponibles par les professionnels et les élus (<i>au-delà des services qu'ils gèrent en direct</i>) ?	Professionnels	Groupes de travail territoriaux sur la jeunesse (CTG ...) Professionnels et élus interrogés, et les chargés de coopération dans le diagnostic CTG.	- Anciens élus/nouveaux élus - CTG - Compétences des collectivités - Place des associations
	Quels leviers et freins les élus et professionnels identifient-ils dans le recensement des besoins des jeunes et des ressources disponibles ?	Chargés de coopération		

Trajectoires en un coup d'œil 2026/2031

PARENTALITÉ





PARENTALITÉ



Offre de service de soutien à la parentalité : connaissance et développement

2026/2027

Changements attendus :

Les collectivités, institutions et associations identifient les besoins de toutes les familles de leur territoire et connaissent les ressources disponibles pour les soutenir.

Stratégies d'action :

- Les structures de soutien à la parentalité sont identifiées sur chaque territoire (cartographie) par les professionnels (*chargés de coopération CTG, référents REAAP, chargés de conseil et de développement Caf...*).

Actions probantes identifiées :

- Valorisation des diagnostics partagés sur chaque territoire auprès des élus et autres acteurs des territoires.
- Animation du REAAP (*réseau, d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents*) et organisation de rencontres départementales.
- Renforcer la visibilité et la valorisation des actions, services et dispositifs par des supports de communication variés et la mobilisation des outils numériques

- Accompagnement individualisé en matière de parentalité par le service prévention du Conseil départemental.
- Développement d'une offre de répit parental.
- Généralisation du parcours "arrivée de l'enfant" par la Caf et la CPAM permettant une information complète des familles sur leurs droits et les services disponibles.
- Promotion du parcours « séparation » de la Caf et de l'intermédiation financière du versement des pensions alimentaires
- Actions d'accompagnement des familles portées par les CLS (*contrats locaux de santé et contrat local des solidarités*), le Pacte des solidarités, le CIE (*contrat insertion emploi*), notamment à destination des familles monoparentales.
- Garantir un cofinancement de services de médiation familiale et des espaces de rencontre.

2028/2029

Changements attendus :

Les collectivités, institutions et associations renforcent les services et actions de soutien à la parentalité dans leurs projets de territoire.

Stratégies d'action :

- Développement de lieux ressources pour les familles et de LAEP.
- Les lieux ressources pour les familles sont développés (lieux ressources parentalité, Lieux d'Accueil Enfant Parent...)

2030/2031

Changements attendus :

Les familles disposent d'une offre de services adaptée et diversifiée.



Ambition 2031 :

Les parents disposent de ressources et de services leur permettant d'exercer leur fonction parentale de manière investie et sereine, quelle que soit leur situation, l'âge des enfants, le moment ou le besoin.

Axes transverses inclus dans les stratégies d'action tout au long du schéma :
inclusion, transition écologique, numérique et accès aux services.



PARENTALITÉ

Implication des parents

2026/2027

Changements attendus :

Les acteurs facilitent la participation des parents dans les espaces parentalité, petite enfance ou jeunesse.

Stratégies d'action :

- Les professionnels et bénévoles sont accompagnés pour renforcer dans leur démarche d'accueil des familles (*accompagnement sur la posture professionnelle, apport d'outils et ressources pour acteurs de terrain, échanges de pratiques*).

Actions probantes identifiées :

- Actions d'accompagnement des professionnels et bénévoles par les réseaux (*REAAP, réseau des EAJE, RAJ, PDN...*).
- Formation des chargés de coopération.
- Formations et actions de montée en compétence des professionnels enfance et jeunesse sur les thématiques de la parentalité, de la participation des familles...

2028/2029

Changements attendus :

Les parents utilisent et investissent les espaces d'accueil et de partage avec leurs enfants.

Stratégies d'action :

- L'accueil et l'accompagnement à la parentalité sont intégrés systématiquement dans les pratiques professionnelles des acteurs.

Actions probantes identifiées :

- Intégration d'une réflexion sur le soutien à la parentalité et d'actions correspondantes dans les projets d'établissement des structures accueillant des enfants et des jeunes (*exemple : espaces d'accueil des parents*).

2030/2031

Changements attendus :

Partout où sont accueillis les enfants et les jeunes, les parents ont une place.



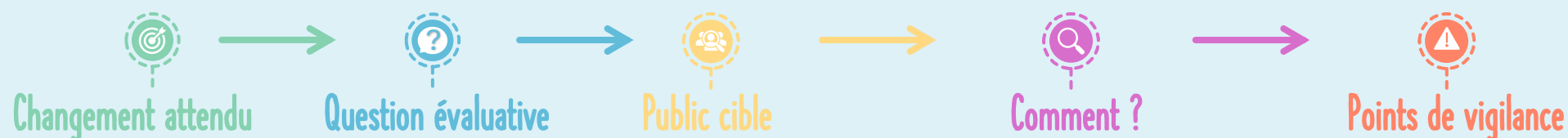
Ambition 2031 :

Les parents disposent de ressources et de services leur permettant d'exercer leur fonction parentale de manière investie et sereine, quels que soient leur situation, l'âge des enfants, le moment ou le besoin.

Axes transverses inclus dans les stratégies d'action tout au long du schéma :
inclusion, transition écologique, numérique et accès aux services.

Questions évaluatives sur les changements attendus

PARENTALITÉ



Les collectivités, institutions et associations identifient les besoins de toutes les familles de leur territoire et connaissent leurs ressources disponibles pour les soutenir ?	Dans quelle mesure le Sdsf a-t-il permis d'identifier les besoins des familles et la connaissance des ressources disponibles sur les territoires ?	Chargé de coopération Référents réseaux en lien avec la parentalité <i>(Reaap, Laep, Clas, Rad, Raj, Petite enfance...)</i> Les élus	Questionnaire aux réseaux Evaluation Ctg (<i>comité de pilotage, comité technique</i>) Outils produits (cartes, livret, flyer, actions territoriales ou départementales) 2026 : 1 ^{ère} étape, 2027 : mesure d'évolution	- Transversalité entre tous les réseaux - Pas de chargé de coopération sur tous les territoires, mais tendance départementale non stigmatisante (<i>dotations différentes</i>)
	Quels leviers et freins les porteurs de projet identifient-ils dans le recensement et l'appropriation de ces ressources au bénéfice des familles ?	Porteurs de projet <i>(association, collectivités...)</i>	Question à intégrer dans bilan Caf aux porteurs de projet parentalité	- Analyse transversale à toutes les thématiques à moyen terme - Traitement des données
Les acteurs facilitent la participation des parents dans les espaces parentalité, petite enfance ou jeunesse.	Dans quelle mesure la participation des familles dans les structures est facilitée par les acteurs ?	Les acteurs Les familles (<i>via les structures</i>)	Outils pour que les acteurs recensent le retour de familles fréquentant les structures. 2026 : 1 ^{ère} étape 2027 : mesure d'évolution	- Définition de la participation - Inclure dans la charge de travail, en faire un automatisme - Apporter de la méthode pour recueillir le qualitatif.
	Quels leviers et freins les acteurs rencontrent pour mettre en œuvre cette participation ?	Les acteurs	Questionnaire via les réseaux, via les structures Actions mise en œuvre (<i>formation, sensibilisation...</i>)	Définition de la participation

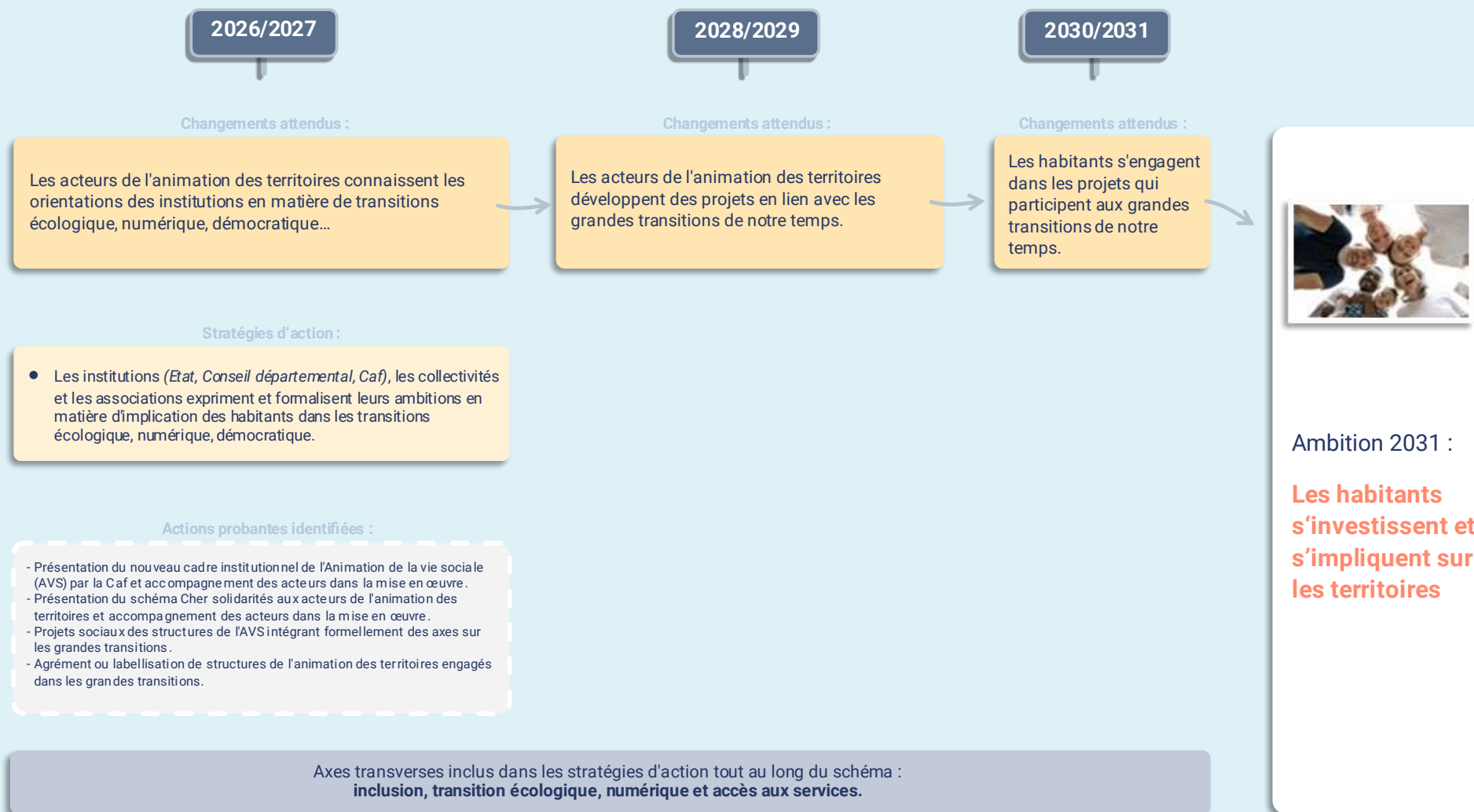
Trajectoires en un coup d'œil 2026/2031

ANIMATION DES TERRITOIRES



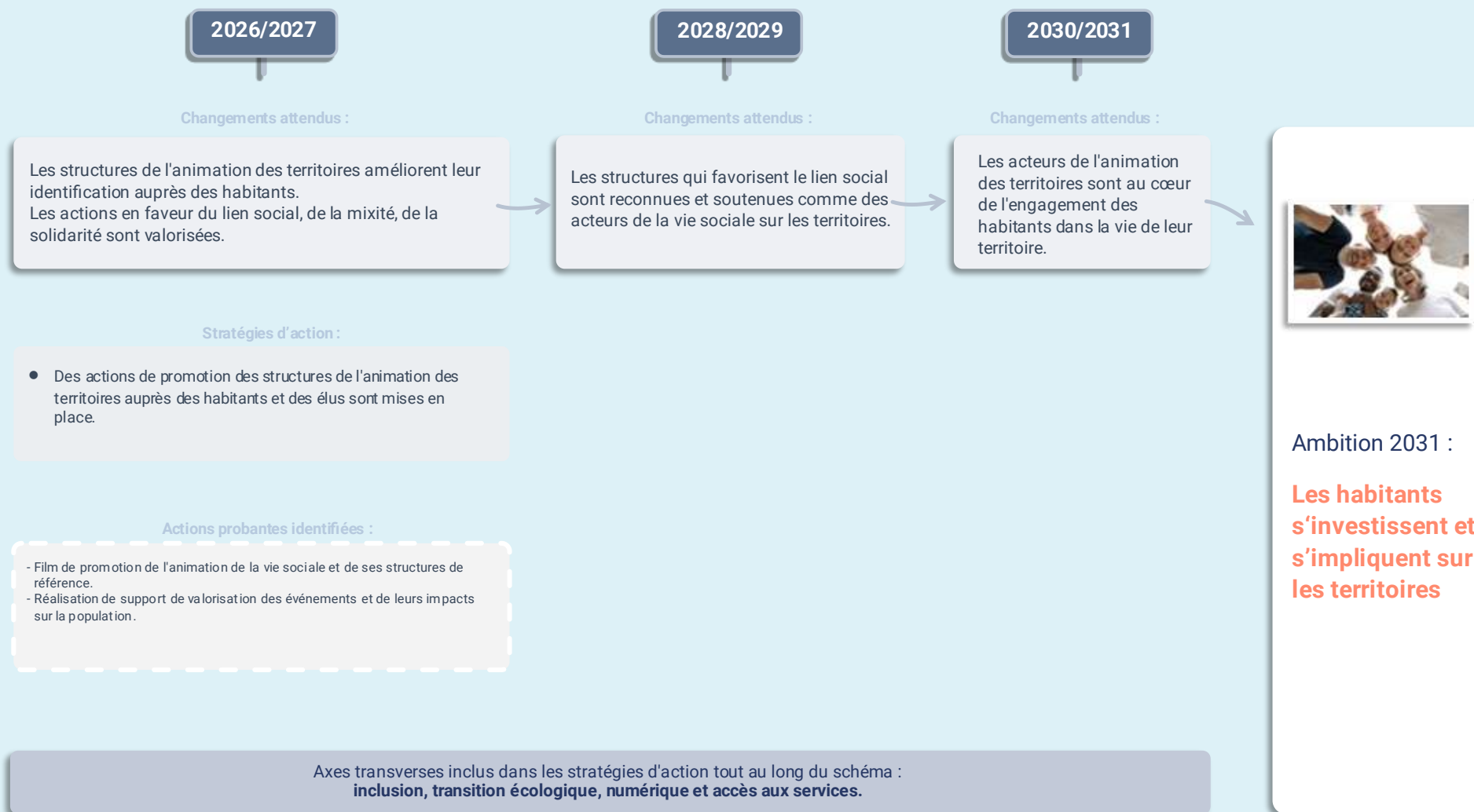
ANIMATION DES TERRITOIRES

💡 Développement de projets



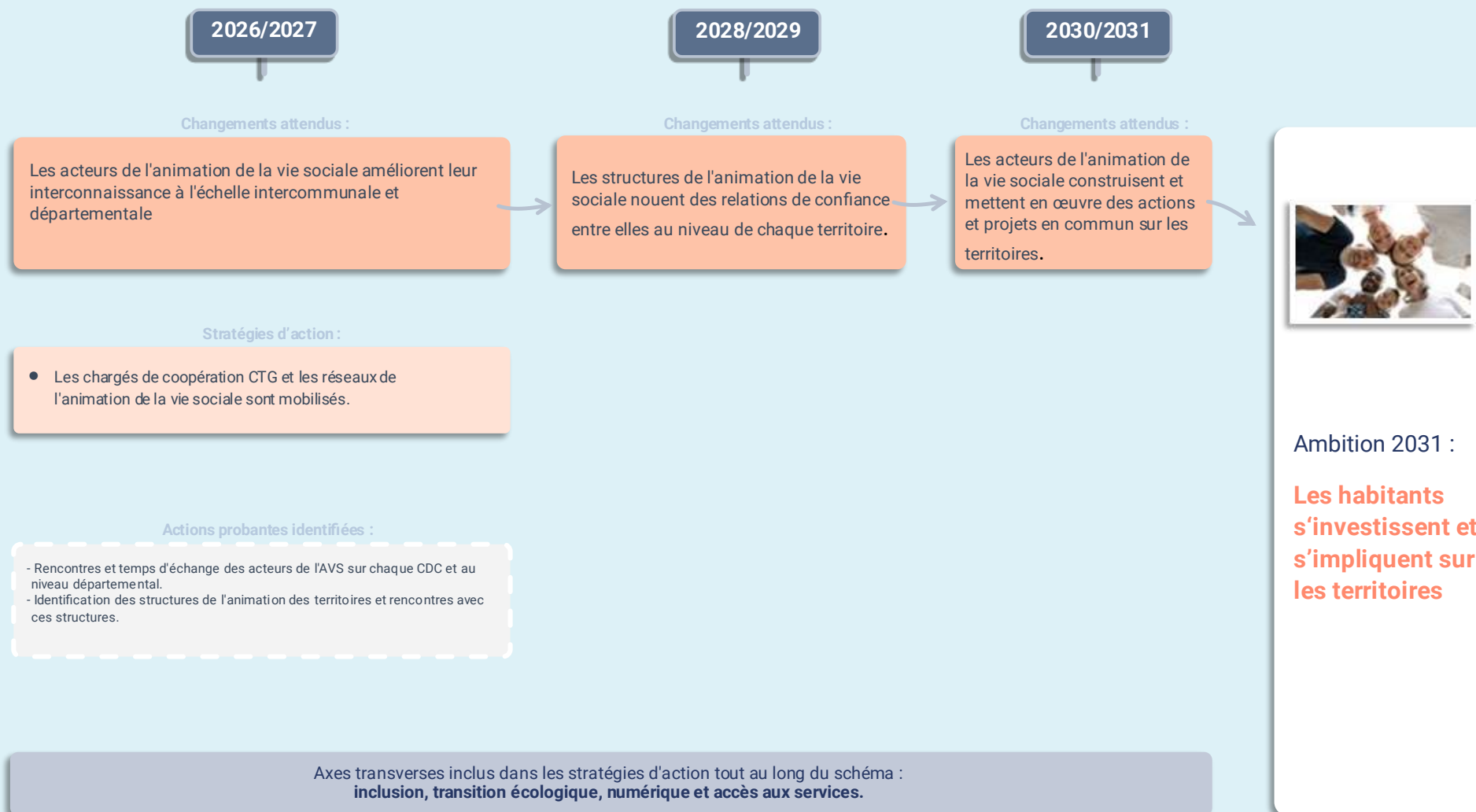
ANIMATION DES TERRITOIRES

Valorisation des structures de l'animation de la vie sociale (AVS)



ANIMATION DES TERRITOIRES

Mise en réseau des structures de l'AVS et actions communes



ANIMATION DES TERRITOIRES



Compétences des acteurs

2026/2027

Changements attendus :

Les acteurs de l'animation de la vie sociale (*professionnels et bénévoles*) expriment et formalisent leurs besoins de développement de leurs compétences.

Stratégies d'action :

- Les chargés de coopération CTG et les chargés de conseil et développement Caf recensent les besoins de développement de compétences.

Actions probantes identifiées :

- Plan de développement des compétences des acteurs de l'AVS.
- Rencontres régulières des acteurs de l'AVS pour développer une culture commune et partager les pratiques professionnelles.
- Animation du réseau des structures de l'AVS.
- Actions de formation des professionnels et des bénévoles à la transition écologique incluant la sensibilisation à la nature et la pédagogie du dehors.

2028/2029

Changements attendus :

Les élus, les professionnels et les bénévoles mettent en œuvre des compétences et postures favorisant la participation des habitants et le développement de leur pouvoir d'agir.

2030/2031

Changements attendus :

Les élus, les professionnels et les bénévoles ont une culture commune en matière de participation et de pouvoir d'agir des habitants.



Ambition 2031 :

Les habitants s'investissent et s'impliquent sur les territoires

Axes transverses inclus dans les stratégies d'action tout au long du schéma :
inclusion, transition écologique, numérique et accès aux services.

Questions évaluatives sur les changements attendus

ANIMATION DES TERRITOIRES



Les acteurs de l'animation des territoires connaissent les orientations des institutions en matière de transitions <i>(écologique, numérique, démocratique...)</i>	Dans quelle mesure les acteurs de l'animation des territoires ont acquis des connaissances sur les orientations des institutions en matière de transition écologique, numérique, démocratique ?	Structures	Réunion de réseau Récolte de questionnaires nationaux Les projets proposés dans leurs projets sociaux Bilans CTG	Chargé de coopération ou non
	Quels sont les leviers et freins expliquant que les acteurs de l'animation territoriale aient pu acquérir des connaissances sur les orientations des institutions en matière de transition écologique, numérique, démographique ?	Professionnels	Bilans CTG via chargés de coopération Réunions réseau	
Les structures de l'animation des territoires améliorent leur identification auprès des habitants. Les actions en faveur du lien social, de la mixité de la solidarité sont valorisées.	Comment les structures de l'animation ont contribué à améliorer leur identification auprès des habitants ?	Professionnels	Sujet lors d'une réunion réseau animation de la vie sociale et de partage de pratiques.	Participation de tous les acteurs de l'AVS
	Dans quelle mesure les structures de l'animation des territoires ont permis une meilleure identification ?	Habitants Chargés de coopération	Aller vers, bilan des structures Lors d'une réunion des chargés de coopération (<i>connaissance des acteurs du lien social, de la mixité, de la solidarité</i>)	- Chargé de coopération - Portage de la thématique Animation territoriale/Animation de la vie sociale
Les acteurs de l'animation de la vie sociale améliorent leur interconnaissance à l'échelle intercommunale et départementale.	Quels leviers et freins ont permis l'amélioration de l'interconnaissance des acteurs de l'animation des territoires ?	Réseau départemental AVS Chargés de coopération CTG	Lors de réunion réseau Bilan CTG/observation, comité pilotage CTG : observation	Chargé de coopération
Les acteurs de l'animation de la vie sociale (professionnels et bénévoles) expriment et formalisent leurs besoins de développement de leurs compétences.	Comment le Sdsf a-t-il contribué à l'expression et à la formalisation des besoins de développement des compétences des acteurs de l'animation de la vie sociale ?	Chargé de coopération CTG Chargé de conseil et développement Caf	Réunion réseaux EVS Construction et participation aux formations départementales	Participation au réseau

PARTIE 2 : LA COOPÉRATION AU SERVICE

DU CHANGEMENT ET DU PILOTAGE



La coopération au cœur des changements

Les politiques publiques portées au niveau départemental par le SDSF sont éminemment partenariales :

- D'une part, aucun acteur ne porte, à lui seul, la responsabilité entière de l'une ou l'autre de ces politiques. La composition abondante du comité départemental des services aux familles (*CDSF – 41 membres*) en est l'illustration. Il en résulte la nécessité de favoriser la coopération entre les diverses parties prenantes de ce schéma.
- D'autre part, de nombreuses contractualisations portées par l'Etat, le Conseil départemental, la Caf ou d'autres acteurs portent sur des sujets également portés par le SDSF. L'enjeu est donc de garantir la cohérence des actions portées dans chaque cadre contractuel.

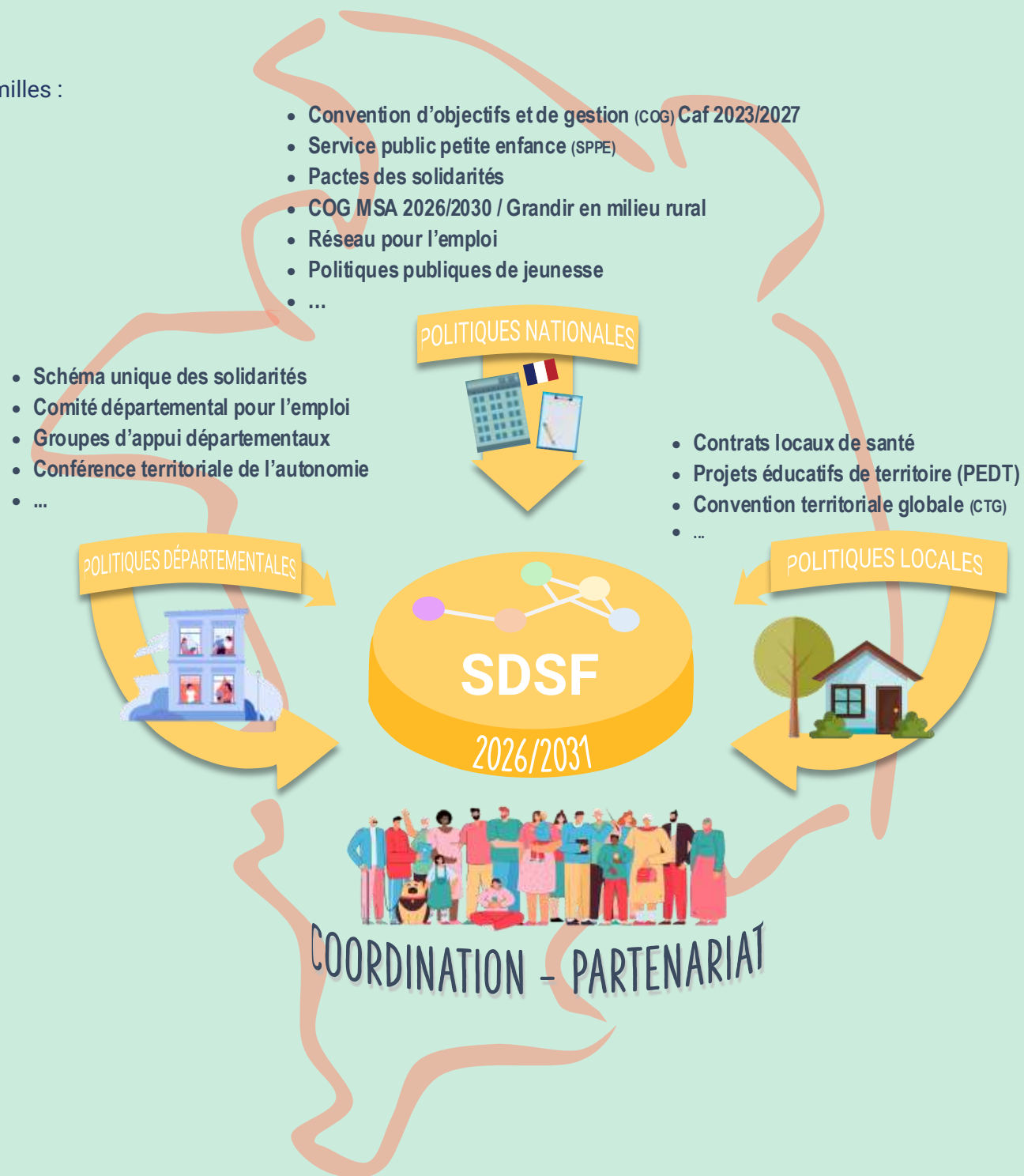
La coopération est donc celles des décideurs publics locaux représentés au sein du CDSF.

Cependant, elle doit aussi se concrétiser sur le terrain, au plus près des publics visés par le SDSF. C'est pourquoi le SDSF s'appuie sur un réseau d'acteurs de terrain, car une des convictions de ce schéma est que le travail d'analyse, de réflexion, de programmation, qui se déroule au sein du CDSF, ne peut porter ses fruits que s'il est approprié, relayé et mis en œuvre au plus près des familles par les professionnels qui sont à leur contact.

Par professionnels, il faut entendre tous les acteurs de terrain qui permettent de déployer concrètement nos politiques, d'accomplir le dernier kilomètre : agents des services petite enfance ou jeunesse des communes ou intercommunalités, professionnels du Conseil départemental, agents des associations qui portent des services à la population ou déploient des projets, agents des différents services de l'Etat, qu'ils relèvent de la DDETSP, de la DSDEN ou d'autres directions, salariés de la Caf et de la Msa...

Le schéma départemental des services aux familles :

UNE INTERFACE ENTRE POLITIQUES NATIONALES, DÉPARTEMENTALES ET LOCALES



Composition du CDSF

Article D214-3 du code de l'action sociale et des familles

I. - Le comité départemental des services aux familles est présidé par le préfet du département ou son représentant.

Les vice-présidents du comité départemental des services aux familles sont :

1° Le président du conseil départemental ou un conseiller départemental désigné par lui ;

2° Un maire, adjoint au maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, désigné par l'association départementale des maires ;

3° Le président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

En cas de pluralité de caisses d'allocations familiales dans le département, les présidents des conseils d'administration désignent celui chargé de les représenter.

II. - Le comité départemental des services aux familles comprend en outre trente-huit membres répartis comme suit :

1° Quatre maires, adjoints au maire ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, désignés par l'association départementale des maires, dont un au moins d'une commune de plus de 10 000 habitants ou, si le département ne comporte pas de

communes de cette taille, d'une commune de plus de 3 500 habitants, et au moins un d'une commune de moins de 3 500 habitants ; pour Paris, le maire ou son représentant et trois membres du conseil de Paris désignés par le conseil de Paris ;

2° Quatre représentants des services du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental, dont un représentant du service de protection maternelle et infantile et le directeur de la maison départementale des personnes handicapées ;

3° Le directeur responsable de la formation des services du conseil régional de la région d'appartenance du département ;

4° Trois représentants des services de l'Etat, dont le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant et le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ou son représentant ;

5° Le délégué départemental de l'agence régionale de santé ;

6° Un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel ;

7° Un administrateur de la caisse de mutualité sociale agricole, désigné par le président du conseil d'administration de la caisse après consultation du responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la caisse de la mutualité sociale agricole ;

8° Quatre représentants des services de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de la mutualité sociale agricole, conjointement désignés par leurs directeurs ;

En cas de pluralité de caisses d'allocations familiales dans le département, les directeurs désignent les personnes chargées de représenter leurs services ;

9° Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements, dont au moins un représentant du secteur public, un représentant du secteur privé non lucratif, un représentant du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels, désignés par le préfet sur proposition des vice-présidents ;

10° Cinq représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs présents dans le département, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, désignés par les organisations syndicales représentatives ;

11° Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations représentatives des particuliers employeurs ;

12° Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture ;

13° Un représentant des employeurs publics du département, désigné par le secrétaire général aux affaires régionales ;

14° Le président de l'union départementale des associations familiales ou son représentant ainsi que deux parents ou représentants légaux

d'enfants désignés par le préfet sur proposition du président de l'union départementale des associations familiales ;

15° Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents.

16° Le directeur territorial de l'opérateur France Travail.

Pour chacun des membres désignés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

III. - La liste des membres du comité est arrêtée par le président du comité, après avis des vice-présidents, tous les six ans.

Le mandat des membres du comité est de six ans renouvelables. Il prend fin s'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

Dans ce cas ou en cas de démission ou de décès d'un membre avant l'expiration de son mandat, il est pourvu à son remplacement dans un délai de trois mois. Le mandat de son remplaçant prend fin à la date à laquelle aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé. Les membres du comité exercent leur mandat à titre gratuit.

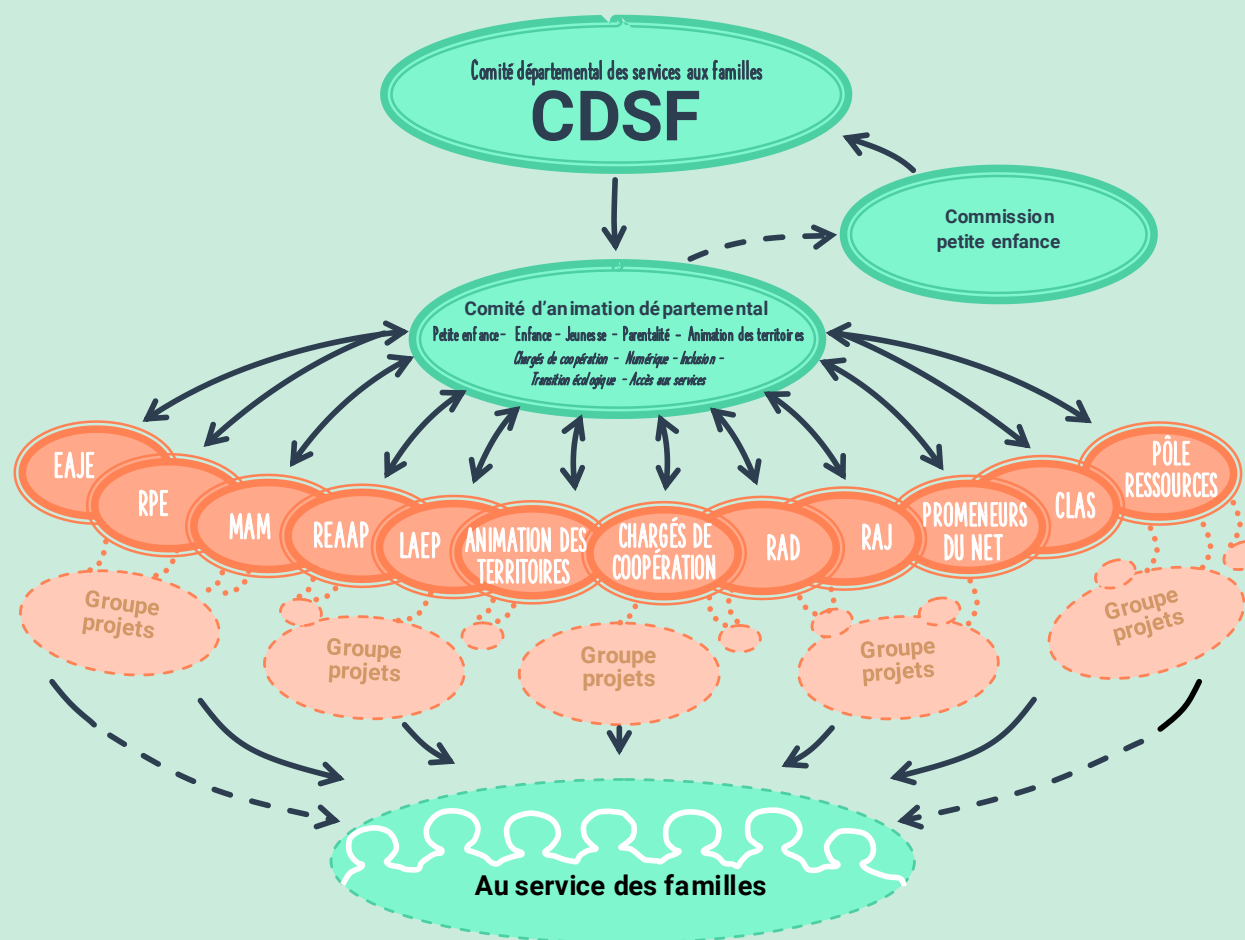
IV. - Pour l'application des dispositions du présent article à la collectivité de Corse, les références au préfet sont remplacées par la référence au préfet de Corse et les références au président du conseil départemental en Corse sont remplacées par la référence au président du conseil exécutif.

Gouvernance

Les modalités de gouvernance du CDSF sont indiquées dans le règlement intérieur adopté en CDSF plénier.

La commission petite enfance en lien avec la mise en œuvre du SPPE sera intégrée à la parution du décret.

Gouvernance du schéma départemental des services aux familles



Mobilisation des ressources

Les parties signataires s'engagent à mobiliser des moyens humains (*personnels qualifiés en quantité*) et matériels (*données, statistiques...*) nécessaires et proportionnels à la réalisation des obligations définies dans le présent schéma sur leur territoire d'intervention et dans le respect des compétences qui leur sont dévolues.

La Caf, le Département et l'Etat (*à travers la DDETSPP*) assurent la coordination, le suivi et l'animation de la démarche. La Caf assure le secrétariat général du SDSF.

Communication

Les parties signataires donnent leur autorisation pour communiquer sur le présent schéma. Les actions de communication feront apparaître les logos de chacune des parties.

Durée du Sdsf

Chaque année, les parties signataires s'engagent à procéder si besoin, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes. Les signataires sont libres de se désengager du Schéma départemental des services aux familles, sous réserve d'un préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

Le schéma prend effet au 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2031.

Signataires

Le Préfet du Cher,

**Le Président du Conseil
départemental du Cher,**

**Le Président du Conseil
d'administration de la caisse
d'allocations familiales du
Cher,**

Philippe Le Moing Surzur

Jacques Fleury

Charles Collin

**Le Directeur de la caisse
d'allocations familiales
du Cher,**

**La Présidente de
l'association des maires
du Cher,**

Jérémie Audoin

Laurence Renier

PARTIE 3 : ÉVALUATION

DU PRÉCÉDENT SCHÉMA 2024/2025



Le SDSF 2020/2023 et son avenant 2024/2025 ont défini une vision commune et partagée des ambitions et changements attendus au service des familles. Celle-ci a été validée par l'ensemble des signataires. Pour atteindre cette vision, une stratégie a été établie de maintenir, développer et faire connaître les services à toutes les familles du département.

L'avenant 2024/2025 s'est appuyé sur les orientations du SDSF 2020/2023 et s'est construit sur la démarche de l'approche orientée changement en se basant sur trois ambitions stratégiques :

- **Un pilotage engagé au service des familles, des jeunes et des habitants**
 - Les décideurs et animateurs de réseaux, engagés dans les instances de gouvernance (*pilotage, coordination, animation*) contribuent à un pilotage concerté pour garantir les changements attendus pour les familles, les jeunes et les habitants du département.
- **Des coopérations renforcées au service des familles, des jeunes et des habitants**
 - Les acteurs (*élus, professionnels et bénévoles*) coopèrent pour favoriser une dynamique locale.
- **Des territoires investis par les familles, les jeunes, les habitants**
 - Les collectivités développent une politique éducative sociale et familiale qui prend la forme d'un projet de territoire en associant régulièrement les professionnels, les familles, les habitants, les jeunes...

La méthodologie nécessite de dépasser l'évaluation d'une action pour mesurer les impacts, les enseignements et les effets de l'ensemble des actions, des coopérations et des réseaux sur le département. Ce changement de posture amène l'ensemble des acteurs à analyser leur impact non pas seulement en lien avec leur projet de structure mais bien au regard des transformations attendues sur leur territoire. La coopération, fil conducteur de l'avenant 2024/2025, est renforcée lors des réunions du comité d'animation, espace de rencontre, d'échange entre les professionnels portant des réseaux départementaux.

L'évaluation repose sur deux piliers de cette coopération :

- Les actions probantes mises en œuvre
- Les réseaux départementaux

Pour chacun des axes, des stratégies d'action avaient été déterminées, et des actions ciblées.



Les réussites dans le Cher 2020/2025

Ce troisième SDSF s'appuie sur les réussites suivantes, construites et portées par l'engagement de tous les partenaires départementaux, tant au niveau du pilotage, de la coordination que du volet opérationnel.

Une dynamique partenariale renforcée :

- Mise en place d'échanges à l'échelle départementale entre acteurs de l'action sociale.
- Participation active à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales.

L'appropriation et la diffusion de l'approche orientée changement :

- Observation des résultats et des liens de causalité pour ajuster les actions.
- Diffusion des pratiques dans les réseaux et les CTG pour favoriser l'analyse des impacts.

Une animation et de l'interconnexion des réseaux :

- Création et animation du comité d'animation départemental favorisant la coopération.
- Développement de passerelles inter-réseaux pour fluidifier les échanges.

Capitalisation et appropriation :

- Mise en place d'instances d'échanges pour partager les expériences et s'approprier les dispositifs.
- Renforcement de la culture commune autour des enjeux familiaux.

Co-construction et innovation :

- Favoriser l'interconnaissance et l'interactivité entre acteurs.
- Développement de projets fédérateurs, expérimentaux et innovants.

Intégration des CTG :

- Les Contrats Territoriaux Globaux comme leviers pour structurer et pérenniser les actions.
- Participation des chargés de coopération à la démarche du SDSF.

L'ensemble de ces dynamiques permet d'observer un impact global grâce à un réseau départemental plus cohérent, des pratiques partagées et une gouvernance collaborative pour répondre aux besoins des familles, des enfants, des jeunes et des habitants.

Actions probantes : enseignements et perspectives

L'évaluation continue repose sur des actions mises en œuvre par les réseaux départementaux, territoriaux ou par des acteurs des territoires (*association, collectivité, institutions*).

Ces actions ont été retenues, observées afin de déterminer si les changements attendus pour les familles, les professionnels, les bénévoles, les élus ou les territoires étaient atteints, quels enseignements étaient retirés et quelles étaient les perspectives.

DES TERRITOIRES INVESTIS par les familles, les jeunes et les habitants →

Notre vision 2025 : les collectivités développent une politique éducative sociale et familiale qui prend la forme d'un projet de territoire en associant régulièrement les professionnels, les familles, les habitants, les jeunes...

Actions probantes 2024	Actions probantes 2025
Petite enfance : Journée départementale des assistants maternels, charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, « les écrans pour les enfants, j'attends le bon moment ». Parentalité : Film réseau LAEP, Livret « L'été à l'ouest du Cher », « Jeux m'amuse en famille », « Festi famille », « Cap vers le net » et le colloque « La parentalité, parlons-en ». Enfance/jeunesse : Rad ado : Paris, jeux olympiques, rendez-vous du RAJ, Mon Cher Bafa, Jeunes et climat. Animation de la vie sociale : Agir face aux transitions sociétales, quartiers d'été Saint-Amand-Montrond.	Parentalité : Vivre Ensemble (<i>Reaap Sud</i>), « Festi'famille » (<i>Reeap Est</i>), Journée de réflexion sur les groupes de parole (<i>département</i>). Jeunesse : « Street Prev », semaine de l'animation (<i>Vierzon Sologne Berry</i>). Petite enfance : Première journée pédagogique des professionnels en EAJE, Journée départementale des Assistant(e)s maternel(le)s. Animation de la vie sociale : Formation sur les transitions écologiques et numériques, (<i>sobriété numérique, alimentation solidaire et responsable</i>).

✓ Des résultats positifs avérés

- Renforcement de la **cohésion et des compétences des professionnels**, facilité par des temps de formation et de réflexion collective.
- Développement d'une **dynamique partenariale active**, avec une meilleure interconnaissance et des collaborations pérennisées.
- Participation croissante des **familles et habitants**, avec une fréquentation en hausse, des publics fidélisés et une meilleure identification des partenaires.
- Évolution des pratiques vers une **plus grande participation des habitants**, notamment via le bénévolat et la co-animation d'actions.

⚠ Des fragilités identifiées

- Absence d'un cadre formalisé et partagé de gouvernance entre porteurs et partenaires.
- Dépendance forte à l'animation des réseaux, aujourd'hui insuffisamment outillée et sécurisée.
- Difficulté à objectiver les impacts à moyen terme, faute d'un suivi systématique post-actions.
- Besoin d'un soutien politique renforcé pour donner lisibilité et légitimité à la démarche.
- Publics adolescents et jeunes encore insuffisamment mobilisés.

DES TERRITOIRES INVESTIS par les familles, les jeunes et les habitants →

Notre vision 2025 : les collectivités développent une politique éducative sociale et familiale qui prend la forme d'un projet de territoire en associant régulièrement les professionnels, les familles, les habitants, les jeunes...

SYNTHÈSE : Au regard des résultats d'évaluation, l'ambition est globalement en cours de réalisation.

Les actions menées contribuent de manière significative au développement d'une politique éducative, sociale et familiale de territoire, fondée sur la coopération des acteurs et la participation des habitants.

Toutefois, la pérennisation de cette ambition suppose un renforcement du cadre, du pilotage et des moyens dédiés à l'animation et à l'évaluation.

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE au service des familles, des jeunes et des habitants →

Notre vision 2025 : les acteurs (élus, professionnels et bénévoles) coopèrent pour favoriser une dynamique locale sur les territoires.

Actions probantes 2024	Actions probantes 2025
Rad : accueillir tous les enfants en ACM, Le Cher Handi'quoï, Observatoire des centres de loisirs Formation des chargés de coopération	05 juin : Journée de l'animation thématique "Règlementation" à St Germain du Puy. Formation transition écologique Bouge en famille (<i>REAAP nord/chargé de coopération Pays Fort Sancerrois Val de Loire</i>). Semaine de la petite enfance Vierzon Sologne Berry.

✓ Résultats positifs confirmés

- Progression du **nombre d'acteurs impliqués**, notamment issus du milieu ordinaire.
- Renforcement de l'**interconnaissance**, de la **confiance** et de la **reconnaissance mutuelle** entre acteurs.
- **Création d'espaces partagés** facilitant les coopérations et les parcours des publics.
- Forte mobilisation et assiduité des partenaires, avec un réel engagement dans les temps collectifs.
- Les **actions de formation** constituent un levier majeur :
 - Construction d'une culture commune,
 - Apports concrets et opérationnels pour les pratiques professionnelles,
 - Amélioration de l'accompagnement éducatif, citoyen et parental.

⚠ Fragilités et limites identifiées

- Difficulté récurrente à libérer du temps pour les professionnels, notamment les animateurs.
- Implication variable des acteurs selon la composition des groupes porteurs.
- Freins liés à l'échelle départementale, limitant la participation de certains publics professionnels.
- Besoin d'une coordination plus structurée, notamment sur les enjeux de la petite enfance.

SYNTHÈSE : Les actions menées ont permis d'installer une dynamique de coopération réelle et reconnue sur les territoires.

Cette dynamique demeure toutefois fragile sans un renforcement de la coordination, de l'organisation et des conditions de participation des acteurs.

Réseaux départementaux : enseignements et perspectives

(En annexe les fiches évaluations des réseaux, enseignements et perspectives)

L'évaluation porte également sur les réseaux, leur dynamique, leur évolution.

Chaque porteur de réseau a tout d'abord évalué les enseignements tirés de son travail, de son fonctionnement, de son organisation. Dans un second temps, les perspectives vers lesquelles il est nécessaire d'aller ont été déterminées.

Les enseignements communs aux réseaux d'animation

- Les réseaux favorisent l'interconnaissance entre acteurs, le partage de pratiques, une veille continue et l'émergence de coopérations nouvelles.
- La co-animation institutionnelle renforce le portage des politiques publiques.
- Les réseaux contribuent à la montée en compétences des professionnels.
- La stabilité de l'animation des réseaux constitue un levier, un engagement des acteurs et de sollicitation par les élus et les professionnels.
- L'animation des réseaux permet de valoriser et de légitimer les métiers dans les réseaux.

Les perspectives - prochaines étapes communes aux réseaux d'animation

- Consolider et/ou renforcer le partenariat et la dynamique de réseau.
- Clarifier la co-animation Conseil départemental-Caf des réseaux : REAAP, LAEP, RPE, MAM, EAJE et RAJ.
- Renforcer la communication autour des réseaux : RAJ, AVS, RPE, LAEP, MAM, PDN.
- Créer du lien entre les réseaux et sur les territoires, notamment via les CTG.
- Mieux intégrer les jeunes (RAJ), les familles (REAAP), les habitants (AVS) dans les dynamiques de réseaux.
- Identifier les besoins professionnels au sein des réseaux.
- Soutenir la formation des professionnels.
- Développer des outils et les diffuser à l'échelle des territoires.

Comité d'animation SDSF : apports et attentes

Les acteurs participants au comité d'animation ont été interrogés afin de mesurer leurs attentes et ce que leur apporte leur participation à cette instance départementale.

A maintenir :

- La dynamique d'évaluation continue devra être portée, expliquée, soutenue et valorisée.
- Le portage de la coanimation des réseaux.
- Le lien avec les élus des territoires : politiques menées dans le SDSF en lien avec les besoins de toutes les familles du département.
- La participation de chargés de coopération CTG dans le comité d'animation sera à créer ou renforcer pour plus d'implication dans les projets de territoire (*communautés de communes ou communes*).
- La dynamique partenariale inter-institutionnelle.
- L'actualisation de la représentation des membres du comité d'animation (*des représentants de réseaux*).

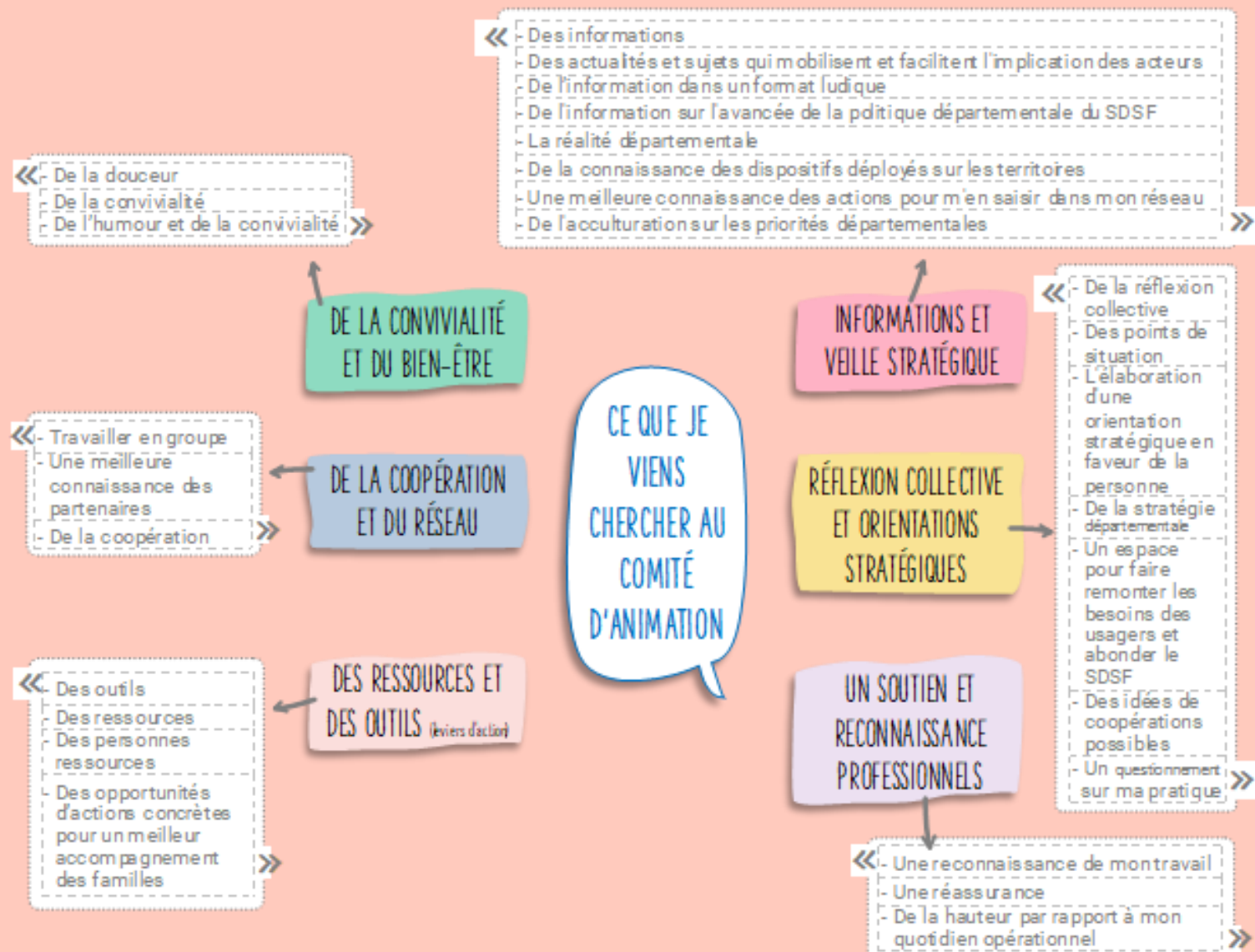
Axe d'amélioration :

- Pour pouvoir se déployer pleinement, la coopération pourra s'appuyer notamment sur :
 - Le déploiement du réseau des chargés de coopération, interlocuteurs et intermédiaires indispensables au déploiement du SDSF dans les CTG ;
 - L'articulation entre les réseaux départementaux et les besoins des territoires ;
 - La consolidation des espaces partenariaux départementaux et locaux.
- L'animation de réseaux départementaux et de porteurs identifiés.

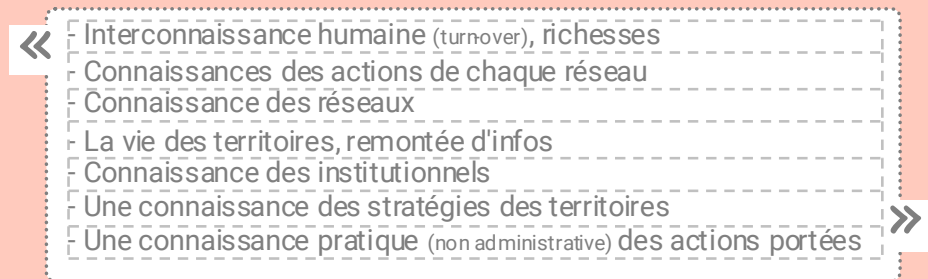


Apports actuels : échanges riches, informations stratégiques, soutien professionnel, convivialité, interconnaissance, réflexion collective.

Valeur ajoutée : comité d'animation joue un rôle de ressource, de réseau et d'espace de co-construction.



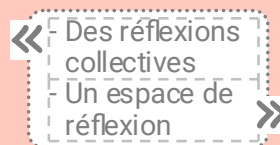
Attentes immédiates : informations actualisées, outils, ressources, reconnaissance, hauteur stratégique, convivialité.
Logique dominante : renforcer ses pratiques, mieux comprendre les orientations, trouver du soutien et des idées concrètes.



DE LA CONNAISSANCE



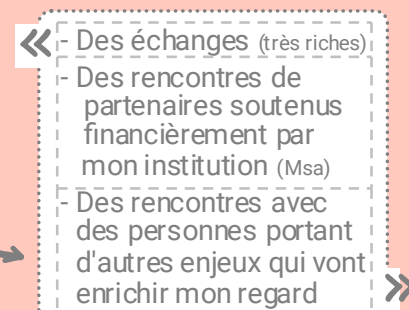
DES ORIENTATIONS



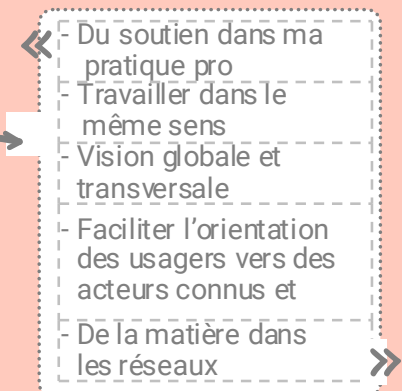
UN ESPACE COLLABORATIF
DE RÉFLEXION

CE QUE
J'ATTENDS DU
COMITÉ
D'ANIMATION

DES INTÉRACTIONS
PROFESSIONNELLES



DE LA COOPÉRATION
ET COORDINATION



DE LA CONVIVIALITÉ

Apports actuels : échanges riches, informations stratégiques, soutien professionnel, convivialité, interconnaissance, réflexion collective.

Valeur ajoutée : comité d'animation joue un rôle de ressource, de réseau et d'espace de co-construction.

En conclusion, le comité d'animation est perçu comme un lieu clé de coordination, d'information et de soutien dont les acteurs se sont saisis et appropriés le fonctionnement et les enjeux. Les attentes évoluent vers :

- Plus de structuration stratégique (*feuille de route, évaluation, reconnaissance institutionnelle*).
- Renforcement du travail collectif (*coopération, mutualisation, interconnaissance*).
- Maintien des valeurs humaines (*convivialité, confiance, bien-être*).

Il doit donc rester un espace pivot de la mise en œuvre et de l'évaluation du SDSF, à l'articulation entre la vision stratégique et la déclinaison opérationnelle, offreur de ressources pour les professionnels.

Annexes



Annexe 1

Diagnostic : notre Cher département

Etat des lieux des services et dispositifs

Caractéristiques du territoire et de la population

Le Cher : entre décroissance démographique et vieillissement de la population.

Le Cher est un département rural qui est marqué par une situation démographique peu favorable. En effet, depuis 1990, il perd des habitants chaque année et sa population est vieillissante.

En 2022, le département du Cher comptait 299 496 habitants soit une baisse de 0.97% par rapport à 2016. Ainsi, la population du cher atteint son chiffre le plus bas depuis 1968.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Population	304 601	316 350	320 174	321 559	314 428	314 675	311 694	307 110	299 496
Densité moyenne (hab/km²)	42,1	43,7	44,3	44,4	43,5	43,5	43,1	42,4	41,4

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombrements, RP2006 au RP2022 exploitations principales - État civil.

L'évolution de la population dépend de deux composantes : le solde naturel et le solde migratoire.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2016 à 2022
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,5	0,2	0,1	-0,2	0,0	-0,2	-0,3	-0,4
due au solde naturel en %	0,2	-0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,3	0,2	0,1	-0,2	0,1	-0,1	-0,1	-0,0
Taux de natalité (‰)	15,2	11,9	11,8	10,7	10,7	10,5	9,9	9,0
Taux de mortalité (‰)	13,3	12,0	12,0	11,4	11,8	11,4	11,6	13,0

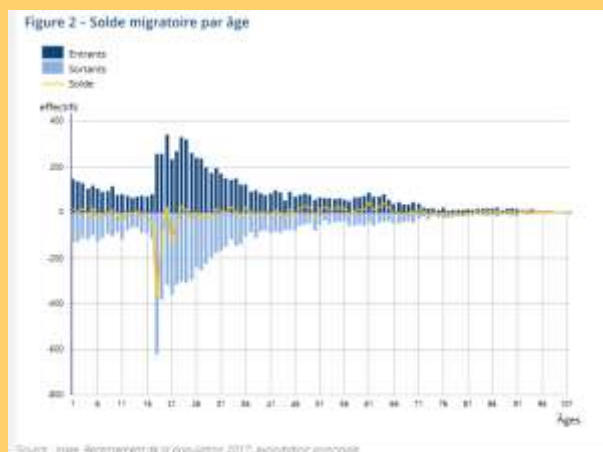
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1968 au RP1999 dénombrements, RP2011 au RP2022 exploitations principales - État civil.

Le solde naturel¹ est en 2024 de -1586. Il diminue sous l'effet de la baisse des naissances, et de la hausse des décès. Le solde naturel a également chuté notamment en 2020 sous l'effet de la hausse des décès en lien avec à la pandémie du Covid-19.

¹ Différence entre le nombre de naissances et de décès sur l'année

On constate que les naissances ne compensent pas les décès.



En 2017, bien que l'écart soit faible entre le taux de partant (3%) et le taux d'arrivants (2,8%), le solde migratoire, comme le solde naturel, est déficitaire, négatif.

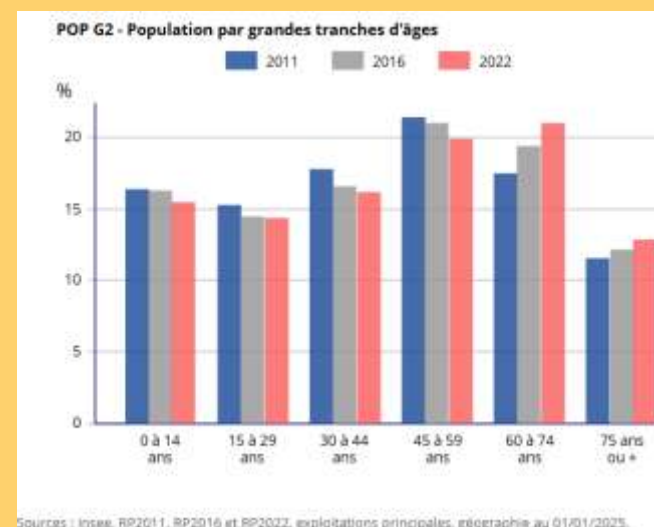
Cette décroissance démographique est accompagnée d'un **vieillissement de la population**. Celui-ci s'accélère depuis 2010 (cette tendance s'observe également au niveau national).

Il s'observe d'une part, par la hausse du poids des 60 ans et plus qui représentent 33.9% de la population du Cher en 2022 contre 29.1% en 2011.

Le vieillissement et son accélération s'expliquent d'une part, à partir de 2010, avec l'arrivée des générations du baby-boom. D'autre part par une diminution du poids des moins de 30 ans, qui représentent quant à eux 29.9% des habitants du département en 2022 contre 31,7% en 2011.

Le vieillissement de la population du Cher est accentué par **le solde migratoire négatif chez les 18-20 ans**. C'est notamment l'âge où on réalise ses études et jusqu'à 25 ans dans le cas de ceux qui ont réalisé des études longues. Le bilan migratoire s'équilibre après 30 ans. C'est entre 20 et 30 ans que les flux migratoires dans les deux sens sont les plus importants.

La migration des retraités dans le Cher accentue également le vieillissement de la population, ce pic s'observe notamment à partir de 61 ans.



Le département du Cher, à l'image de la France est marqué depuis plusieurs années par un vieillissement de sa population.

Représentation et tendances des familles : évolution

La part des ménages composés d'un couple, avec ou sans enfants représente 58,5 % des ménages du département en 2022. Près de la moitié des foyers de plus d'une personne sont des familles avec enfant(s).

Toutefois, depuis 2011, il y a une augmentation régulière (+ 14,7% entre 2011 et 2022) de la part des **familles monoparentales** dans le Cher.

En 2022, les foyers de plus d'une personne sont composés de 8.8% de familles monoparentales et de 20,1% de couples avec enfant(s).

On constate une baisse de 13,8% du nombre de couple avec enfant(s).

En 2022, l'INSEE intègre dans ses portraits sociaux, la notion **de famille recomposée**. Elles représentent en 2022, 13,3% des familles (contre 8,7 des familles dites traditionnelles). La part des familles recomposées dans le Cher est supérieure à la part des familles recomposées au niveau national (8,9%).

Avec l'évolution des schémas familiaux, il est nécessaire d'être attentif à l'évolution des formes de familles, et aux réponses apportées.

Compte tenu de la baisse du nombre de familles avec enfant et de l'augmentation du nombre de familles monoparentales, les besoins devront être observés et les actions et les réponses apportées devront intégrer la vulnérabilité de ce public.

Selon l'INSEE, à l'échelle nationale, les enfants des familles monoparentales vivent le plus souvent avec leur mère (83%).

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2016	%	2022	%	2011	2016	2022
Ensemble	141 551	100,0	142 130	100,0	143 678	100,0	302 832	288 718	291 481
Ménages d'une personne	49 951	35,3	52 657	37,0	57 665	40,1	49 951	52 657	57 665
Hommes seuls	21 128	14,9	22 770	16,0	26 008	18,1	21 128	22 770	26 008
Femmes seules	28 823	20,4	29 887	21,0	31 657	22,0	28 823	29 887	31 657
Autres ménages sans famille	2 678	1,9	2 498	1,8	1 946	1,4	6 254	5 871	4 272
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	88 922	62,8	86 974	61,2	84 059	58,5	246 627	240 101	229 524
Un couple sans enfant	44 325	31,3	43 126	30,3	42 453	29,5	90 341	87 611	85 937
Un couple avec enfant(s)	33 550	23,7	31 952	22,5	28 935	20,1	127 560	121 978	110 435
Une famille monoparentale	11 047	7,8	11 896	8,4	12 671	8,8	28 717	30 602	33 181

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

FAM T3bis - Composition détaillée des familles composées de couples avec enfant(s)

Couples avec enfant(s)	2022	%
Ensemble	28 990	100,0
Famille traditionnelle	25 140	86,7
Famille recomposée	3 850	13,3

Sources : Insee, RP2022, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2025.

Les dynamiques suivantes se maintiennent : une diminution globale du nombre de jeunes, des naissances et du taux de natalité.

Par conséquent, les politiques locales et les professionnels devront adapter leurs actions.

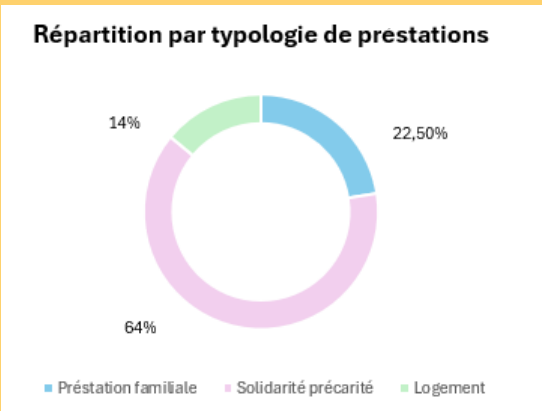
Des familles en situation de précarité

En 2024, 2,9 % de la population du département est bénéficiaire du RSA. Parmi eux, 42,8 % sont des familles avec enfant(s), dont plus de la moitié sont des femmes seules avec enfant(s).

Répartition des allocataires RSA selon leur situation familiale

Situation Familiale	%
Couple avec enfant	12,2%
Couple sans enfant	3,6%
Femme seule avec enfant	27,9%
Homme seul avec enfant	2,1%
Femme seule sans enfant	17,2%
Homme seul sans enfant	37,0%

(Sources : Caf du Cher FR6 août 2024)



Sources : CAF18 FR6 décembre 2024

² Rapport entre le nombre de naissances vivantes et la population moyenne, sur une année.

Les enjeux, notamment financiers, autour de l'accessibilité des structures seront à intégrer dans les modalités de réponses portées par les structures.

Les familles et enfants de moins de 3 ans

Les naissances dans le Cher

Le département du Cher, à l'image de la France, est marqué depuis plusieurs années par un vieillissement de la population, une baisse de la population mais également par une diminution du taux de natalité.

Comme nous l'avons vu la baisse de la natalité est un facteur essentiel du solde naturel.

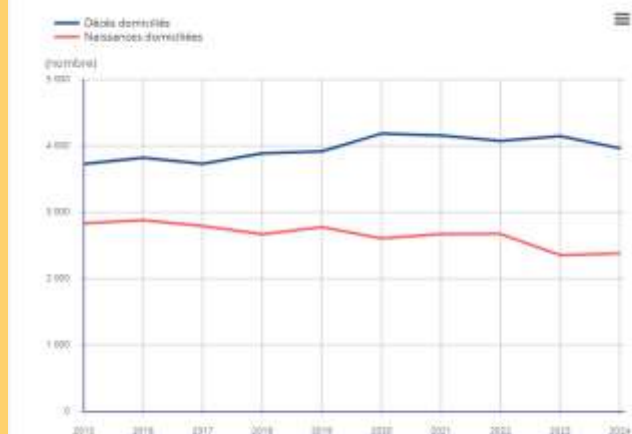
Entre 2015 et 2022, il y a une baisse de 8,1% du nombre de naissance. Il ne cesse de diminuer sauf sur la période 2019 à 2022 où on observe un rebond. Puis, à partir de 2022, la baisse est de nouveau marquée, notamment en conséquence de la crise sanitaire.

On constate un écart entre la baisse au niveau national (-7%) et dans le département du Cher (-11,9%).

Par conséquent, la baisse du nombre de naissances sur le territoire entraîne une baisse du taux de natalité².

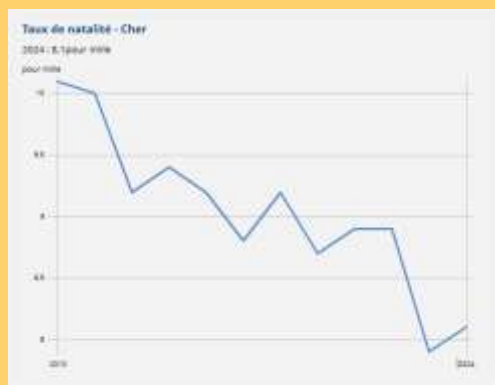
Le taux de natalité en 2024 est de 8,1 contre 10,7, pour 1 000 habitants en 2021.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : INSEE, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2025.

Dans le département du Cher :



Source : INSEE

³ L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. » Insee)

L'évolution du nombre de naissances est déterminée d'une part, par le nombre de femmes dites en âge de procréer, puis d'autre part par la fécondité (*Indicateur conjoncturel de fécondité*³). En 2023 dans le Cher il est de 1,65 enfants par femme contre en 1,9 en 2016. Depuis 2016 on explique la baisse du nombre de naissances par le recul de la fécondité.

En conclusion :

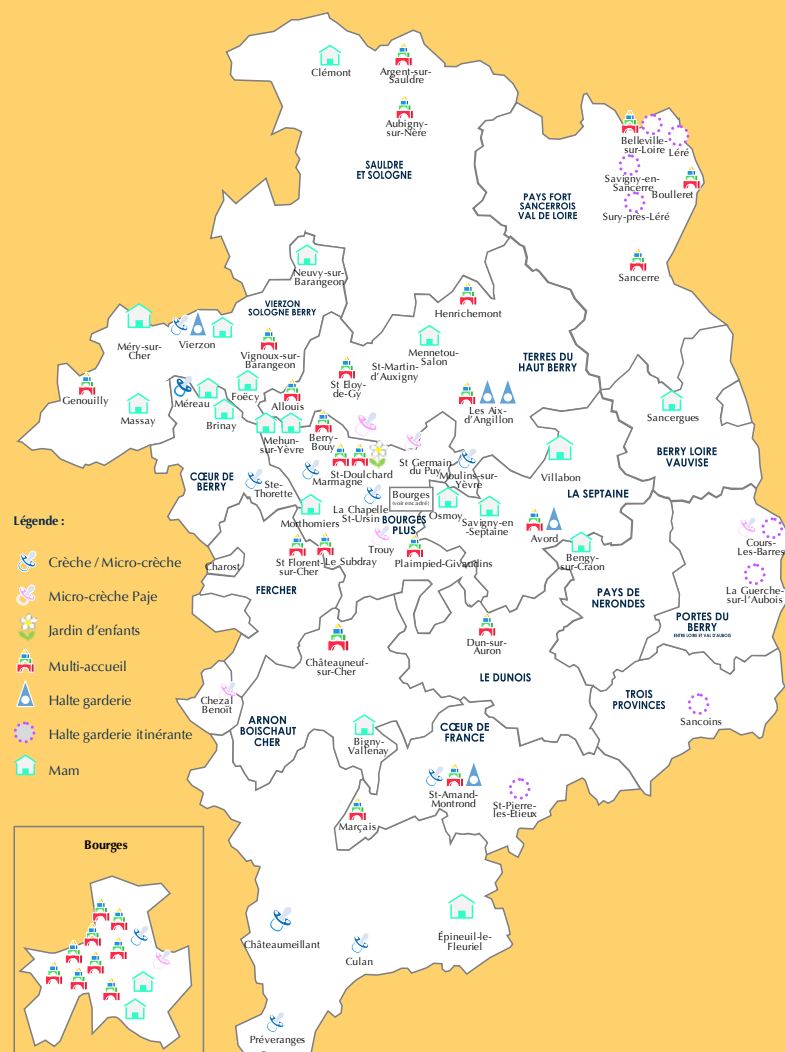
- Un taux de natalité en baisse.
- Le solde migratoire pourrait être un levier pour augmenter le nombre d'habitants.

Des points de vigilances sur :

- L'augmentation de la part de familles monoparentales.
- Le vieillissement général de la population.

L'offre de services : structures et réseaux

PETITE ENFANCE



Source : Cal du Cher 2025 - Taux de couverture 2023

Les familles et enfants de moins de 3 ans :

Les naissances dans le Cher



Depuis 2006, la population du Cher ne cesse de décroître. Cela est dû au solde naturel qui est négatif. (-0.4 entre 2016 et 2022) ainsi qu'au solde migratoire négatif.

Même si le nombre de naissances augmente légèrement en 2024 (+ 26 naissances), le nombre de décès est plus important que le nombre de naissances. Il

n'y a pas d'accroissement naturel de la population, cela ne suffit pas pour inverser la tendance.

Le solde naturel négatif est en parti lié au vieillissement de la population qui est observé sur le territoire.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2016 à 2022
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,5	0,2	0,1	-0,2	0,0	-0,2	-0,3	-0,4
due au solde naturel en %	0,2	-0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,3	0,2	0,1	-0,2	0,1	-0,1	-0,1	-0,0
Taux de natalité (‰)	15,2	11,9	11,8	10,7	10,7	10,5	9,9	9,0
Taux de mortalité (‰)	13,2	12,6	12,0	11,4	11,8	11,4	11,6	13,0

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1968 au RP1999 dénombrements, RP2011 au RP2022 exploitations principales - État civil.

La baisse du nombre de naissances sur le territoire entraîne une baisse du taux de natalité (*rapport du nombre de naissances vivantes, au cours d'une année, rapporté à la population moyenne de l'année*). Le taux de natalité en 2024 est de 8.1 contre 10.7, pour 1 000 habitants en 2021.

L'offre en matière d'accueil du jeune enfant se répartit entre l'accueil collectif et l'accueil individuel. Le taux de couverture en mode d'accueil est supérieur dans le Département (66,10%) au taux de couverture nationale (60,3%).

Néanmoins, il est important d'être vigilant à pérenniser les structures actuelles et à offrir à toutes les familles une réponse à leurs besoins et un accueil de qualité des enfants.

Itinérance : Arppe en Berry - Acepp et leur accompagnement aux crèches associatives. Les structures itinérantes permettent de tester le territoire pour un éventuel développement de structure fixe.

- Soutien financier du Conseil départemental aux structures petite enfance associative.
- Peu d'attrance pour les métiers petite enfance
- Peu de fréquentation des RPE : fréquentation des assistants maternels et parents en diminution.
- Vigilance sur les EAJE (*bâtiments vieillissants*).
- Fragilité économique des EAJE associatifs et nécessité d'un soutien des collectivités.

Accueil collectif :

En 2025, les EAJE (*établissements d'accueil du jeune enfant*) sont au nombre de 53 dans le département et offrent 1 064 places en 2025 contre 1 012 places en 2024 (soit une augmentation de 52 places en un an).

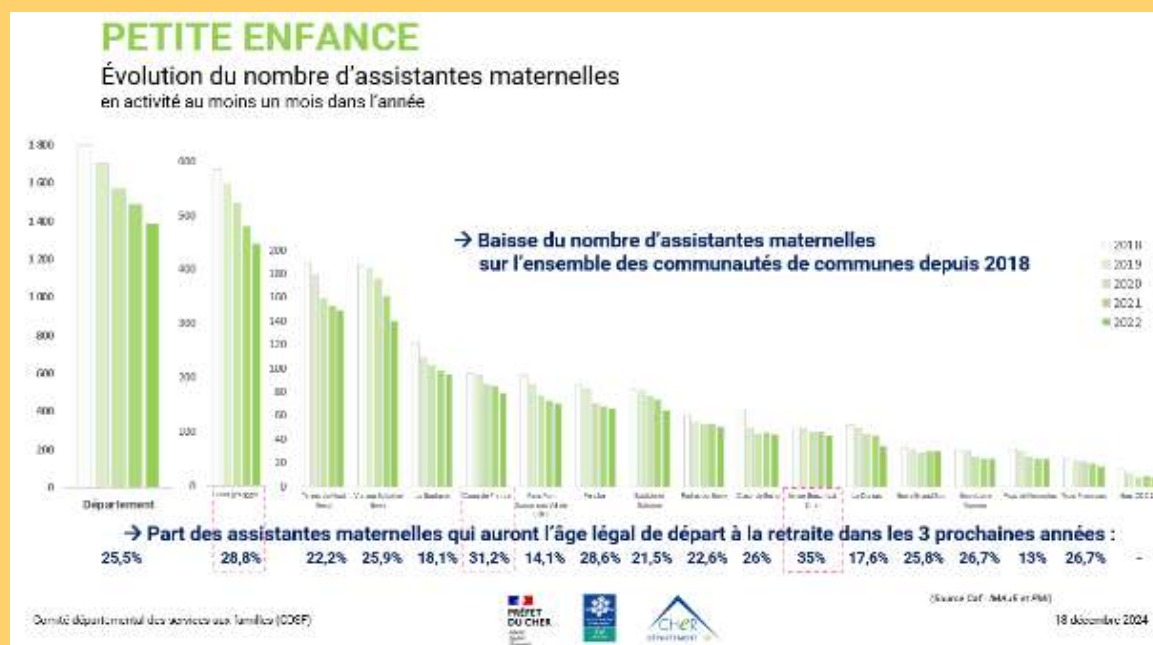
Deux structures (1 multi-accueil et 1 micro-crèche) ont fermé en 2024.

En 2025, trois micro-crèches ont été créés à : Châteaumeillant, Chezal-Benoît et Bourges, soit 36 places, et un multi accueil à Châteauneuf-sur-Cher de 18 places.

Le réseau des responsables EAJE, co-animé par le Conseil départemental et la CAF, contribue à renforcer la qualité d'accueil en s'appuyant notamment sur la charte d'accueil du jeune enfant et le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant.

La dynamique de ce réseau et la forte implication des professionnels contribuent à faciliter la mise en lien des gestionnaires, harmoniser les pratiques, accompagner la professionnalisation en proposant des temps d'échanges, de formation et favoriser l'innovation et l'adaptation aux évolutions réglementaires et aux besoins des familles.

Accueil individuel :



On constate pour notre Département comme au niveau National une diminution du nombre des assistants maternels (-315 entre 2019 et 2023) qui va encore s'accélérer de part un départ à la retraite de 25,5% des assistantes maternelles d'ici 2027.

Nous constatons que le mode de fonctionnement des MAM, est un levier qui permet de favoriser l'installation de nouveaux professionnels et candidats au métier et permet à certains professionnels de se maintenir dans cet emploi.

Les maisons d'assistants maternels (MAM) sont aux nombres de 22 dans notre Département.

Le réseau des MAM est à relancer en 2026.

⇒ Les relais petite enfance (RPE) :

En 2025, le département compte 19 RPE.

Il existe un bon maillage et une couverture de toutes les communautés de communes en RPE.

Dans le cadre du SPPE, les RPE vont connaître des évolutions dans leur fonctionnement avec un rôle central dans l'information des familles sur tous les modes de garde avec le guichet unique mais aussi l'accompagnement des professionnels, la coordination territoriale et l'amélioration de la qualité de l'accueil. Un référentiel national des RPE est en cours d'élaboration.

Le réseau des animateurs RPE, co- animé par le conseil départemental et la Caf, a travaillé en 2025 à l'appropriation du référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant et l'évolution des missions dans le cadre du SPPE et notamment de la mise en place du guichet unique.

La scolarisation des moins de 3 ans

110 enfants de moins de 3 ans sont scolarisés.

Le nombre d'**élèves inscrits en très petite section** devrait évoluer cette année :

- 9 dispositifs spécifiques « moins de trois ans » (MTA) existent, donc 2 récemment créés (*Barbottes à Bourges, et Jules Vallès à Vierzon*).

Par ailleurs, la DSDEN a la volonté de s'assurer que les enfants de MTA scolarisés dans une classe multi-niveau soient accueillis dans des conditions qui leur sont favorables (*conditions matérielles, de personnel disponible, de mobilier, de groupe suffisant...*), avec un projet écrit et validé par l'IEN.

De ce fait, il ne devrait plus y avoir de TPS inscrits à la marge ou pour compléter les effectifs (*par exemple une ou deux dans une classe de PS-MS-GS-CP...*).

Les **dispositifs passerelles** favorisent l'entrée en petite section par des temps de présence à l'école en amont qui soient pensés selon un projet et une progressivité. Une convention crèche-école a été accompagnée pour la mise en œuvre à Aubigny-sur-Nère. Pour d'autres écoles, ce type de dispositif n'est pas pertinent et le choix est fait de multiplier les temps de présence à l'école des futurs PS aux mois de mai-juin précédant la rentrée. Différents essais sont accompagnés, dans l'optique de communiquer par la suite auprès de toutes les écoles un "cahier des charges" de ce type de dispositif pour que chaque école puisse mettre en œuvre ce qui est le plus pertinent en fonction du contexte local.

Contrairement au dispositif « moins de trois ans », il ne s'agit pas ici d'une "classe" mais bien d'un dispositif mis en œuvre à moyen constant.

Pour les **formations**, les enseignants en dispositif MTA bénéficient de 5 demi-journées par an de formation (*en 2025, par exemple sur les thèmes des fonctions exécutives, des compétences psycho-sociales*).

La **mallette** à destination des enseignants travaillant avec des enfants de MTA est disponible en ligne (<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique1395>).

PARENTALITÉ

Les dispositifs et actions pour les familles

3
territoires sur
16
disposent d'un
panier de services
parentalité

Un panier de services est
composé des services Laep, Clas
et Reaap.
Un territoire (Cdc) est couvert
lorsqu'il dispose de
ces trois services.

4 actions
Reaap à vocation
départementale

Légende :

 Panier de services
parentalité (3)

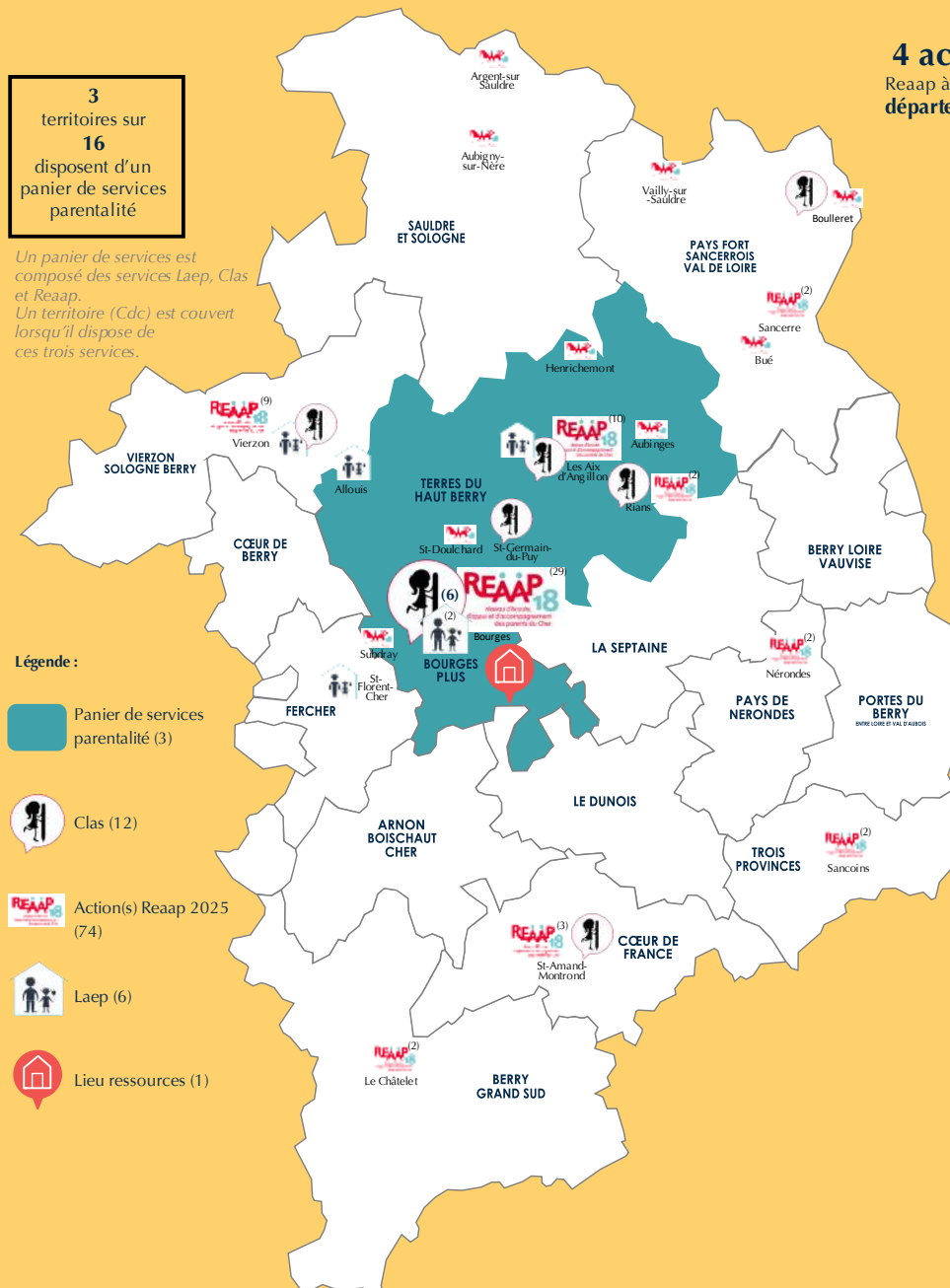
 Clas (12)

 Action(s) Reaap 2025
(74)

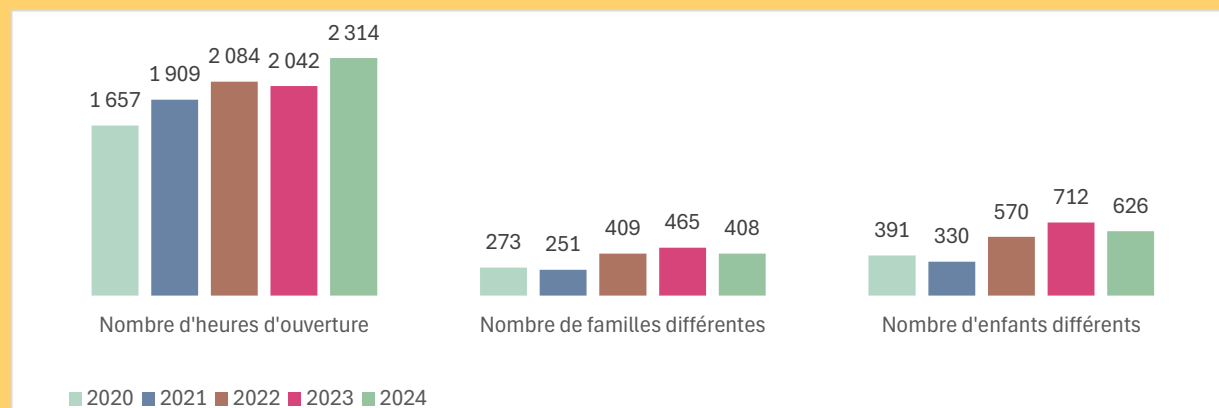
 Laep (6)

 Lieu ressources (1)

Source : Caf du Cher 2025



Lieux d'accueil enfants parents (LAEP)



(Source : Caf du Cher)

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont des espaces ouverts, accessibles sans inscription, destinés aux enfants de moins de six ans ainsi qu'à leurs familles, y compris celles qui attendent un enfant.

Les LAEP sont des espaces bienveillants qui soutiennent le lien affectif entre l'enfant et son parent. Ils offrent aux familles un moment de répit, tout en contribuant à rompre l'isolement social. Ces lieux permettent aux parents de renforcer leurs compétences en les accompagnant vers des solutions qu'ils trouvent par eux-mêmes.

Véritables alliés dans l'accompagnement à la parentalité, les LAEP restent pourtant encore trop peu connus, tant par les familles que par les professionnels et les élus. La compréhension de leur mission ainsi que leur visibilité restent limitées, ce qui rend leur identification difficile.

Pour y remédier, le réseau départemental a lancé une dynamique de valorisation et de communication : création d'un film, de supports dédiés

et diffusion via différents canaux et réseaux (*contrat local de santé, établissement d'accueil pour le jeune enfant, relais petite enfance*).

En 2025, le département compte quatre structures agréées LAEP : trois sont gérées par des collectivités (*CCAS, communes ou communautés de communes*) et une par une association.

Des pistes de développement sont actuellement à l'étude sur certains territoires.

Deux associations proposent déjà des actions qui s'inscrivent dans l'esprit des LAEP, bien qu'elles ne disposent pas d'un agrément : une association relevant de la Maison Verte, et une autre qui intervient en expérimentation auprès d'un public âgé de 6 à 12 ans, en dehors du cadre prévu pour les LAEP.

Lieux ressources

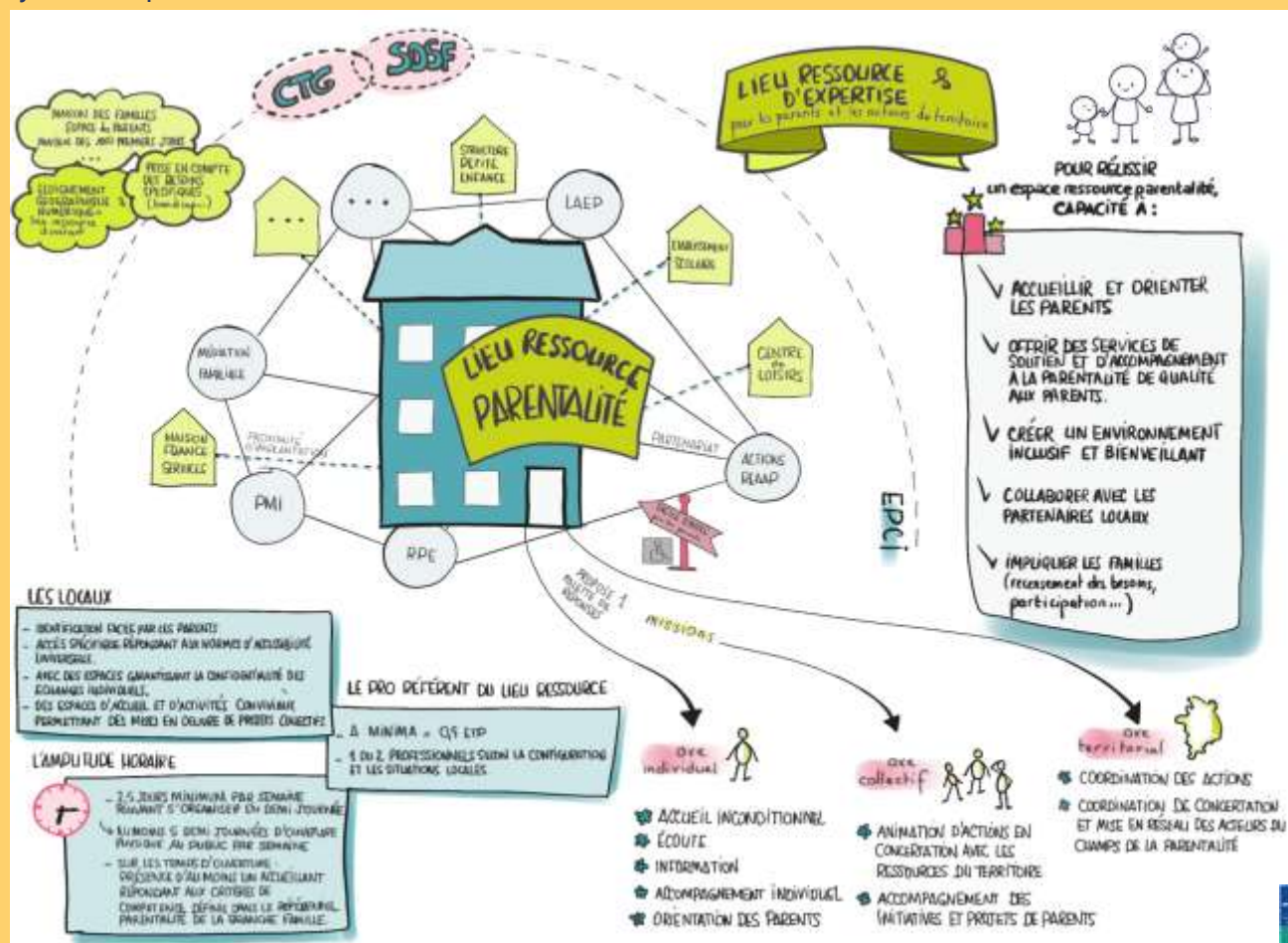
Un lieu ressources a pour vocation de regrouper, en un seul endroit, les réponses liées à la parentalité afin de les rendre plus accessibles et visibles pour tous les parents. Son objectif est d'apporter un soutien adapté aux besoins du plus grand nombre.

C'est à la fois un espace d'information, d'écoute et d'expertise pour les parents, mais aussi pour les professionnels engagés sur les questions de parentalité. Les parents – ou futurs parents – qui s'y rendent peuvent :

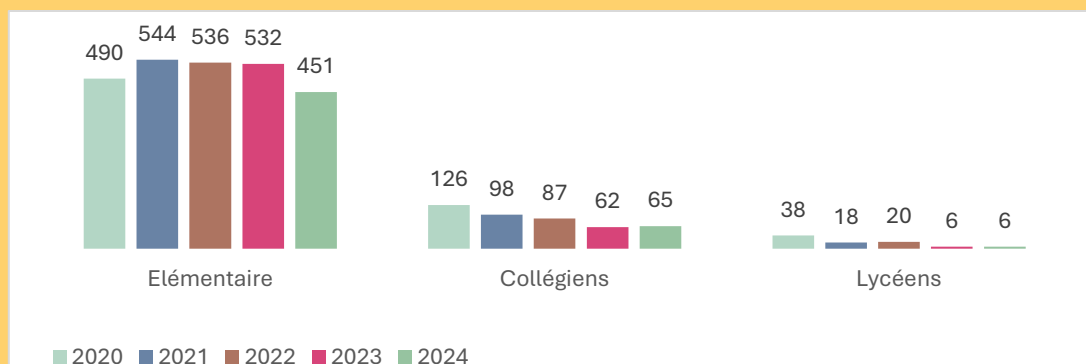
- être acteurs et porteurs de projets au sein du lieu ;
- et/ou être accueillis, accompagnés, soutenus et orientés vers d'autres structures ou professionnels si nécessaire.

Le fonctionnement repose sur quatre missions fondamentales : l'information, l'accueil inconditionnel, le soutien aux collectifs de parents, et la mise à disposition de services et dispositifs en lien avec la parentalité. Quatre autres missions peuvent être développées selon les besoins identifiés sur le territoire.

À ce jour, un lieu ressources est implanté à Bourges, porté par une association départementale (*Udaf*). Un second projet est en réflexion sur le territoire de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry. Une journée régionale organisée en 2025 a permis aux acteurs d'échanger et de travailler sur les fondamentaux de ces espaces.



Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

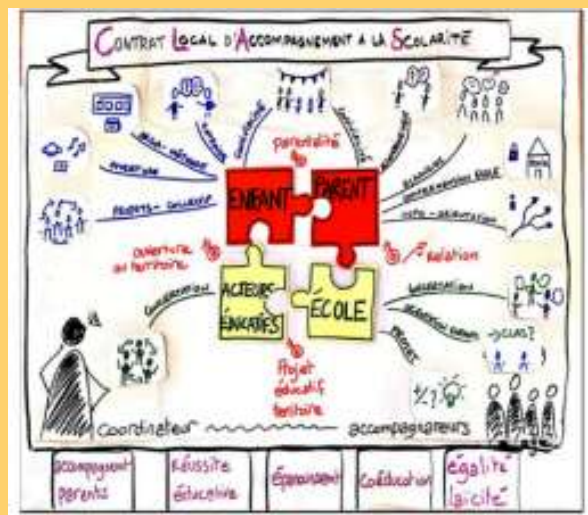


(Source : Caf du Cher)

Le CLAS a une spécificité propre qui lui permet de remplir un rôle entre l'école et les parents en étant à l'intersection entre accompagnement scolaire, activités d'ouverture socio-culturelle et accompagnement à la parentalité.

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, l'action CLAS est portée par 11 structures, associations ou collectivités (CCAS ou communauté de commune), sur des territoires urbains (QPV) ou en zone rurale.

Un comité départemental organisé par la Caf et les services départementaux de l'Education nationale se réunit annuellement pour faire un état des lieux de l'offre existante, conduire le développement de l'offre de manière adaptée, pour garantir le renforcement de la qualité des actions, rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et coordonner les actions et impulser le partenariat local.



Des modules de formation sont proposés aux intervenants du CLAS. Ces sessions sont animées par les associations Francas, Ligue de l'enseignement et Accueil et Promotion, mais peuvent également impliquer d'autres intervenants en fonction des sujets (Maison des ados, Addiction France ; INSPE...). Elles ont pour objectifs de :

- ✓ S'approprier le dispositif d'accompagnement à la scolarité : leurs missions, leurs rôles et leurs fonctionnements.
- ✓ Construire une posture d'animateur à la scolarité dans les relations aux enfants, aux parents et aux enseignants.
- ✓ Développer des compétences dans l'organisation de projets d'activités.
- ✓ Développer des compétences d'accompagnement des enfants dans leur quotidien avant et après l'école.

La médiation familiale

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers, impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, au moyen de l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution. Toutefois sont exclues le recours à la médiation familiale en cas de violences intrafamiliales et des médiations ordonnées en matière de protection de l'enfance et d'assistance éducative.

Les familles peuvent solliciter d'elles-mêmes le recours à ce dispositif ou y être orientées lors d'une procédure judiciaire. La médiation familiale peut concerner des enfants et permet alors de prévenir les conflits et faciliter leur règlement amiable dans leur intérêt.

Les médiations rencontrées s'articulent autour :

- des conflits familiaux pour le maintien des relations intra-familiales, y compris du fait d'une incarcération ou hospitalisation de l'un ou des deux parents ;
- des conflits liés aux recompositions dans la famille ;
- des conflits familiaux intergénérationnels entre parents/jeunes adultes, parents/adolescents, grands-parents/petits-enfants, ou successions conflictuelles ;
- des conflits familiaux liés à la perte d'autonomie ou au handicap lorsque la perte d'autonomie nécessite une prise de décision entre les aidants et aidés.

La convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontres a été signée en 2023 et est actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027.

L'Etat, le département, la Caf, la MSA Beauce-Cœur-de-Loire et la Cour d'appel ont décidé de poursuivre leur partenariat mis en place lors de la précédente période, concernant la médiation familiale et l'espace de

rencontres.

MEDIATION FAMILIALE	2022	2023	2024
Nombre d'entretiens d'information	355	381	473
Nombre de séances de médiation familiale	109	104	150
Nombre de médiations familiales terminées au 31/12	69	80	89

FOCUS

10 médiations familiales parents-adolescents terminées en 2024

(10 en 2023 et 14 en 2022)

27 jeunes adolescents en entretien d'information en 2024

(16 en 2023 et 21 en 2022)

Espace rencontre

L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers.

Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers.

L'espace de rencontre est un lieu sécurisant pour les familles, où des professionnels qualifiés assurent la qualité de l'accueil, des enfants, des parents et des tiers et garantissent la sécurité physique et psychique de chacun. Le recours à l'espace de rencontre est préconisé dans les situations dans lesquelles la relation entre un enfant et ses parents ou un tiers est interrompue, fragile, difficile ou conflictuelle et pour lesquelles il n'y a pas d'autres solutions permettant d'organiser la rencontre dans de bonnes conditions. Il est aussi recommandé dans les situations de violences conjugales.

ESPACE RENCONTRES	2022	2023	2024
Nombre d'enfants concernés	200	208	219
Nombre de droits de visites exercés	1186	1119	1295
Nombre de mesures traitées au cours de l'année	282	271	294

Rappel des objectifs du protocole signé par l'état, la cour d'appel, le procureur général près la cour d'appel, la Caf du Cher, la MSA Beauce-Cœur-de-Loire et le Conseil départemental :

- pérenniser les services médiation et espaces de rencontre ;
- développer la communication par des actions diversifiées, renforcer la communication auprès des familles ;
- soutenir les actions de parentalité.

L'aide à domicile

Le dispositif d'aide et l'accompagnement au domicile des familles est financé par la branche Famille. Ce dispositif s'inscrit dans l'offre globale de service des Caf et a pour objectif d'accompagner les familles qui rencontrent une difficulté temporaire de nature à mettre en péril leur autonomie, leur équilibre et leur maintien dans l'environnement social.

Cet accompagnement vise, prioritairement, dans une logique préventive, à soutenir la fonction parentale ainsi qu'à faciliter les relations entre parents et enfants mineurs et, subsidiairement, à créer les conditions favorables à l'autonomie et à l'inclusion.

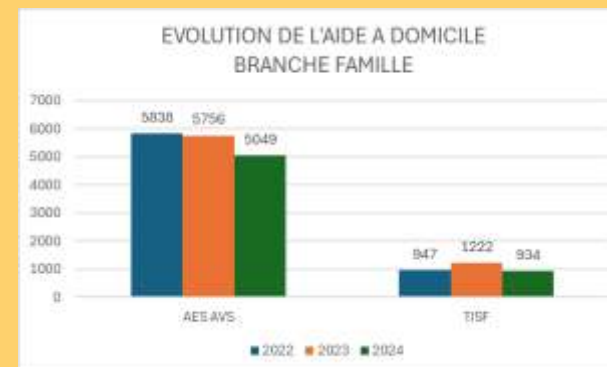
Les associations d'aide à domicile (*ADMR* et *AFADO 18*) sont signataires de la convention pluripartite départementale conclue entre le Conseil départemental, la Caf et la MSA, valable de 2023 à 2025.

L'aide à domicile s'inscrit dans les orientations du schéma départemental des services aux familles, visant à rapprocher le pilotage des politiques petite enfance et parentalité.

Ces associations emploient des techniciennes d'intervention sociale et familiale (*TISF*) et des auxiliaires de vie sociale (*AVS*).

Ces professionnels exercent leur activité auprès des familles qui rencontrent des difficultés temporaires. Il s'agit d'une intervention sociale préventive et réparatrice qui comprend des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants.

Elle s'effectue sur la base d'un diagnostic préalable. L'aide à domicile permet aux parents et aux enfants de surmonter au mieux une période difficile lors des événements de la vie.



(Source : Caf du Cher - Nombre d'heures d'intervention)

Dans ce cadre, l'aide à domicile a pour objectifs de :

- accompagner les parents dans leur rôle éducatif ;
- renforcer la participation des parents et leur autonomie ;
- favoriser la prise en compte des besoins des familles ;
- consolider les réseaux d'accompagnement des familles ;
- prévenir les risques de rupture du lien social ;
- construire des projets de partenariat avec les familles et les acteurs locaux.

L'animation collective familles des centres sociaux

Les sept centres sociaux du Cher, acteurs de l'amélioration de la vie personnelle et sociale des différents membres de la famille, développent des "projets familles" visant à répondre aux problématiques familiales de leur territoire.

Ces projets sont mis en œuvre par les sept référents familles qui soutiennent tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif et

développent des actions collectives, contribuant à l'épanouissement des enfants et au renforcement de la cohésion intra familiale.

Ils facilitent l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire. Chaque centre social est doté d'un référent famille.

Un réseau parentalité accessible à tous les partenaires œuvrant auprès des familles, des enfants et des jeunes, le REAAP

Le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) accompagne et soutien les initiatives et projets des structures et des familles depuis 2006.

Depuis 2010, la coordination départementale est portée par la Caf et le conseil départemental sur deux axes :

- Une coanimation départementale déclinée en cinq comités territoriaux coanimés par des référents (*associatifs/institutionnels*). Cette organisation permet une dynamique de proximité, favorise la mobilisation de partenaires œuvrant au plus proche des territoires notamment les plus ruraux. Ainsi, ils accompagnent et soutiennent des initiatives locales en favorisant l'impulsion de projets. La mise en œuvre n'est pas uniforme mais s'appuie sur les réalités territoriales (*acteurs et structures présents, volonté d'engagement des acteurs, dynamique territoriale...*)

En 2024, quelques exemples : des actions à destination des familles, (*Cap vers le Net, Festi Famille, Jeu(x) m'amuse en famille, Bouge en Famille...*), mais

aussi un livret recensant toutes les actions parentalités proposée sur le territoire ouest « l'été à l'ouest du Cher ».

- Une journée coconstruite qui s'adresse aux professionnels, aux bénévoles et aux élus du département grâce à un colloque « la parentalité, parlons-en ! ». Exemple, en 2024, il a réuni environ 200 participants, sur le sujet « la parentalité en mouvement, de nouveaux horizons, de nouvelles pratiques à construire ».

En 2025, à la suite du diagnostic des référents des comités territoriaux sur la mise en œuvre des groupes de parole, une journée sur les groupes de parole et d'expression est mise en œuvre réunissant les professionnels mettant ou souhaitant mettre en place des espaces de parole.

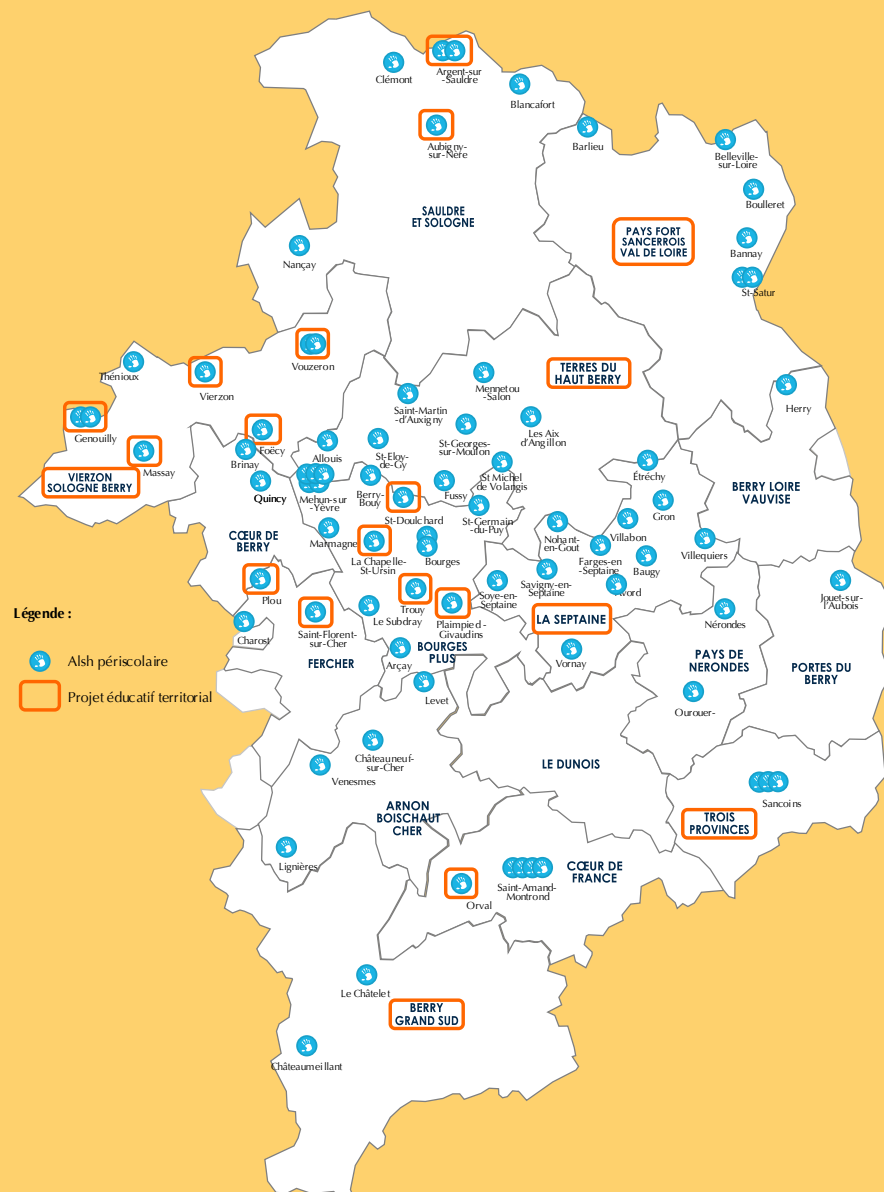
L'OFFRE ENFANCE

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	311 694	100,0	307 110	100,0	299 496	100,0
0 à 14 ans	51 151	16,4	49 970	16,3	46 537	15,5
15 à 29 ans	47 023	15,3	44 004	14,3	43 065	14,4
30 à 44 ans	55 008	17,8	51 021	16,6	48 526	16,2
45 à 59 ans	66 603	21,4	64 411	21,0	59 570	19,9
60 à 74 ans	58 581	17,5	58 706	19,4	63 014	21,0
75 ans ou plus	36 128	11,6	37 968	12,3	38 783	12,9

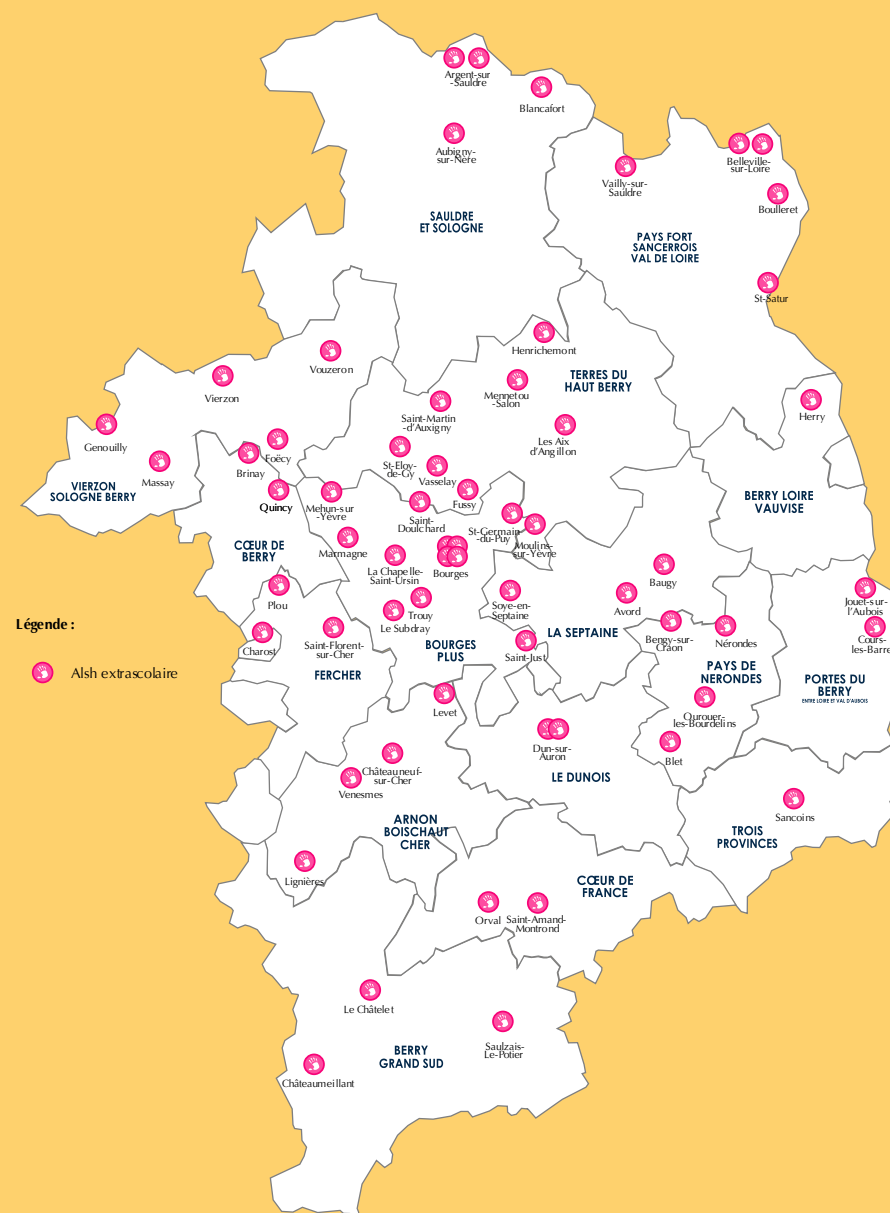
Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

La tendance à la baisse de la population des moins de 14 ans et des 15/29 ans se poursuit depuis 2011.

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)



Source : Caf du Cher 2025



Source : Caf du Cher 2025

Les accueils collectifs de mineurs

Un accueil collectif de mineurs (ACM) est un dispositif réglementé en France qui permet d'organiser des activités pour des enfants et adolescents (*de 3 à 17 ans*) en dehors du cadre familial, notamment pendant les vacances scolaires, les week-ends ou les temps périscolaires (*matin, midi, soir et mercredi*).

Ils ont pour objectifs de :

- Favoriser le développement personnel des enfants.
- Encourager la vie en groupe, la citoyenneté et le respect des autres.
- Proposer des activités ludiques et éducatives adaptées à l'âge des enfants.

Ils sont des lieux d'expérimentation, de découvertes pour les enfants et des lieux permettant l'engagement des jeunes (*à partir de 16 ans*) grâce au BAFA.

Projet éducatif de territoire (PEDT) et Plans mercredi

Le développement de la continuité éducative passe notamment la mise en place de projets éducatifs de territoires (*qui peuvent être complétés par des plans mercredis*) portés par les collectivités.

Ces derniers sont contractualisés entre la collectivité, l'Education nationale, la Caf et la préfecture. Ils ont pour ambition, après une concertation de l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire, de créer un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être. Le PEDT un moyen de définir les priorités communes en matière d'éducation, de définir une méthodologie et une démarche d'évaluation.

Sur la base des diagnostics départementaux, les référents départementaux à la continuité éducative sont chargés, en lien avec le groupe d'appui départemental (GAD), d'élaborer et mettre en place un plan d'action ayant pour objectif général d'approfondir et de diffuser les pratiques relevant de la continuité éducative et constitutives d'un service public d'éducation, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

Chiffres 2024/2025

Dans le département du Cher en 2025, 18 PEDT ou plans mercredi sont en cours dans les collectivités. 13 PEDT ou plans mercredi ont été renouvelés depuis 2023, dont 10 PEDT communaux et trois intercommunaux.

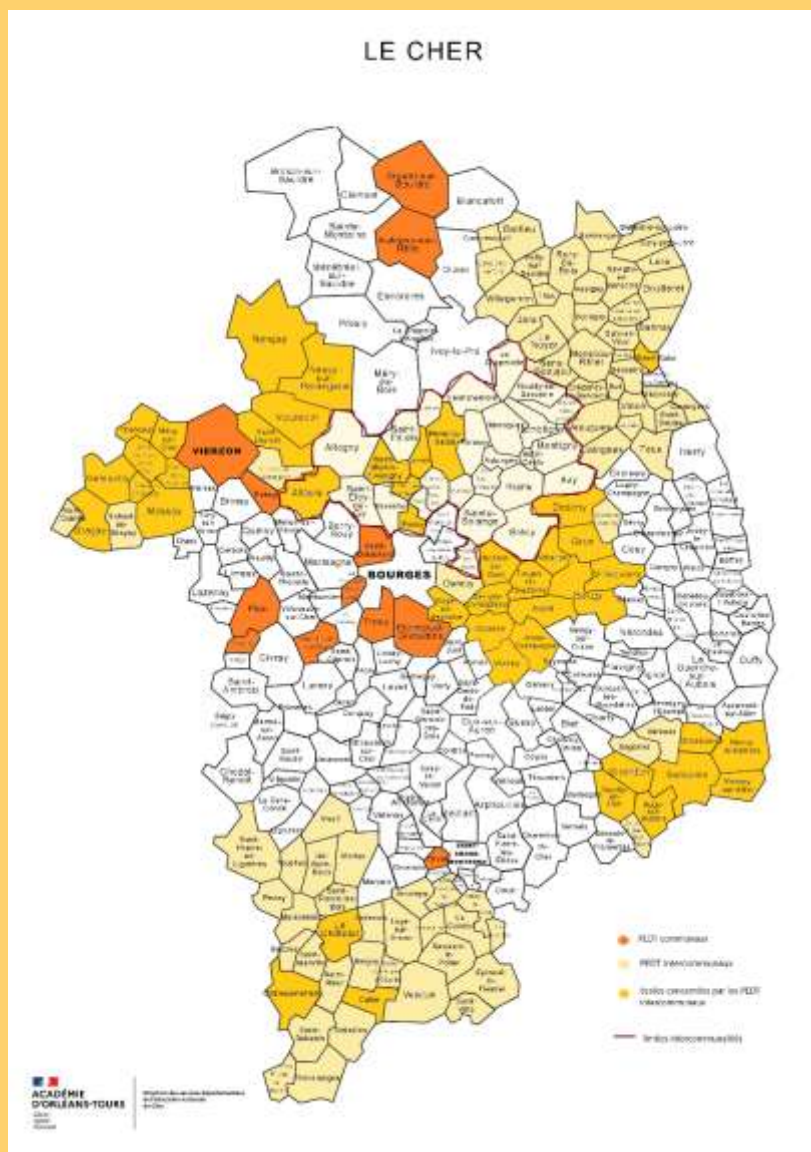
Cinq PEDT ou plans mercredi ont nouvellement été contractualisés entre 2023 et 2024, dont trois intercommunaux et deux communaux.

1 743 enfants sont accueillis dans des accueils collectifs de mineurs (ACM) couvert par un PEDT (*les soirs ou les mercredis*) dont 702 moins de 6 ans et 1 041 plus de 6 ans.

Les PEDT, notamment intercommunaux, n'ont pas l'obligation de couvrir l'ensemble du territoire de la collectivité porteuse.

Ainsi, au sein de ces 18 PEDT ou plans mercredi, 94 écoles sont concernées.

Cartographie des PEDT dans le département



Renforcer la qualité des PEDT

Dans le cadre de la stratégie départementale pour la continuité éducative 2025 validée en GAD le 9 janvier 2025, la priorité était donnée au renforcement des PEDT existant afin de renforcer les liens entre les acteurs en faveur de la qualité éducative et la replacer au centre des projets.

Pour cela, plusieurs axes ont été travaillés puis évalués en groupe d'appui départemental, notamment via les actions menées sur le premier trimestre 2025 :

- deux rencontres départementales des élus et coordinateurs PEDT ;
- une formation commune entre directrices d'écoles et directrices d'ACM dans le cadre du PEDT de la communauté de Communes des Terres-du Haut-Berry.

L'évaluation de ces actions a permis de mettre en place un plan d'accompagnement des PEDT, mis en œuvre sur l'année scolaire 2025-2026.

Une partie du territoire est encore non couverte, ce qui reste un objectif à tenir pour 2026.

Réseau d'animation départemental (RAD)

Le RAD a pour objectif d'améliorer la qualité éducative des accueils de loisirs. Ce réseau intervient autour de deux grands axes stratégiques :

L'accompagnement collectif :

- Initiateur de projets innovants
- Ressource pour les professionnels
- Espace de rencontres entre les professionnels du département

L'accompagnement individuel :

Une démarche qualité volontaire et gratuite visant à accompagner les professionnels sur les volets pédagogique, organisationnel ou pratique afin d'aider les structures à atteindre leurs objectifs et garantir un accueil collectif de mineurs (ACM) de qualité.

Le RAD est un réseau métier animé et coordonné par les Francas du Cher depuis 2007.

Portage d'actions. Exemples 2025 :

- Des projets clés en main proposés aux structures pendant les vacances de printemps, d'été, d'automne et d'hiver 2025.
- Des projets coconstruits en vue de rencontres inter-structures
- Une journée départementale de réflexion collective avec une cinquantaine de professionnels autour de six thématiques.

L'OFFRE JEUNESSE

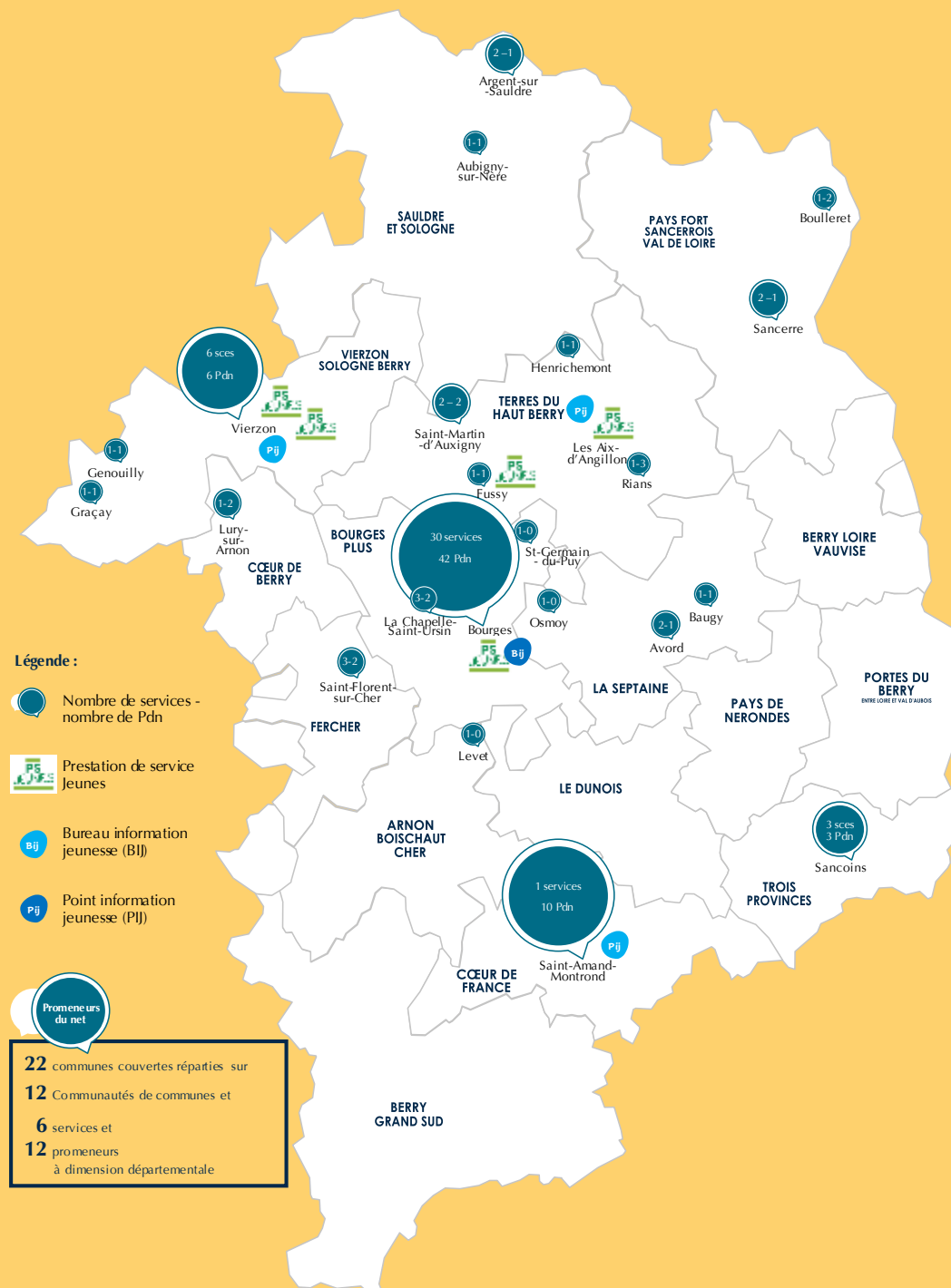
La part des jeunes de 15-29 ans diminue dans le département depuis 2010, baisse d'un point.

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	311 257	100,0	308 992	100,0	299 573	100,0
0 à 14 ans	51 287	16,5	50 553	16,4	46 993	15,7
15 à 29 ans	47 804	15,4	45 299	14,7	43 099	14,4

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

L'offre jeunesse contribue à renforcer l'engagement des jeunes dans la vie sociale, à leur prise d'autonomie et au vivre ensemble, dans le respect des valeurs de la République. Elle traduit une forte mobilisation des acteurs institutionnels, des collectivités territoriales, des associations, avec et pour les jeunes.

L'enjeu, depuis 2017 dans le département du Cher, est de soutenir une politique locale de jeunesse en cohérence avec les différents échelons territoriaux (CTG) pour améliorer l'égalité des chances, faciliter les parcours des jeunes et améliorer la lisibilité des dispositifs.



L'information Jeunesse

L'accès à l'information est un droit fondamental facilitant le développement de l'autonomie des jeunes, mais aussi leur engagement social et politique, leur mobilité et leur épanouissement.

La charte européenne de l'information jeunesse, adoptée en 2018, au cours de la 29ème assemblée générale de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (*ERYICA*) indique que l'information doit être « une information indépendante, accessible, inclusive, fondée sur les besoins, participative, éthique et professionnelle ». La charte nationale de l'information jeunesse publiée en 2001, quant à elle, fixe les règles déontologiques de fonctionnement des structures information jeunesse, qui doivent délivrer une information complète, impartiale et actualisée, mais aussi proposer un accueil des jeunes gratuit, personnalisé et respectant leur anonymat.

La convention d'objectifs et de gestion (*COG*) 2023-2027 signée entre la CNAF et l'Etat porte un axe intitulé « favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes » qui se structure autour de trois engagements :

- Structurer une offre d'information et d'accompagnement à visée généraliste en s'appuyant notamment sur les points d'accueils et d'écoute jeunes (PAEJ), complémentaires des PIJ, et la prestation de services jeunes.
- Favoriser l'autonomie des jeunes en consolidant l'offre de services en faveur du logement et en favorisant l'engagement citoyen.
- Renforcer l'accès aux droits et aux services en densifiant les partenariats entre les branches Famille et Maladie ainsi que les autres acteurs intervenant auprès des jeunes (*missions locales, PIJ...*).

Ces différents éléments nationaux et régionaux ont été déclinés pour élaborer la stratégie départementale. L'objectif commun de l'État-

SDJES18 et du CRIJ est de remailler le territoire, car l'information jeunesse a disparu de certaines zones de FRR (*France Ruralités Revitalisations*). Le Cher ne fait pas exception, d'autres départements ont connu une perte importante du nombre de structures IJ sur les quinze dernières années, dont certains dans la région Centre Val de Loire.

Le département du Cher est actuellement doté de 4 structures d'information jeunesse, sur 6 sites, contre une dizaine il y a quinze ans (*BIJ à Bourges, PIJ Vierzon, St Amand Montrond, Terres du Haut Berry*).

Fort de ces constats, l'instruction du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse du 29 mars 2024 relative à la stratégie régionale information jeunesse pose :

- L'impératif de mobilisation des DRAJES et de l'État-SDJES dans le soutien à l'information jeunesse (*labellisation, coordination, accompagnement, financement...*).
- La mobilisation systématique des caisses d'allocations familiales dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (*COG*) de la CNAF.
- La construction d'une stratégie régionale IJ concertée incluant la DRAJES / l'État-SDJES / le Conseil régional / les CAF / le CRIJ et le réseau IJ (*qui est en cours de rédaction en cette fin 2025*).

Jeunes et prévention :

○ **Point Accueil Ecoute Jeunes**

Les points accueil-écoute jeunes (PAEJ) sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généralistes auprès des jeunes, en particulier ceux qui rencontrent une difficulté ou se trouvent en situation de vulnérabilité, ainsi qu'auprès de leur entourage. Il joue un rôle de prévention globale et généraliste sur les territoires. Dans le département du cher, un PAEJ est situé à Sancoins, dans la partie est du département.

Les PAEJ répondent à quatre objectifs structurants :

- Prévenir les situations à risques et éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes.
- Rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble.
- Participer au "bien-être" des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle.
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

Un PAEJ est implanté à Sancoins, porté par l'association Apleat-Acep.

○ **Maison Des Ados**

Les maisons des adolescents sont des structures pluridisciplinaires, véritables lieux ressources dédiés à l'adolescence et ses problématiques. Elles s'adressent aux adolescents de 11 à 21 ans, parfois jusqu'à 25, ainsi qu'à leurs familles et aux professionnels qui les accompagnent. Les MDA proposent un accompagnement global autour de la santé, du bien-être, des relations familiales. Le département du Cher dispose d'une Maison des Adolescents qui rayonne sur l'ensemble du territoire et remplit deux types de missions. En 2024, les missions se sont réparties comme suit :

- D'une part, les missions individuelles au travers des différentes situations accompagnées, des entretiens face à face et des entretiens téléphoniques.

- D'autre part, les missions collectives :

- Interne à la MDA, 14 projets soit 110 actions collectives à destination des jeunes, des parents et des familles.
- Externe à la MDA, 35 projets réalisés soit 127 actions.

○ **Les jeunes en milieu festif (source État-SDJES) :**

L'État-SDJES du Cher a initié, avec l'appui de l'ARS et en partenariat avec les acteurs locaux, un dispositif « Fête la Pause » pendant le Printemps de Bourges. Des actions de prévention, de médiation et de réduction des risques permettent aux jeunes de vivre un festival sereinement. D'autres actions sont menées toute l'année. Un projet de centre ressources européen jeunes et fêtes est en préparation dans le cadre de Bourges 2028, capitale européenne de la culture.

○ **Bulle jeunesse**

En 2020-2021 : Le projet « Bulles de Jeunesse » a été mis en place grâce au soutien financier, au niveau national de la Mildeca (*mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives*). Cette action expérimentale et innovante sera déclinée dans le cadre du Sdsf avec de nombreux partenaires. L'objectif est d'installer, en milieu rural isolé, des lieux d'accueils de jeunes éphémères et atypiques, sous la forme de bulles transparentes avec une capacité de 50 personnes.

La création d'une « bulle » de rencontres est lancé visant à :

- Créer un tiers lieu innovant avec l'installation de structures translucides itinérantes pour les jeunes (*en lien aussi avec les pratiques numériques*).
- Lutter contre le non-recours aux soins et favoriser les actions de prévention auprès de jeunes en milieu rural.
- Réinventer, en milieu rural, le rapport entre jeunes et personnels du secteur jeunesse ou médical (*structures de soins, de prévention, réduction des risques*).

Ce projet piloté par l'Etat et orchestré par une coordinatrice de projet recrutée par la Ligue de l'enseignement (*porteur de la démarche*) et permet d'élaborer des animations sur le territoire et renforcer l'offre sur le

dispositif. Ce dispositif est également soutenu par l'Ars, le conseil départemental, la caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole et la collectivité des Trois Provinces.

Ces espaces de confiance atypiques et de qualité iront sur les lieux fréquentés et choisis par les adolescents en proposant aux médecins et acteurs de prévention d'être d'égal à égal avec les jeunes.

Il s'agit de créer la rencontre en milieu rural avec le public jeune, de dialoguer et de l'amener ensuite vers le soin et l'intégrer dans un parcours continu et cohérent. Les professionnels de santé extrêmement motivés, sur le territoire, par ce projet ont participé aux phases

préparatoires (*immersion, observation, incubation d'une solution*).

Cette expérimentation est renforcée par le soutien et l'appui de multiples partenaires institutionnels sur lequel les porteurs du projet pourront compter en matière d'expertise et d'accompagnement. Ce tiers lieu sera un lieu d'écoute et de dialogue mis en place pour les jeunes les plus en difficulté et pourra être le moyen le plus pertinent pour mobiliser positivement les jeunes autour de quatre bulles thématiques : Bulle Fit (*sport*), Play Bulle (*activités numériques*), Soft Bulle (*rencontres discussion*) et une Bulle Famille (*rencontre avec parents*). La thématique de la prévention des addictions sera abordée à chaque fois mais sous un angle interactif.

Jeune et engagement

⇒ PS Jeunes

La Ps Jeunes est un levier financier de la branche famille qui vise à soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12-25 ans en finançant des postes d'animateurs qualifiés.

Cette prestation vise à d'une part à soutenir l'émergence d'une nouvelle offre, innovante et adaptée aux aspirations des jeunes et d'autre part, à adapter des modalités de fonctionnement de l'offre existante pour mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes. L'ambition est de soutenir une politique dynamique en faveur de l'accès des jeunes à l'autonomie.

Sur le Département du Cher, 5 structures disposent de ce financement à ce jour : la CDC Terre du Haut Berry, le théâtre Bambino à Rians, l'association des Francas du Cher, la MJC d'Asnières, la commune de Vierzon.

⇒ Les appels à projet jeune

Afin d'élargir l'offre de loisirs traditionnelle à tous les adolescents, un appel à projet visant à soutenir les projets auprès des jeunes de 11 à 17 ans est lancé chaque année par la Caf du Cher.

Ces projets visent à soutenir des actions élaborées par ou avec les adolescents pour répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser leur autonomisation en les associant à l'élaboration des actions les concernant ;
- Susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité ;
- Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation ;
- Permettre l'élaboration de nouvelles offres sur les temps périscolaires et extrascolaires en s'appuyant sur leur expression.

⇒ Bafa :

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, est un brevet d'animation volontaire permettant d'exercer au sein des Accueil Collectif de mineurs qui est attribué par les DSDEN/État-SDJES.

Le BAFA est un diplôme non professionnel qui permet d'encadrer des enfants et des adolescents, à titre non professionnel et de façon occasionnelle.

Alors qu'entre 2000 et 2015, le Cher comptait entre 200 et 225 diplômés par an, la tendance a connu une forte baisse depuis 2017, en passant aux alentours de 140 par an, puis 75-80 durant la période Covid.

Depuis 2023 le nombre de diplômés par an est remonté à environ 160-180.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces variations, notamment l'accès au BAFA à 16 ans depuis le 1er juillet 2022 (tendance nationale), l'augmentation du montant des aides attribuées aux familles (Conseil départemental, Caf, Msa, Etat), l'organisation et l'engagement de collectivités dans des formations à l'échelle de leurs territoires.

Il est important de rappeler également que depuis 2006, 49 diplômes sont reconnus comme des équivalents au BAFA par le ministère.

En perspectives :

- La promotion de la reconnaissance du BAFA et du BAFD comme dispositifs majeurs de l'engagement des jeunes
- La promotion de la formation professionnelle qualifiante (diplômes JEPS) distinctement des brevets d'animation volontaire.

Le SNU

Le Service National Universel (*SNU*) s'adressait à tous les jeunes (filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans) pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Il visait à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Le Cher a accueilli plus de 1400 jeunes volontaires au Domaine de la Grande Garenne en 2024. La qualité des séjours et l'investissement des équipes d'encadrement ont été reconnus.

La suppression définitive du SNU a été actée, par le gouvernement en octobre 2025 en raison du contexte budgétaire.

Service civique

La réserve civique est une politique publique en faveur de l'engagement citoyen. Instituée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Depuis 2020, le dispositif a évolué afin que celles et ceux qui le souhaitent puisse se mobiliser bénévolement au profit des personnes en difficulté, via une nouvelle plateforme publique du bénévolat « *JeVeuxAider.gouv.fr* par la Réserve Civique ».

Né de la volonté de contribuer à organiser une société de l'engagement, plus solidaire et plus résiliente, le dispositif touche tout particulièrement la jeunesse, puisque plus de 50 % des personnes inscrites sur la plateforme sont des citoyens de moins de 30 ans.

En 2024, la réserve civique représente plus de 550 000 inscrits, 13 800 organisations inscrites (*associations, collectivités territoriales et organisations publiques*), 18 000 missions disponibles ainsi que 10 domaines d'action (*solidarité et insertion, protection de la nature, arts et culture pour tous, sport pour tous, éducation pour tous, santé pour tous, prévention et protection, bénévolat de compétences, coopération internationale, mémoire et citoyenneté*).

La réserve civique est une composante de la politique prioritaire du gouvernement (*PPG*) "Favoriser l'engagement civique des jeunes". À ce titre, une trajectoire ambitieuse d'objectifs de croissance, déclinée par région et département, a été arrêtée jusqu'en 2027. En 2025 dans le

Cher, 85 organisations se sont inscrites pour proposer 241 missions de bénévolat sur la plateforme.

Entre 2024 et 2025, 539 jeunes ont effectué une mission de volontaire en Service civique dans le Cher : 390 en 2024, 144 en 2025 (*calculé sur neuf mois*). Le delta important observé entre les 2 années s'explique par la réduction du contingent des volontaires sur les agréments nationaux,

opérée en septembre par l'Agence du service civique en raison de restrictions budgétaires.

Dans le Cher, jusque-là, l'Éducation nationale était l'un des plus importants organismes d'accueil en termes de volontaires. En 2024, un peu plus de 160 missions ont été proposées au sein des établissements du premier et second degré du département. À la rentrée 2025, le contingent a été divisé par 3, avec seulement 48 missions disponibles.

Jeunes et numérique

Le dispositif PDN18 a été initié par la Caf du Cher en 2014, devenant ainsi le 2^{ème} département expérimentateur en France.

Dans le cadre de cette action pilote, elle a mis en place un partenariat au côté du Conseil départemental du Cher, de la DDCSPP et la MSA BCL et a en confié la coordination opérationnelle à l'Apléat-Acep, une association de santé et de solidarité, œuvrant dans le Cher, le Loiret et le Loir et Cher.

Témoin du constat que le numérique occupe une place centrale dans la vie des enfants, adolescents, des jeunes adultes mais également leurs parents, le dispositif vise à leur proposer une présence éducative continue et bienveillante sur les réseaux sociaux, pour accompagner ces usages et prévenir les risques liés à Internet.

Dans le Cher, la démarche s'adresse aux professionnels (*animateurs, éducateurs, médiateurs...*) issus de structures du champ éducatif, préventif, social ou médico-social, en les formant et les outillant pour leur permettre de mettre en place des espaces d'orientation, d'écoute ou de conseils, à destination des jeunes ou leurs familles, et ce, dans une dynamique d'accompagnement complémentaire à ce qu'ils réalisent déjà dans la vie « réelle ».

Cette démarche vise à maintenir le lien éducatif dans l'espace numérique, là où les jeunes échangent, s'informent et parfois s'exposent à des dangers (*cyberharcèlement, isolement, contenus inappropriés*). Les Promeneurs du Net viennent en complémentarité aux parents, en favorisant la communication familiale autour des pratiques numériques.

Se positionnant dans une optique de promouvoir un numérique raisonné, plutôt que de le diaboliser, les PDN contribuent à inscrire au mieux la place des écrans dans la réalité du quotidien.

Cependant, conscients que cette dimension peut aussi accentuer des fragilités préexistantes, la démarche apporte une attention particulière aux jeunes vulnérables, mais aussi aux parents des enfants dont les usages multiples et l'hyper connexion exposent aux risques sur la toile.

C'est pourquoi, l'aspect parentalité est au cœur du dispositif depuis 2015, et même renforcé par la multiplication des besoins et des usages numériques depuis la crise du Covid. Au-delà des parents d'adolescents, ce sont également ceux des enfants et même des jeunes enfants qui sont concernés par des usages précoces et démunis face à la complexité de ces pratiques.

Soutenant les postures éducatives parentales, les PDN sont ainsi amenés à proposer des temps d'échanges, ateliers et ressources pour aider les parents à comprendre les usages numériques, paramétrer la

sécurité, gérer le temps d'écran et instaurer un dialogue serein avec leurs enfants. Ces actions s'inscrivent dans une logique de prévention et de soutien à la parentalité, en lien avec les structures locales (*établissements scolaires, centres sociaux, associations...*).

En intégrant le numérique dans les politiques familiales, le dispositif PDN contribue à renforcer la cohésion familiale, à protéger les jeunes et à accompagner les parents dans un environnement en constante évolution.

Ressource sur et pour son territoire, la démarche s'inscrit dans une forte dynamique inter-réseaux, croisant constats, mises en relations et participations à des projets locaux, autour de la question du numérique. Elle coopère régulièrement ainsi avec des acteurs des réseaux parentalité, jeunesse, santé mentale, médiation numérique, information jeunesse...

Jeunes et insertion (Etat)

○ Les missions locales

Implantées à Aubigny-sur-Nère, Bourges, Saint-Amand-Montrond et Vierzon, les missions locales sont des associations du service public de l'emploi.

Elles ont pour mission de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion socio-professionnelle par un accompagnement global : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

Elles s'appuient notamment sur des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.

○ Les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi (PACEA)

Créé par l'article 46 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels qui rénove le droit à l'accompagnement des jeunes, le PACEA est un parcours d'insertion professionnelle d'une durée maximale de deux ans pour les jeunes suivis par les missions locales (le

PACEA demeure comme cadre du droit à l'accompagnement pour les missions locales, indépendamment du CEJ).

Le suivi au sein de ce dispositif peut être complété par la signature d'un **contrat d'engagement jeune (CEJ)**.

Le contrat d'engagement jeune (CEJ)

En vigueur depuis le 1^{er} mars 2022, le CEJ propose un accompagnement individuel et intensif, mis en œuvre par Pôle Emploi et les missions locales. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (*29 pour les personnes en situation de handicap*) qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Les missions locales sont l'acteur privilégié dans la levée des freins vers l'insertion. Elles reçoivent environ 40% de mineurs.

En 2024, les missions locales ont reçu 1 025 jeunes, France travail 395, soit un total : 1 420.

En 2025, ce nombre s'élève à 1 533 jeunes reçus (1 023 par les missions locales et 510 par France Travail)

Le « contrat engagement jeune - Jeunes en rupture »

Le déploiement du contrat d'engagement jeune (CEJ), en 2022, s'accompagne d'un volet dédié aux jeunes en situation de grande exclusion, le volet « jeunes en rupture ».

Trois départements, dont le Cher, ont été sélectionnés au niveau régional pour porter une action « CEJ-JR » avec pour objectif d'accompagner 70 jeunes par an, pendant deux ans, dans le cadre du dispositif (soit 140 jeunes au total, jusqu'au 31/12/2024).

L'action est portée par un consortium de trois opérateurs sociaux, en lien avec les missions locales qui valident l'entrée des jeunes repérés dans le dispositif.

Dans le cadre de l'appel à projet, l'État finance l'action à hauteur de 724 K€ pour deux ans, soit 362 K€ par an.

Le CEJ-JR a pris fin en 2024, partiellement remplacé par l'Appel à Projet O2R (Offre de Repérage et de Remobilisation) qui s'adresse également aux jeunes. Dans le Cher, c'est l'association Apleat-Acep qui en est l'opérateur.

Le parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue (PIAL)

Le parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL) s'adresse aux jeunes étrangers extra-européens qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français. Cet accompagnement individuel vise à leur permettre, au terme du parcours de bénéficier pleinement des dispositifs d'accompagnement de droit commun, d'une formation ou d'un emploi. La gestion de ce dispositif mis en place par l'État est confiée aux missions locales.

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Le département compte deux FJT implantés à Bourges et Saint Amand. Ils sont gérés par deux associations. Cela représente 183 lits.

Un foyer de jeunes travailleurs (FJT), aussi appelé Habitat jeunes, est une structure d'hébergement temporaire destinée aux jeunes de 16 à 25 ans (parfois jusqu'à 30 ans) qui :

- exercent une activité professionnelle (CDD, CDI, intérim, saisonnier...),
- ou sont en voie d'insertion sociale et professionnelle (apprentis, alternants, étudiants, demandeurs d'emploi...).

Ces structures ont pour objectifs :

- Offrir un **logement meublé ou non**, avec des **espaces communs** (restaurant, laverie...).
- Proposer un **accompagnement socio-éducatif** pour favoriser l'autonomie et l'accès à un logement durable.
- Mettre en œuvre un **projet éducatif** autour de l'emploi, la citoyenneté, la santé, la culture, la mobilité...

Le réseau des acteurs Jeunesse (*Raj*)

Le RAJ est un réseau métier qui s'adresse à tous les professionnels œuvrant auprès de la jeunesse (*santé, logement, animation, insertion...*)

Ses missions sont de soutenir les professionnels afin que :

- Les jeunes soient repérés par leurs initiatives et soutenus.
- Les jeunes aient des espaces pour mettre en valeur leurs projets individuels ou collectifs.
- Les jeunes repèrent les ressources pour accéder à leurs droits, à l'information, la qualification et l'emploi.

Le Raj soutient les professionnels par des outils de coordination afin que :

- Les jeunes repèrent et s'investissent les espaces de participation.
- Les professionnels, élus favorisent la mobilité des jeunes.
- Les professionnels sont formés aux pouvoirs d'agir, compétences psycho-sociales et coopérations.
- Les professionnels, élus, institutions mettent en place des écosystèmes pour prévenir les situations de rupture.

En 2023, la structuration du réseau a été repensée afin que celui-ci se concentre sur son rôle en tant qu'espace ressources pour :

- Être en veille sur les projets et dispositifs jeunesse (*local, national*).
- Favoriser la transmission des informations.
- Permettre une approche globale départementale entre les acteurs jeunesse.
- Favoriser la communication du réseau.
- Permettre la centralisation d'informations en lien avec les acteurs du réseau.
- Associer les jeunes à des groupes projets.

Nos politiques jeunesse s'appuieront sur les acteurs jeunesse qui participeront à la co-construction des projets aux niveaux départemental et territorial. Les jeunes doivent être associés à toutes les étapes du projet.

L'OFFRE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (AVS)

L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale.

Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne.

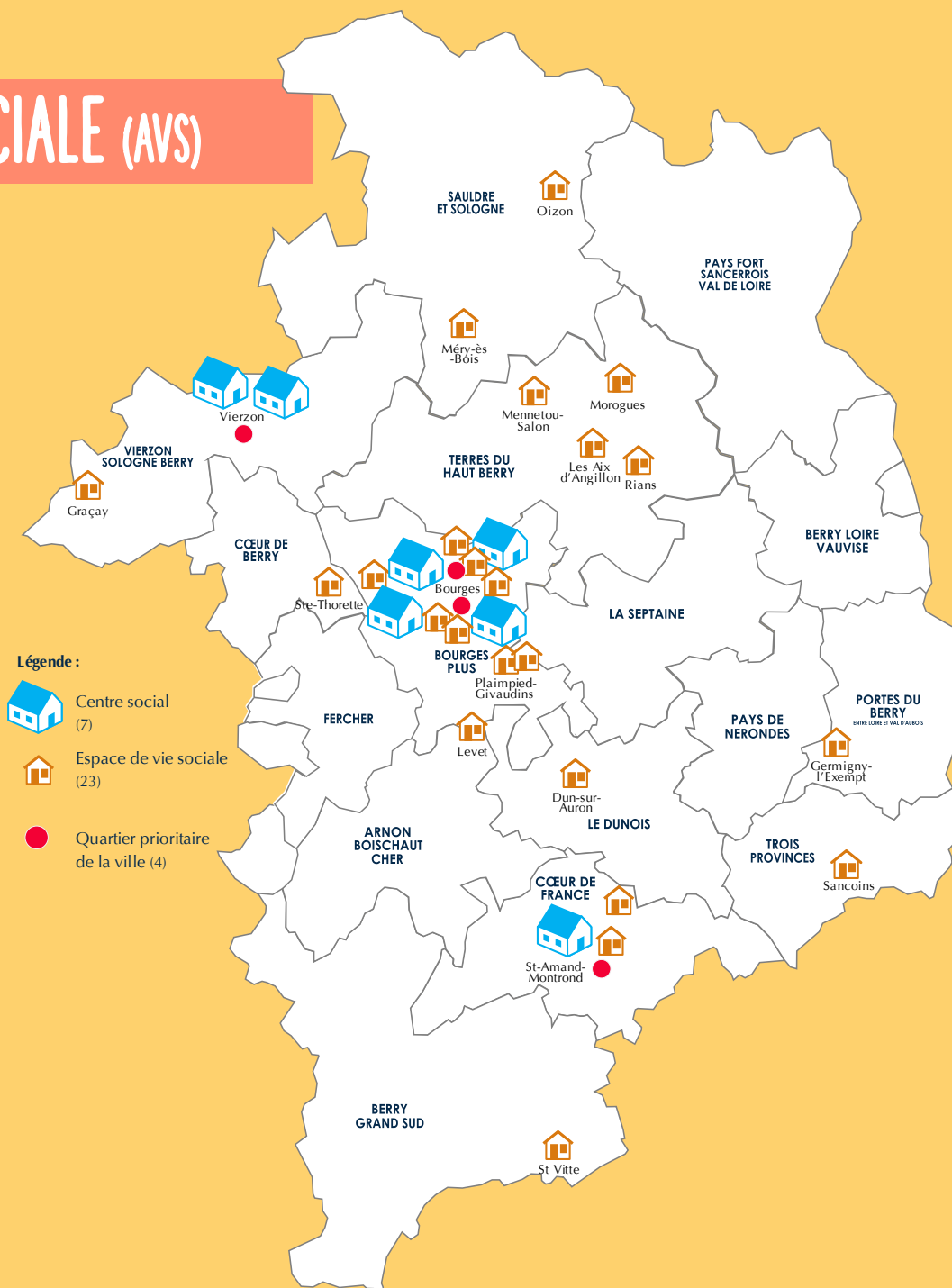
Les Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale s'attachent à développer solidarité, dignité humaine et démocratie. Ils tentent ainsi par leurs actions, de réduire les inégalités et les situations d'exclusion et travaillent à la promotion sociale individuelle et collective des habitants, pour que chacun trouve sa place dans la société.

Ces structures de l'AVS jouent un rôle essentiel en matière de coopération des acteurs locaux et des réponses aux besoins des habitants.

Un partenariat fort existe avec la fédération des centres sociaux de la région Centre Val de Loire et des autres Caf de la région Centre.

Tous les centres sociaux du Cher et certains EVS sont fédérés et travaillent en réseau. Le Comité départemental permet d'outiller les professionnels et bénévoles et parfois permet de co-construire des journées départementales autour de différentes thématiques (par exemple : la thématique des grandes transitions sociétales qui concernent aujourd'hui l'ensemble de la population).

7 centres sociaux
23 espaces de vie sociale en 2025



Les centres sociaux outils de co-construction et de coopération territoriale

Missions des centres sociaux



LA COOPÉRATION INTER-INSTITUTIONS

Les Conventions Territoriales Globales (CTG)

La Convention Territoriale Globale est le contrat d'engagement politique entre les collectivités locales et les Caf, pour maintenir et développer les services aux familles à l'échelle des EPCI. Dans le Cher, elles sont cosignées par les communautés de communes, les communes, le Conseil départemental et la MSA *(selon les orientations stratégiques et les modalités d'intervention définies dans son plan d'actions sanitaire et social 2026/2030)*.

Elles formalisent un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation des territoires, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'habitat.

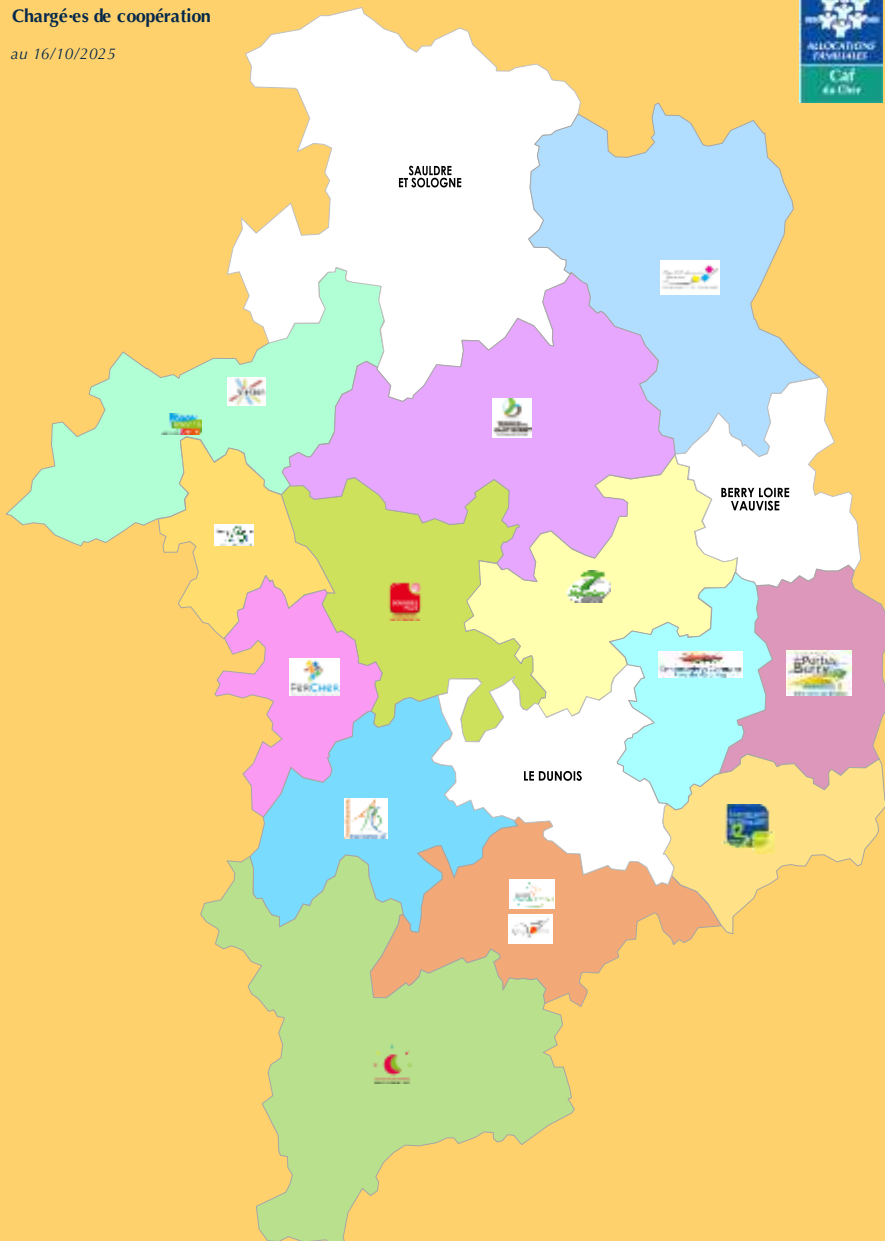
En dépassant les objectifs sectoriels, la plus-value des CTG réside dans la volonté des acteurs de répondre conjointement à un objectif territorial commun et de faire jouer pleinement les complémentarités.

Afin d'accompagner le déploiement des CTG, les Caf ont structuré une fonction de coopération en charge du suivi de l'atteinte des objectifs de la CTG : cette fonction fait le lien entre le Comité de potage CTG et les différentes instances thématiques ; ainsi que des fonctions de coopérations et de mise en réseau thématiques répondant à des missions clairement formalisées et encadrées dans le temps.

Territoires d'intervention

Chargés de coopération

au 16/10/2025



En 2025, seules trois communautés de communes ne sont pas couvertes par un chargé de coopération CTG.

Au 1^{er} janvier 2026, 19 chargés de coopération agiront pour porter les Ctg sur leur territoire.

Le réseau des chargés de coopération :

Depuis 2023, une dynamique de travail en réseau a été initiée à partir d'une formation-action (avec pour objectifs de permettre l'appropriation du référentiel métier, ses implications sur le territoire, le partenariat, les missions attendues), impliquant les chargés de coopération portant déjà des missions.

En 2024/2025, une nouvelle session de formation a été mise en œuvre afin de permettre à tous les chargés de coopération une montée en compétences et une appropriation des attendus.

Depuis, le réseau, animé par la Caf, se structure, se développe et intègre de nouveaux chargés de coopération.

Leurs missions sont essentielles pour le déploiement et le portage des schémas d'action des CTG, mettre en œuvre les coopérations et également pour déployer les ambitions départementales inscrites dans le SDSF sur les territoires.

Cités éducatives et territoires éducatifs ruraux

La Cité éducative vise à intensifier les prises en charge sociales et éducatives des enfants et des jeunes dans les quartiers les plus défavorisés, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Cette mobilisation couvre l'intégralité du parcours de la naissance à l'insertion professionnelle. L'ambition des Cités éducatives n'est **pas d'être un dispositif de plus**, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin au travers de trois grands objectifs :

- **Conforter le rôle de l'école** : là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être attractive et rayonnante sur son environnement.
- **Promouvoir la continuité éducative** : la continuité éducative doit être organisée autour de l'École, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire,
- **Ouvrir le champ des possibles** : L'un des enjeux majeurs de la "Cité éducative" est d'aider les enfants et plus particulièrement les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation, en multipliant les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

Le label cité éducative obtenu en 2022 pour une durée de 3 ans, a été renouvelé pour la période 2025-2027.

Les objectifs stratégiques de la cité éducative de Bourges Nord, sont conservés et confortés au travers de 4 défis :

- Premier défi : Renforcer la coéducation de la crèche au baccalauréat. Faire de la culture un point d'entrée à la parentalité.
- Deuxième défi : Elever l'espérance d'études, ouvrir le champ des possibles en élargissant l'horizon culturel et en favorisant les mobilités.
- Troisième défi : Donner un primat à l'oral pour renforcer les compétences linguistiques des élèves et de leurs parents.
- Quatrième défi : Promouvoir l'engagement, notamment associatif, et mettre en cohérence les actions associatives au bénéfice de la jeunesse considérée dans sa globalité en s'appuyant sur des instances participatives.

Pour cette seconde période triennale, à :

- renforcer l'offre d'actions sur les défis actuellement peu couverts, notamment en favorisant la participation des parents,
- développer des parcours autour de quelques actions fortement structurantes,
- positionner, davantage encore, la cité éducative en appui des acteurs de l'alliance - inscrire durablement la cité éducative dans les politiques de territoire (*Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028...*).

La politique de la ville

Quatre quartiers prioritaires : Trois villes concernées (*Bourges, Vierzon, Saint-Amand-Montrond*)

14 974 habitants (*INSEE 2022*)

Trois contrats de ville, co-pilotés par l'État et le bloc EPCI-Commune, formalisent les engagements partenariaux des acteurs sur ces territoires d'intervention : État, Procureur, DSDEN Académie Orléans Tours, ARS, Banque de France, Banque des territoires, Chambres consulaires (*CMA et CCI*), EPCI, commune, Conseil régional, Conseil départemental, organismes Hlm, Caf, Cnam.

La politique de la ville vise à réduire les inégalités constatées et concentrées sur des territoires identifiés et appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville ».

Caractérisée par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux, la politique de la ville est par nature interministérielle. Elle intervient à ce titre dans tous les domaines (*éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie...*), et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics de l'État. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

Chiffres clés dans le département du Cher :

- Environ 130 actions par an de réduction des inégalités soutenues au titre des contrats de ville par les signatures des contrats de ville.
- Environ 978 000 € de crédits spécifiques (*ministère chargé de la ville – ANCT*) de l'État, venant compléter les moyens de droit commun déjà présents sur ces territoires.
- 16 postes de médiateurs / adultes-relais déployés sur les trois contrats.
- Deux opérations majeures de rénovation urbaine soutenues par l'Anru : Bourges Gibjoncs et Vierzon Clos du Roy.

Les nouveaux contrats ont été signés et sont entrés en vigueur en 2024 sur les trois territoires pour une durée de 6 ans, jusqu'en 2030.

La coopération

Des espaces d'échanges et de travail partenarial à plusieurs niveaux. (*Etat*)

Les partenaires sont associés à différentes instances : comité de pilotage, commission de programmation pour les appels à projet, suivi et accompagnement des projets financés.

INCLUSION

Pôle ressources 18

Pour favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes porteurs de différences

Le Pôle Ressources 18, créé en 2017 à l'initiative de la Caf du Cher, du Conseil Départemental du Cher et de la MSA Beauce-Cœur-de-Loire, a été géré par la Ligue de l'Enseignement du Cher jusqu'à août 2025. Il assure une mission d'information, d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des familles et des professionnels intervenant sur les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse.

A la suite d'un besoin de développement de ses missions et en tenant compte de la nécessité de renforcer ses moyens, le Conseil Départemental du Cher a proposé son internalisation. L'objectif est d'optimiser les moyens existants avec ceux des services du Département pour articuler le pôle Ressources 18 avec les politiques « petite enfance », « parentalité » et « handicap » menées par le Conseil département. Cette internalisation est effective depuis le 1^{er} septembre 2025.

Le Pôle Ressources 18 s'adresse aux parents d'enfants en situation de handicap, aux parents en situation de handicap, aux enfants et adolescents en situation de handicap, aux professionnels et intervenants de la petite enfance (*crèches, accueil individuel ou au domicile des parents*), de l'enfance-jeunesse, du soutien à la parentalité.

Son objectif est de faciliter l'inclusion des enfants et des jeunes dans les structures d'accueil de droit commun : crèche, halte-garderie, assistant maternel, relais petite enfance, ALSH...

Les missions du Pôle Ressources sont :

- **D'informer et d'orienter les familles**

- Accompagner les familles d'enfant porteur de différences pour favoriser l'accès et/ou le maintien des enfants dans les structures de droit commun.
- Créer un lien privilégié avec les parents dans l'objectif d'accueillir, d'entendre, de rassurer et d'associer.
- Aider les parents à élaborer le projet d'accueil et suivre la demande de la famille jusqu'à l'obtention effective de l'accueil
- **De sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires, les professionnels et les intervenants non professionnels**
- Rappeler, expliciter et accompagner le cadre juridique de l'accueil et les obligations qui s'imposent aux gestionnaires en matière d'inclusion.
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des professionnels, apporter un conseil et un appui technique, accompagner et sensibiliser les professionnels des structures pour changer les regards, proposer des aménagements.
- **De contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation des partenariats aux différents échelons territoriaux**
- La mise en réseau doit favoriser l'interconnaissance mutuelle, le traitement des situations individuelles complexes et la mise en place d'actions collectives communes. Le pôle ressources contribue à structurer les objectifs en matière d'accueil du public dans le schéma départemental des services aux familles.

Le pôle ressources identifie et inscrit son action en cohérence et en complémentarité avec les coordinations existantes sur le territoire en matière d'inclusion handicap.

Annexe 2

ÉVALUATION D' ACTIONS PROBANTES 2024 ET 2025

Thématique : **PETITE ENFANCE**
Porteur : **Caf et Conseil départemental du Cher**

Réseau : **EAJE**
Territoire : **Département**

Action : Première journée pédagogique des professionnels en EAJE
« ACCUEILLIR L'ENFANT EN COLLECTIVITÉ, DÉVELOPPER SA COMPÉTENCE RELATIONNELLE POUR AGIR AU PLUS JUSTE »

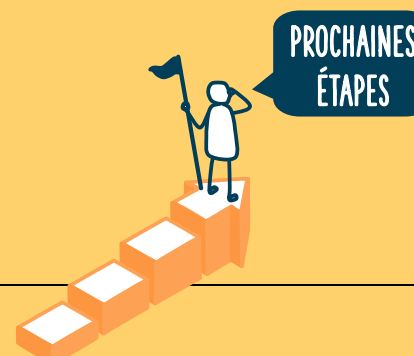
Contexte :

La Cnaf a instauré un financement d'une troisième journée pédagogique en complément des deux journées organisées par les structures gestionnaires. La Caf et le Conseil départemental organisent cette troisième journée à destination de tous les professionnels de la petite enfance du département.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Développement de la cohésion d'équipe.
- Accès à des temps de formation.
- Cette journée a permis de générer une base de réflexion qui a été reprise au sein des équipes.
- L'implication des professionnels est possible autour d'un temps de « répit » constructif et convivial.
- Suite à l'organisation de cette journée, il faudra mesurer les mesures/actions mises en place dans les six mois suivants.



- **Volonté de reconduire l'action en avril 2026 autour de la santé environnementale dans les EAJE.**

Thématique : **PETITE ENFANCE**
Porteur : Réseau des acteurs petite enfance Vierzon Sologne Berry

Réseau : **CTG**
Territoire :

Action : **SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE**
Vierzon Sologne Berry

Contexte :

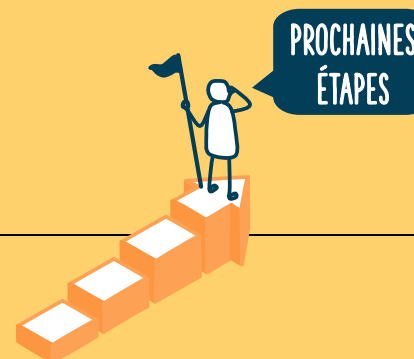
Dans le cadre du réseau des acteurs de la petite enfance du territoire Vierzon Sologne Berry, une ambition d'interconnaissance entre professionnels, de lien aux familles et une dynamique territoriale.

A destination des professionnels de la petite enfance du territoire, des familles et des institutions.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Il existe un réel besoin d'interconnaissance entre les professionnels.
- La thématique petite enfance mériterait une vraie coordination à l'échelle du territoire.
- Les acteurs ont plaisir et envie de partager, de sortir de leurs structures et de continuer à se former.
- L'organisme de formation FM2J est une ressource de formation fiable et pertinente qui parle à tous les métiers de la petite enfance et de l'enfance dans leurs diversité.



- **Organiser la 2^e édition !**
- **Mise en place d'une journée pédagogique EAJE commune sur le territoire.**
- **Engager une démarche progressive de structuration du réseau hors portage chargé de coopération.**

Thématique : **ENFANCE-JEUNESSE**
Porteur : **Réseau d'animation départemental (RAD) – Les Francas**

Réseau : **JEUNESSE**
Territoire : **Département**

Action : **Journée de l'animation**
« LA RÈGLEMENTATION EN QUESTIONS »

Contexte :

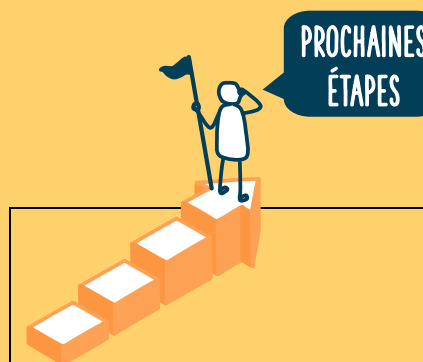
Cette journée récurrente du RAD est pensée et préparée par un groupe de professionnels volontaires qui s'appuie sur les besoins des professionnels de terrain. Elle s'adresse aux animateurs enfance et jeunesse. Une cinquantaine d'animateurs ont participé avec la présence de nombreux directeurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM).

L'objectif de la journée est de répondre aux questionnements des animateurs.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Permet la rencontre entre les professionnels de l'animation nécessaire pour partager leur réalité de terrain et faciliter la réponse aux questionnements récurrents.
- Le choix des intervenants très ancrés au terrain permet de répondre aux besoins concrets en termes de réglementation.
- Libérer du temps aux animateurs sur ces journées pédagogiques est toujours très difficile.
- Ces journées reflètent le groupe qui les construit. Le groupe varie chaque année et l'implication en amont de cette journée dépend de la constitution du groupe.
- La dimension départementale est un frein à la possibilité de participation des animateurs périscolaires.



- **Renouvellement de l'action sur une thématique qui découlera des bilans 2025 et des besoins des participant aux RAD.**
- **Maintien d'une veille pédagogique sur le département pour permettre des propositions de thématiques et de réflexions qui améliorent la qualité dans les ACM.**
- **Continuer le lien entre professionnels et leur laisser la place qu'ils souhaitent occuper dans ce projet ou d'autres.**
- **Réflexion autour de la professionnalisation des animateurs avec les institutions et directions.**

Thématique : **JEUNESSE**
Porteur : Raj

Réseau : **RAJ**
Territoire : **Département**

Action : **JEUNES ET CLIMAT**

Contexte :

Les institutions coordonnatrices du RAJ n'avait pas pris en main cette thématique de l'environnement malgré un besoin grandissant des membres du réseau.

Les enseignements issus de l'évaluation

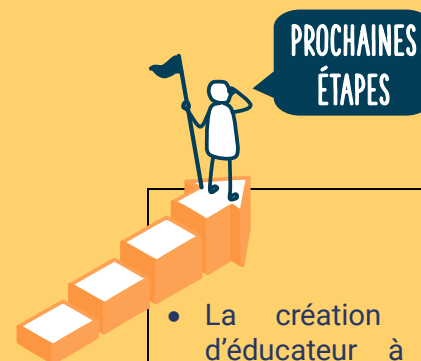


Besoins exprimés des acteurs lors de la journée :

- L'achat mutualisé
- Label éco-responsable
- Construction de mallette péda partagé
- Mutualiser la communication
- Formation commune au sein du réseau (sur quelle forme et quelle thématique)
- Création d'un événement
- Besoin d'intervenir sur le public 0-3 ans. Comment on développe cela -> formation ? guide ?
- Création d'un espace ressource
- Visite apprenante : aller voir les structures pour s'alimenter et créer une culture commune. (Idem que les visios mais en « vrai »).
- Besoin de soutien des politiques publiques
- Engagement long sur le volet financier, pérennisation des financements.
- Soutenir les démarches plus que les actions/financement=> soutenir une intention plus qu'une action.

Retour des acteurs :

- Besoin que BCEC28 rayonne sur l'ensemble du département.
- Besoin d'avoir du soutien pour faire comprendre l'intérêt des actions aux politiques et décideurs.
- Besoin de coopération et de communication entre les acteurs
- Passer de la logique anthropocène à la logique symbiocène



- La création potentielle d'un réseau d'éducateur à l'environnement (REE18) grâce à des échanges ayant eu lieu le 7 juin.
- Que chaque institution se positionne lors d'un temps de rencontre pour évaluer la volonté et la priorité, ou non, de chaque institution (Caf, Conseil départemental, État-SDJES). Une définition des moyens dédiés devra être définie. Le portage du réseau par un tiers ou maintien (*voir évolution*) de l'animation actuelle pourra être tranché lors ce temps.

Thématique : **JEUNESSE** Réseau : **Jeunesse**
Porteur : Conseil départemental, Caf Territoire : **Département**
du Cher, SDJES

Action : **WEBINAIRES THÉMATIQUES JEUNESSE**

Contexte :

Les animateurs du réseau définissent les thématiques en s'appuyant sur les besoins exprimés des membres du réseau.

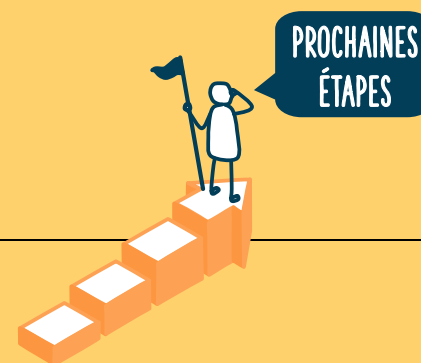
Les thématiques suivantes ont été abordées en 2024 :

- Présentation du centre de santé sexuelle.
- Présentation des évolutions du SNU et des politiques publiques de l'état en matière d'environnement.
- Présentation du CODHAJE (Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants).
- Présentation de l'information jeunesse et de l'Infotruck par le CRIJ.
- Présentation de la Boussole des jeunes.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Il faut un cadre clair entre les acteurs qui portent et les acteurs qui participent.
- La pérennité et l'évolution d'un réseau dépend des besoins des acteurs.
- Il faut un temps dédié à l'animation du réseau.



- Que chaque institution se positionne lors d'un temps de rencontre pour évaluer la volonté et la priorité, ou non, de chaque institution (CAF, Conseil départemental, État-SDJES).
- Une définition des moyens dédiés devra être défini.
- Le portage du réseau par un tiers ou maintien (voir évolution) de l'animation actuelle pourra être tranché lors ce temps.

Thématique : **JEUNESSE – PARENTALITÉ NUMÉRIQUE**
Porteur : Apleat-Acep et Caf du Cher

Réseau : **PDN 18**
Territoire : **Département**

Action : **WEBINAIRES THÉMATIQUES PROMENEURS DU NET**

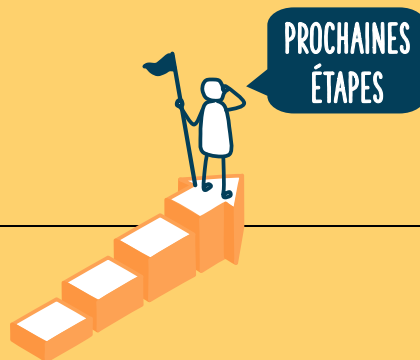
Contexte :

Les usages numériques des jeunes modifient et bouleversent les interactions sociales et familiales qu'ils entretiennent dans leur quotidien.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Ces apports contribuent à plus d'efficacité dans l'accompagnement- éducatif et citoyen des jeunes en étant plus en phase avec leurs codes culturels actuels.
- Ils donnent aussi des clés de lecture pour les professionnels de la parentalité afin, de renforcer les postures éducatives des adultes et encourager la communication « Parents – Enfants » sur la question des écrans.



- La nécessité d'intégrer des axes de travail transversaux « Jeunesse – parentalité » en décroissant les acteurs.

Thématique : **PARENTALITÉ**
Porteur : **REAAP sud**

Réseau : **REAAP**
Territoire : **Sud du département**

Action : **VIVRE ENSEMBLE**

Contexte :

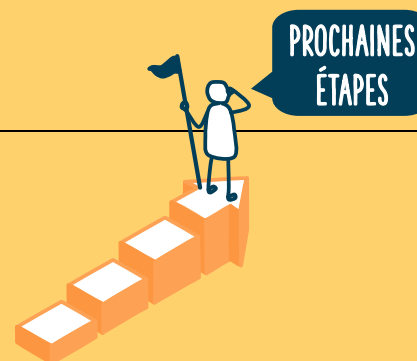
Le réseau d'acteurs du sud fonctionne depuis plusieurs années. Le choix de cette thématique du « Vivre ensemble » est en lien avec les propos ambiants et les discours extrémistes.

Les partenaires sont mobilisés sur ce sujet avec leurs propres compétences.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Les acteurs sont mieux identifiés au regard de leur domaine de connaissances et compétences.
- Les familles ont pu aller plus facilement vers les acteurs de territoires (professionnels, associations...).
- La communication est primordiale pour une bonne visibilité de l'évènement (flyer papier).
- Les familles ont pu repartir avec des activités à refaire à la maison avec leurs enfants.
- Les actions du REAAP sud régulièrement organisées sur le territoire ont renforcé l'interconnaissance entre les acteurs du territoire.
- Le groupe de travail REAAP sud doit questionner ses objectifs, ses actions et sa communication auprès des publics plus âgés (jeunesse, adolescents).



- **Continuer le travail en réseau autour de la thématique d'alimentation.**
- **Organiser une conférence sur l'épuisement parental pour donner des ressources et outils aux parents.**

Thématique : **PARENTALITÉ**
Porteur : Communauté de communes **Pays de Néronde**

Réseau : **PARENTALITÉ**
Territoire : **Est**

Action : **FESTI FAMILLE**

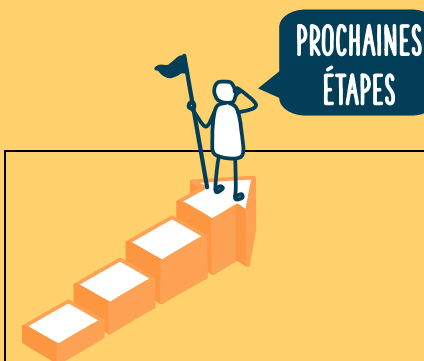
Contexte :

Action annuelle à destination des familles (parents, enfants, grands-parents) de promotion des services aux familles sur le territoire de la communauté de communes (CDC) et en dehors de la CDC.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Changement de date qui peut faire baisser la fréquentation ?
- Création d'un espace temps et échanges entre les parents des associations de parents d'élèves.
- Groupe de paroles informel sur la prématurité entre parents.



- **Consolider le groupe d'échanges de parents d'élèves.**
- **Retravailler la communication.**

Thématique : **PARENTALITÉ - NUMÉRIQUE**

Porteur : Caf du Cher, Ligue de l'enseignement, Maison des adolescents

Réseau : **REAAP / PDN**

Territoire : **Bourges nord**

Action : **CAP VERS LE NET**

Contexte :

Les besoins d'accompagnement et de soutien sur la question de l'usage raisonné des écrans s'invitent de plus en plus dans tous les contextes et notamment auprès des jeunes, des enfants. Cela a amené la communauté éducative à se rassembler pour porter une action collective et complémentaire à Bourges Nord. C'est l'action « Cap vers le net ».

Les enseignements issus de l'évaluation



- Réunissant à la fois les structures du quartier les réseaux, mais aussi la collectivité (au travers de la cité éducative) ainsi que les établissements scolaires, l'action a permis :
 - d'initier et de pérenniser des collaborations entre les acteurs, autour d'initiatives soutenant les parents ;
 - de prolonger le lien avec les publics sur du plus long-terme.



- Les observations lors de l'action ont pu mettre à jour le besoin de mieux travailler avec les parents sur leur place dans les actions mais aussi sur le renforcement du sentiment de légitimité sur ce sujet.

Thématique : **ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**
Porteur : Caf du Cher

Réseau : **Chargé de coopération CTG**
Territoire :

Action : **FORMATION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE**

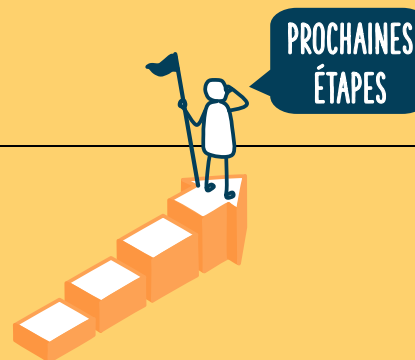
Contexte :

Quels enjeux et rôles pour la Caf du Cher et les territoires ?

**Les enseignements
issus de l'évaluation**



- La formation a permis d'éveiller les consciences sur le fait que le travail social et la transition écologique sont étroitement liés.
- La formation a permis d'initier une culture commune et d'apporter les éléments théoriques nécessaires.



- **La transition écologique et sociale doit être intégrée dans toutes les actions ou projets quelle que soit l'échelle du territoire. C'est devenu un incontournable pour les projets d'actions ou de développement.**
- **Maintenir la dynamique pour stabiliser les acquis, les développer et les réactualiser.**

Thématique : **ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**
Porteur : Fédération des Centres sociaux de la région Centre Val de Loire , Caf du Cher

Réseau : **AVS**
Territoire : **Département**

Action : **JOURNÉE DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AUTOUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, NUMÉRIQUE ET DÉMOCRATIQUE**

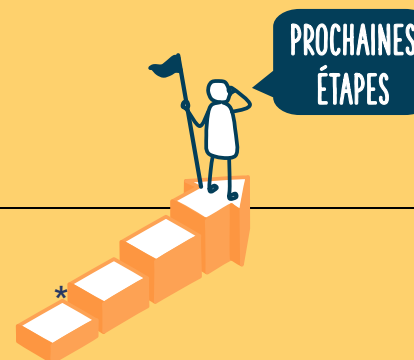
Contexte :

Les transitions sociétales autour des thématiques de l'écologie, du numérique et de la citoyenneté sont soulignées dans les politiques territoriales. Chacun, à son échelle, doit y contribuer, les élus, institutions, les structures et les habitants.

Les enseignements
issus de l'évaluation



- Besoin d'outiller les professionnels et les bénévoles (Formation, bonnes pratiques, témoignage).
- Il faut une sensibilisation continue et une prise de conscience par tous.



- Sensibiliser les élus à ces questions de transition. Exemple : colloque élus et territoires, participation démocratique.
- Formation-action avec la fédération des centres sociaux autour de l'écologie et du numérique.
- Fin du projet tecDem (transition écologique), travaux de recherche des universitaires.

Thématique : **ANIMATION TERRITORIALE**
Porteur : Centre social

Réseau : **AVS**
Territoire : **Saint-Amand-Montrond**
dont QPV

Action : **QUARTIERS D'ÉTÉ**

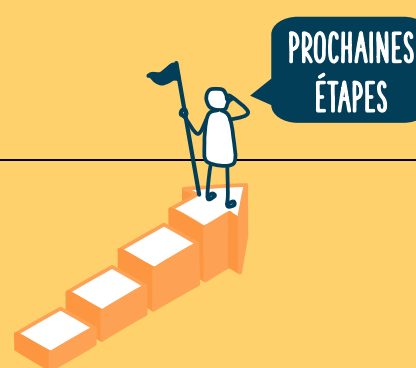
Contexte :

Souhait de favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux et de travailler en partenariat. Le projet est co-construit avec les habitants et les partenaires.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Une interconnaissance entre les acteurs, et l'association de nouveaux partenaires à chaque édition
- Une évolution des pratiques partenariales : participation des habitants à la construction d'un projet, participation de bénévoles issus des partenaires dans l'animation des actions.
- Une évolution continue du projet : ouverture sur la ville pour organisation des journées des quartiers d'été : Lac de Virlay, Parc Montagnac, Musée Saint Vic.
- Un développement du bénévolat lors des quartiers d'été : implication d'habitants dans la logistique des journées (*installation, rangement*), dans l'animation d'ateliers). Les bénévoles sont issus de différentes structures (*CS, GEM, CCAS, FJT, Mission locale*), et de tous âges en fonction des projets.
- Une fréquentation en hausse des actions au fil des années, avec des habitants réguliers, pour qui les quartiers d'été sont un rendez-vous annuel.
- Une identification des partenaires par les habitants.



- Maintien de la dynamique partenariale et association de nouveaux acteurs.
- Faciliter la mobilité des publics du QPV vers les animations organisées en ville.
- Développement de la communication de manière plus professionnelle.
- Evolution du projet en lien avec les besoins identifiés (*thématiques des journées, développement de nouvelles actions...*)
- Evolution de la communication pour associer l'ensemble des actions mises en place par les partenaires durant l'été.

Thématique : **INCLUSION**
Porteur : Caf du Cher, Conseil départemental, Ligue de l'enseignement

Réseau : **Pôle ressources 18**
Territoire : **Département**

Action : **CHARTRE DÉPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL INCLUSIF EN MILIEU EXTRA-SCOLAIRE**

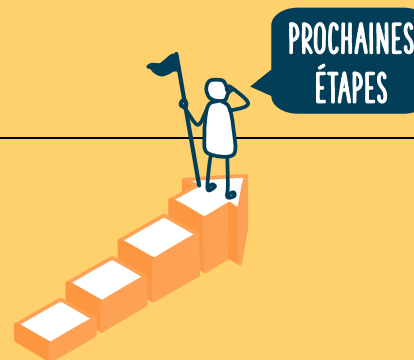
Contexte :

La CAF du Cher a souhaité que le Pôle Ressources 18 se saisisse de la « Charte nationale d'accueil du jeune » enfant afin de co-construire avec les partenaires du département du Cher, une « Charte sur l'accueil inclusif en milieu extra-scolaire pour les enfants de 0 à 17 ans ».

Les enseignements issus de l'évaluation



- Interconnaissance et confiance qu'il faut être plusieurs pour faciliter les parcours.
- Un fort intérêt et forte assiduité des partenaires (en moyenne 20 personnes / Nombre de structure représentée / réunion – 8 séquences de travail).
- Non prévu : 1^{ère} prise de contact avec certains partenaires.



Deux axes :

- **Faire vivre cette charte sur notre département et mobiliser les acteurs du territoire.**
- **Vers un guide départemental de l'accueil inclusif.**

Thématique : **INCLUSION**
Porteur : Caf du Cher, Conseil départemental, Ligue de l'enseignement

Réseau : **Pôle ressources 18**
Territoire : **Département**

Action : **CHER HANDI QUOI**

Contexte :

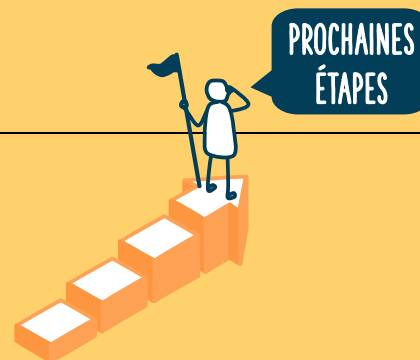
À la suite des observations de terrains et aux attendus des professionnels et des familles, la coordinatrice du pôle ressources 18 a souhaité mettre en place un évènement départemental répondant aux objectifs suivants :

- Favoriser la rencontre entre le milieu spécialisé et milieu ordinaire à tous les âges de la vie.
- Améliorer la visibilité des acteurs développant des projets inclusifs.
- Renforcer l'interconnaissance entre professionnels.
- Mutualiser les connaissances et outils.

Les enseignements issus de l'évaluation



- En trois ans, une progression du nombre d'acteurs du milieu ordinaire.
- Prise de conscience – une affirmation de sentir légitime à se reconnaître comme acteur de l'accueil inclusif.
- 10 stands de plus chaque année – 2024 : 60 partenaires mobilisés, dont 22 nouveaux.
- Les partenaires ont mis en place des espaces partagés.
- Exemple : GEM



- **Edition 4 prévue le 06 décembre 2025.**
- **En comité de préparation de l'évènement avec les partenaires : faire évoluer la matinée en une proposition de travail collaboratif.**

Annexe 3

Évaluation des réseaux départementaux

Thématique : **PETITE ENFANCE**

Porteur : Caf du Cher et Conseil départemental

Réseau : **PETITE ENFANCE ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Réseau : **EAJE**

Territoire : **Département**

Contexte :

Le réseau départemental des d'EAJE est co-animé par le Conseil Départemental et la Caf et s'adresse à toutes les structures quel que soit le gestionnaire (public, privé).

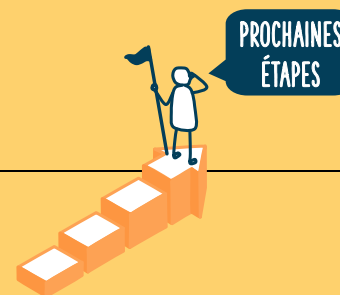
Il se réunit trois à quatre fois par an et fédère les responsables des EAJE afin d'échanger sur les pratiques mais aussi sur les actions et les projets. Ces temps permettent de partager les actualités, d'identifier et de construire les thématiques des futures rencontres avec l'apport théorique d'un intervenant extérieur.

En 2024, trois temps de rencontres ont été proposés autour des violences éducatives ordinaires, de l'observation de l'enfant, et des responsabilités civiles et pénales.

Les enseignements issus de l'évaluation



- La participation constante de l'ensemble des responsables EAJE favorise la mise en place de collaborations.
- La coanimation Caf et Conseil départemental permet l'amélioration de la qualité d'accueil et du service rendu par les structures, une réponse coordonnée et facilitée.
- Les apports théoriques des intervenants contribuent à la mise en place d'actions/projets en coopération avec les familles, professionnels et élus.
- Le travail initié auprès des directeurs d'EAJE autour de la charte d'accueil du jeune enfant a permis un partage d'expériences et un questionnement des équipes sur leurs pratiques.
- Les responsables des EAJE sont mieux informés sur les projets en cours (MAM, EAJE ...) et l'actualité, la réglementation nationale et locale ce qui permet une ouverture sur leur territoire et les passerelles possibles.
- L'organisation de la 1^{ère} journée pédagogique en 2025 abordait la thématique « accueillir l'enfant en collectivité, développer sa compétence relationnelle pour agir au plus juste » a permis ouverte à l'ensemble des professionnels des structures collectives du département de se rencontrer et d'échanger.



- **Poursuivre le travail engagé sur le nouveau référentiel, charte d'accueil du jeune enfant.**
- **Maintenir et continuer à développer la dynamique de réseau.**
- **Poursuivre la co-animation Conseil départemental / Caf.**
- **Questionner les professionnels sur les perspectives d'évolution, attentes du réseau.**
- **Reconduire la journée pédagogique départementale.**
- **Promouvoir le SPPE et le lien dans les CTG.**
- **Continuer à susciter des actions et des projets à développer sur les territoires et pour l'essaimage.**
- **Valoriser les pratiques autour de la parentalité et les liens avec les réseaux (ILAEF, REAAP...).**

Thématique : **PETITE ENFANCE** Réseau : **RPE**
Porteur : Conseil départemental et CAF du Cher Territoire : **Département**

Réseau : **RELAIS PETITE ENFANCE**

Contexte :

Le réseau fédère l'ensemble des animateurs des RPE du département qu'ils soient publics ou privés. En 2025, il y a 19 RPE dans le département.
Fréquence des rencontres départementales : une journée par trimestre soit, quatre rencontres par an, à chaque fois dans un RPE différent.
Un évènement annuel et départemental est organisé pour les assistants maternels.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Le réseau renforce et légitime le rôle des RPE comme des structures pivots mais parfois encore peu connues des familles qui cherchent un mode d'accueil.
- Le travail du réseau a permis la mise en place d'un binôme d'animatrices qui intervient lors de la formation initiale des assistants maternels pour valoriser et faire connaître les RPE.
- Les animateurs RPE sont mieux informés sur les projets en cours suivis par la Caf et la Pmi (MAM, EAJE...), l'actualité, la réglementation nationale et locale, ce qui permet une ouverture sur leur territoire et les passerelles possibles.
- L'intérêt du réseau est reconnu par les gestionnaires (participation constante des animatrices).
- Les RPE s'inscrivent sur les missions renforcées grâce aux échanges lors des réunions de réseaux.
- Le réseau permet le partage d'expérience dans un climat de confiance, de rompre l'isolement pour certain.
- La reconnaissance de l'utilité du réseau se traduit notamment par l'implication des animateurs dans l'organisation de la journée départementale des assistants maternels.
- La coanimation Caf/Conseil départemental permet l'amélioration de la qualité d'accueil et du service rendu par les structures, une réponse coordonnée et facilitée.



- **Questionner les animatrices sur les perspectives d'évolution du réseau (objectifs/organisation/besoin...).**
- **Appropriation du référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant et échange sur la mise en pratique auprès des assistants maternels.**
- **Etudier le nouveau référentiel RPE dans le cadre du SPPE.**
- **Promotion du RPE auprès des familles, des élus et des professionnels.**
- **Présentation des missions LAEP au réseau RPE.**
- **Clarifier la co-animation du réseau Caf/ Conseil départemental suite à la mise en œuvre du Schéma Unique des Solidarités.**
- **Associer systématiquement les animateurs RPE aux instances (groupe projet, thématiques...) et ou réflexions de leur CTG de territoire.**

Thématique : **PETITE ENFANCE** Réseau : **MAM**
Porteur : Conseil départemental et Caf du Cher Territoire : **Département**

Réseau : **MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**

Contexte :

Le réseau Mam a pour objectifs :

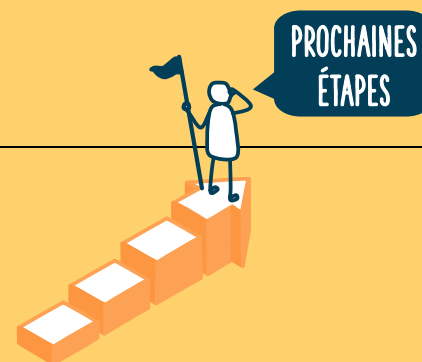
- De mettre en place des rencontres favorisant l'interconnaissance et les échanges (*échanges des pratiques professionnelles, conseils, partage d'outils...*).
- De favoriser la professionnalisation des assistants maternels.
- D'harmoniser les pratiques en cohérence avec la législation.
-

Il se réunit une fois par an dans une MAM différente. Une thématique différente est abordée lors de chaque rencontre. Le réseau accueille toutes les professionnelles de chaque MAM.

Les enseignements issus de l'évaluation



- La mobilisation des assistants maternels est difficile car uniquement basée sur leur engagement personnel (bénévole et volontaire).
- Pour autant, on constate un certain engouement des assistants maternels présents pour les thématiques abordés.
- Les temps de rencontre permettent un partage d'expériences, de l'interconnaissance et liens informels créés.
- Le réseau légitime la structure associative et contribue à la professionnalisation des assistants maternels de la MAM (collectif, équipe...).



- **Requestionner les professionnels sur le réseau (objectifs, attendus, modalités, thématiques ...)**
- **Engager une réflexion en s'appuyant sur le référentiel qualité d'accueil.**
- **Poursuivre la co -animation Conseil départemental / Caf.**
- **Promouvoir le réseau auprès des professionnels MAM.**
- **Impulser des coopérations MAM/RPE.**
- **Promouvoir le SPPE et le lien dans les CTG.**

Thématique : **ENFANCE - JEUNESSE** Réseau : **RAD**
Porteur : Les Francas et Caf du Cher Territoire : **Département**

Réseau : **RÉSEAU D'ANIMATION DÉPARTEMENTAL**

Contexte :

- Un évènement de réflexion pédagogique par an.
- Une enquête annuelle et nationale de l'observatoire des centres de loisirs éducatifs.
- Différents groupes de travail (enfance-jeunesse-construction de la journée de réflexion-rencontre d'échanges de pratiques), deux à trois par an.
- Proposition par le porteur du réseau de projets « clés en main » aux structures du département (trois fois par an).
- Accompagnement individuel sur les projets éducatifs des Alsh (accueil de loisirs sans hébergement) des structures à leur demande (réglementation, Péd-Plan mercredi, formations animateurs...)
- Comité de pilotage annuel (Caf, Conseil départemental, État-SDJES).



Les enseignements issus de l'évaluation

- Les différentes formes d'action ou d'espace de participation proposés permettent d'élargir la représentativité des Alsh (nombre, fréquence...).
- Le réseau favorise la montée en compétence des animateurs et la qualité de l'offre de service proposée aux enfants et familles.
- Les coordonnateurs et directeurs participent facilement.
- Les horaires de travail des animateurs sont un frein à leur participation au réseau.
- La stabilité de l'animation du réseau a permis aux membres du réseau de s'investir pleinement dans les actions proposées.
- La réponse aux attendus du réseau permet la reconnaissance par les financeurs lors des comités de pilotage.
- L'action « Mon Cher Bafa » a permis de contribuer à répondre à la pénurie d'animateurs formés au BAFA et d'impulser des dynamiques de formations par les collectivités territoriales.
- Le réseau fait émerger le besoin de formation dans les Accueil Collectif de Mineurs pour les directeurs (BAFD ou BPJEPS).

PROCHAINES ÉTAPES

- **Rencontres plus spécifiques avec les professionnels de la même fonction**
- **Participation à la réflexion sur les métiers de l'animation et de la direction. (BAFD/BPJEPS).**
- **Organisation des actions départementales.**
- **Poursuite des missions**

Thématique : **JEUNESSE** Réseau : **RAJ**
Porteur : Conseil départemental / Territoire : **Département**
DETSP / Caf du Cher

Réseau : **RÉSEAU DES ACTEURS JEUNESSE**

Contexte :

Le RAJ est un réseau thématique et non un réseau métier comme le Réseau d'animation départemental (RAD).

Le public visé : les structures accueillant des jeunes de 16 à 25 ans.

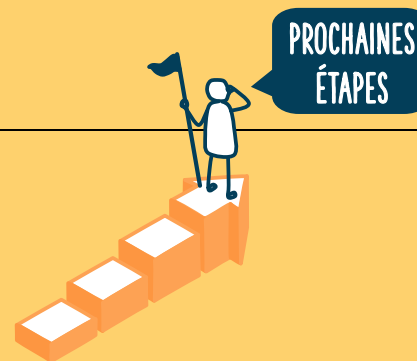
L'animation du réseau est co-portée par trois institutions : Caf, Conseil départemental et l'État-SDJES.

Le comité technique associe les acteurs qui ont une vocation départementale et se réunit cinq à six fois par an. Cinq à sept webinaires thématiques sont organisés chaque année et un évènement thématique est organisé tous les deux ans.

Les enseignements issus de l'évaluation



- La communication interne entre les porteurs et le comité technique au Raj fonctionne bien.
- La communication avec tous les acteurs jeunes mériterait d'être plus développée.
- Les acteurs jeunesse identifiés sont issus de champs d'actions différents (santé, logement, insertion, animation...) mais peu du champ médico-social.
- Les animateurs des espaces jeunes et des accueils adolescents participent peu au RAJ.
- Le portage interinstitutionnel est une limite au fonctionnement du réseau.



- Analyser l'absence des animateurs jeunesse.
- Réactualiser la base de données.
- Identifier un co-animateur Conseil départemental.
- Réfléchir au portage du RAJ.
- Diffuser un questionnaire à destination des acteurs jeunesse afin d'adapter les actions proposées.

Thématique : **JEUNESSE - PARENTALITÉ** Réseau : **Promeneurs du net**
- NUMÉRIQUE

Porteur : Caf du Cher – Apleat-Acep Territoire : **Département**

Réseau : **PROMENEURS DU NET 18**

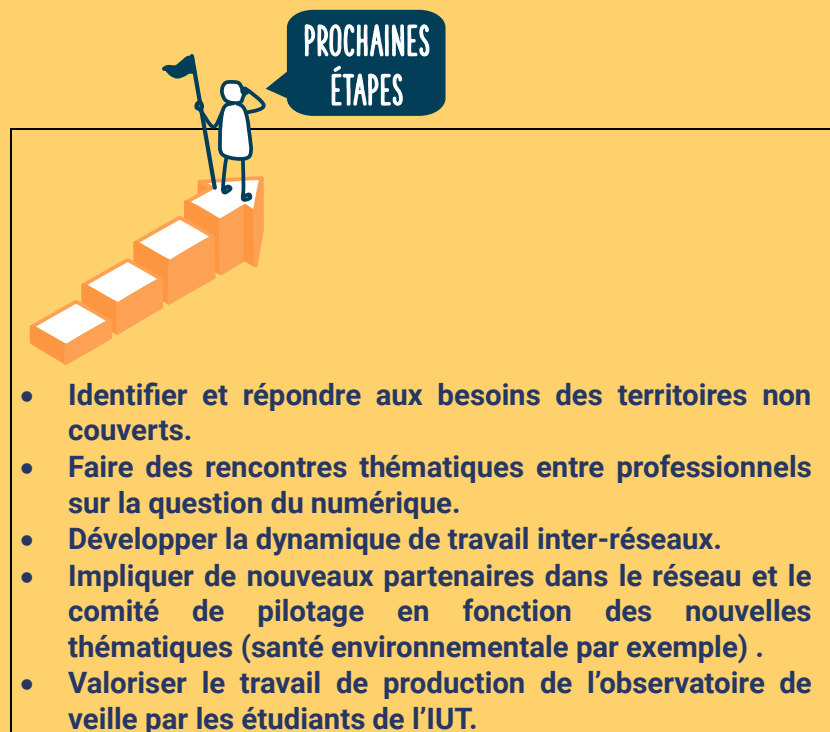
Contexte :

- Sensibilisation et formation des professionnels de la jeunesse et de la parentalité (initiale et continue), acculturation et accompagnement méthodologique.
- Réseau : 46 structures (dont 73 services accompagnés) et 96 promeneurs.
- Formations aux nouveaux promeneurs, webinaires thématiques, rencontres et accompagnement de territoire, participation aux actions et animation sur les territoires.
- Comité de pilotage annuel (Caf, État-SDJES, Msa, Conseil départemental, Apleat-Acep)
- Etude annuelle via la licence pro Gestion de la Protection Sociale sur une thématique définie annuellement.



Les enseignements issus de l'évaluation

- Les interventions et accompagnements (éducatif, préventif...) s'adaptent en fonction des retours d'expérience identifiés et de l'actualité.
- Le réseau permet une veille permanente sur les pratiques et les impacts des usages du numérique et des réseaux sociaux.
- La participation du réseau à des dynamiques inter-réseaux permet de développer de nouvelles coopérations avec des partenaires ressources sur les territoires.
- Malgré le déploiement des PDN, certains territoires ne sont pas couverts.
- Les thématiques abordées au sein du réseau évoluent en fonction des besoins repérés sur les territoires (public, professionnels).
- La stabilité de l'animation permet la reconnaissance et la sollicitation du réseau par les professionnels et les élus, au niveau local et régional.
- Le turn-over des professionnels formés permet l'essaimage du dispositif, la montée en compétence des professionnels.
- La production d'un rapport par les étudiants de la licence GPS permet une veille locale complémentaire.



Thématique : **PARENTALITÉ**
Porteur : Conseil départemental et Caf du Cher

Réseau : **REAAP**
Territoire : **Département**

Réseau : **RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS**

Contexte :

Le Reaap est un réseau permettant de réunir des acteurs œuvrant dans le domaine transversal de la parentalité. La Caf et le Conseil départemental co-animent le réseau des référents locaux depuis 2011.

Il agit selon deux axes :

- Sur l'ensemble du département grâce à une animation portée sur cinq territoires par des référents locaux (associations, institutions et collectivité).
- Sur la mise en place d'un colloque départemental, Être parents, parlons-en...

Le réseau permet d'impulser des dynamiques de réflexion avec les acteurs locaux.

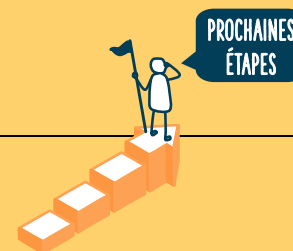
La mission de référent est une continuité des missions portées en interne et qui permet à la fois de développer un axe famille en interne et externe de la structure mais aussi de donner une légitimité sur un territoire.

De par leurs actions et implication sur le territoire, les référents renforcent le travail en réseau, identifient les dynamiques et initiatives des territoires.

Les enseignements issus de l'évaluation



- La définition parentalité est différente en fonction des missions et des compétences des structures.
- La parentalité est une notion transverse et qui mobilise des acteurs de différents réseaux.
- La qualité de la dynamique d'animation de réseau sur les territoires permet un investissement fort et régulier des acteurs de territoire.
- La mobilisation des élus dans les dynamiques de création de projets d'action sur les territoires est variable.
- Les actions portées par les référents Reaap sur les territoires permettent de rendre concrète la notion de parentalité afin qu'elle ne soit pas uniquement un concept.
- La régularité des actions sur les territoires permet de d'identifier des attentes et besoins.
- La transversalité de la thématique permet de mobiliser différents réseaux.
- Le colloque est un espace de rencontre et un outil de montée en compétences de professionnels et bénévoles.



- **Réorganiser la coanimation du Réseau (Caf / Conseil départemental).**
- **Travailler l'articulation avec les chargés de coopération CTG et référents Reaap.**
- **Travailler la place des parents dans les actions et dans le réseau.**
- **Valoriser les objectifs du réseau auprès des élus.**
- **Communiquer sur la notion de parentalité et les missions du Réseau.**

Thématique : **PARENTALITÉ**
Porteur : Conseil départemental et Caf du Cher
Réseau : **LAEP**
Territoire : **Département**

Réseau : **LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS**

Contexte :

Le réseau fédère quatre structures ayant un agrément Lieu d'Accueil Enfants Parents. Trois sont portés par des collectivités et un par une association. Deux associations œuvrent sans agrément Caf mais dans la même dynamique : un dans la lignée des maisons vertes et l'autre en expérimentation sur les 6/12 ans.

Il se réunit quatre fois par an afin de travailler sur de l'échange de pratique et identifier des besoins départementaux.

Depuis 2021, le réseau a permis de mettre en place des formations à l'échelle du département, mais aussi en lien avec les autres départements (Indre, Loiret et Loir-et-Cher).

Les enseignements
issus de l'évaluation



- Le réseau renforce et légitime le rôle des LAEP qui reste encore peu connu des familles et des élus.
- Le réseau permet de promouvoir les missions des LAEP sur les territoires.
- Le réseau permet de donner un affichage et une légitimité aux professionnels afin d'asoir leurs missions.
- La formation des accueillants réseau est un levier à la professionnalisation.
- Les échanges entre accueillants permettent de valoriser leurs missions.
- Les professionnels cumulent, pour certains, plusieurs missions au sein des services petites enfance, ce qui peut être un frein à l'engagement dans le réseau et à la formation.



- **Revoir la coanimation du réseau Caf et Conseil départemental, à la suite de la mise en œuvre du Schéma Unique Départemental des Solidarités.**
- **Mettre en place une feuille de route de communication auprès des familles/professionnels/élus/bénévoles du département.**
- **Mettre en place des formation pour les accueillants**
- **Promouvoir les LAEP auprès des réseaux (EAJE, RPE, Chargé de coopération...).**

Thématique : **PARENTALITÉ**
Porteur : Caf du Cher

Réseau : **CLAS**
Territoire : **Département**

Réseau : **CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ**

Contexte :

11 gestionnaires proposent cet espace d'accompagnement des enfants et des parents.

Cela correspond à 602 enfants (dont 368 en QPV) et 488 familles différentes en 2024.

Un comité départemental de la scolarité est organisé chaque année en lien avec l'Education Nationale et tous les dispositifs de la continuité éducative (vacances apprenantes, écoles ouvertes...).

Les enseignements
issus de l'évaluation



- Il faut encore expliquer aux parents, enseignants et collectivités les objectifs du CLAS (l'accompagnement à la scolarité n'est pas de l'aide aux devoirs).
- La participation des parents dans le dispositif est à renforcer et travailler.
- Les huit modules de formations proposées aux animateurs permettent de monter en compétences, de partager des outils et des méthodes.
- Le programme de formation permet la coopération entre association d'éducation populaire : ligue, Francas et Accueil et Promotion.
- Le recrutement et la formation des intervenants sont complexes (nombre d'heures, cumul de plusieurs emplois, disponibilité).
- La mobilisation des animateurs sur des temps hors temps de CLAS est difficile.
- Le porteur (association avec bénévoles, collectivités, association avec professionnels) du dispositif impacte la fréquentation des espaces proposé dans le réseau.
- Les passerelles avec l'éducation sont à renforcer.

PROCHAINES ÉTAPES

- **Renforcer le partenariat Caf/DSDEN.**
- **Organisation d'un comité départemental partenarial avec l'Éducation nationale.**
- **Évaluation du format et du contenu de la formation.**
- **Rencontre avec les enseignants sur certains territoires.**
- **Valoriser le dispositif dans les CTG.**

Thématique : **ANIMATION DE LA VIE SOCIALE** Réseau : **AVS**
Porteur : Caf du Cher Territoire : **Département**

Réseau : **ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

Contexte :

Le département du Cher compte 26 structures AVS ayant un agrément CAF (7 Centres sociaux et 19 Espaces de vie sociale).

Les structures sont aussi bien en milieu urbain (dont QPV), péri-urbain et rural (dont ZRR).

Le réseau départemental est animé par la Fédération des Centres sociaux de la région Centre Val de Loire, (quatre Espaces de vie sociale (EVS) et les sept Centres sociaux adhérent à la Fédération). Le Comité se réunit tous les deux mois pour travailler sur les pratiques, outils, évoquer les thématiques fédérales.

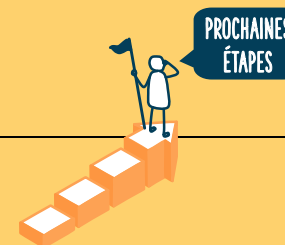
Plusieurs temps de rencontres sont proposés à l'ensemble des structures pour co-construire les projets (Senacs, transitions sociétales).

Des formations pour les professionnels et les bénévoles sont régulièrement proposées par la Fédération.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Le SENACS (système d'échange national des centres sociaux) via un questionnaire à l'ensemble des structures AVS permet d'avoir une vision précise de ce que sont et ce que font les structures de l'AVS.
- Le sens de l'outil SENACS n'est pas suffisamment identifié par les acteurs (difficulté de remplissage, utilisation) ...
- La question du financement des équipements par les collectivités est un frein à leur maintien et au développement.
- Le réseau facilite l'interconnaissance et la confiance pour monter les projets. Il permet le partage d'outils, l'essaimage de pratiques...
- Les thématiques investies par les structures autour des transitions sociétales (transition écologique, démocratique et numérique) ont permis de souligner ces axes dans les projets sociaux des structures AVS. Les réflexions impulsées par le réseau sur les transitions sociétales sont investies par les structures dans leurs projets sociaux notamment par la mise en place d'une journée régionale qui a été organisée en 2024 pour mettre en lumière les actions à impacts autour des transitions sociétales.
- La mobilisation par les professionnels vers les habitants par la démarche de « aller vers » est à approfondir, confirmer...



- **Création d'un outil visuel régional (film-documentaire) avec la fédération régionale et les structures pour valoriser les Centres sociaux et les EVS et faire la promotion des initiatives des habitants dans les enjeux des territoires.**
- **Mise en place des formations pour l'ensemble des structures : « La sobriété numérique-une approche au service de l'éducation au développement durable » et "Alimentation et consommations responsables" pour les professionnels et les bénévoles.**
- **Création d'un temps d'échange de pratique pour les EVS.**

Thématique : **ANIMATION DES TERRITOIRES** Réseau : **Chargé de coopération**

Porteur : Les Francas et Caf du Cher Territoire : **Département**

Réseau : **CHARGÉ DE COOPÉRATION CTG**

Contexte :

Le réseau, créé par la Caf du Cher en 2023 a pour objectif de se réunir deux à trois fois par an.

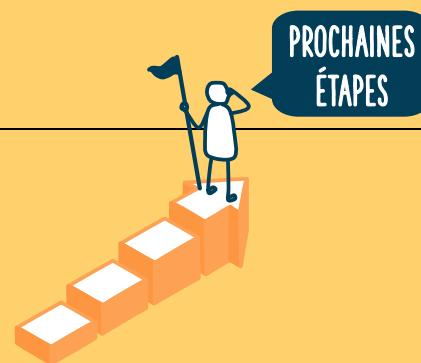
Il est animé par la Caf. Depuis 2023, deux sessions de formations ont eu lieu à destination des chargés de coopération (attendus et missions).

En 2025, formation « Transition écologique et sociale, quels enjeux pour les territoires et la CAF ? ».

Les enseignements issus de l'évaluation



- Les missions des chargés de coopération ne sont pas toujours identifiées et appropriées sur les territoires par l'ensemble des acteurs locaux (élus et professionnels).
- Pour œuvrer, les chargés de coopération doivent être légitimés (par qui ?).
- Le réseau permet de comparer, partager, d'expérimenter, de s'enrichir mutuellement.
- Les échanges montrent qu'avec un même référentiel métier, la mise en œuvre et les maillages sont différents.
- Le réseau permet d'être force de proposition et disposer d'arguments supplémentaire pour les élus.
- Le réseau se structure avec des professionnels ayant des réalités et fonctionnements différents (temps de travail, expérience, reconnaissance des élus et professionnels).



- **Recenser les besoins et attentes des chargés de coopération.**
- **Monter en compétences des tous les professionnels.**
- **Évolution des pratiques.**
- **Valoriser les actions territoriales sur le plan départemental (exemple forum des actions concrètes CTG).**
- **Implication dans le Sdsf pour faire le lien entre les politiques départementales et les orientations des territoires.**
- **Valoriser et échanger sur les outils existants.**

Thématique : **INCLUSION** Réseau : **PR 18**
Porteur : Ligue de l'enseignement Territoire : **Département**

Réseau : **PÔLE RESSOURCE 18**

Contexte :

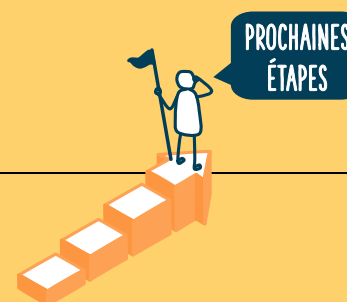
Un comité de pilotage annuel, des comités techniques et des groupes de travail et actions thématiques :

- Accompagnement individuel des familles et des structures à leur demande.
- Mise en place d'un évènement départemental par an, et de projets, évènements ponctuels (exemple : avec le Reaap : 20 ans de la loi pour l'inclusion).
- Groupes de travail réguliers avec une mixité des acteurs du milieu ordinaire et spécialisé (exemple : charte départementale de l'accueil inclusif).
- Organisation de rencontres des référents inclusion des collectivités, d'associations de parents d'enfants porteurs de différences.

Les enseignements issus de l'évaluation



- Le portage par une association d'éducation populaire cofinancée par des institutions permet l'accompagnement des structures de droits communs (Eaje, accueils de loisirs) pour favoriser l'accueil des enfants porteurs de différences et leurs familles.
- Le réseau a contribué à valoriser des compétences d'accueil des enfants chez les professionnels,
- Les outils et initiatives créés par les familles sont valorisés auprès des professionnels.
- La gratuité de la mise à disposition des outils créés par le réseau (malle pédagogique, gilets sensoriels) a permis aux professionnels du milieu ordinaire d'améliorer la qualité d'accueil.
- Les rencontres entre les professionnels et structures des milieux spécialisés et ordinaires ont permis une ouverture et des coopérations entre les acteurs.
- Ces rencontres ont permis une réflexion sur l'évolution des pratiques des professionnels, l'ouverture aux familles.
- L'interconnaissance a permis la réalisation d'actions concrètes (charte, Cher Handi quoi...).
- La participation des associations parentales aux réunions de réseau a permis de faire entendre la parole de familles aux professionnels et de réaliser des ajustements (ex : réflexion sur la place des jeunes dans les structures ado).
- Le réseau a permis de lutter contre l'isolement et l'exclusion des familles.



- **Maintenir la dynamique du pôle ressources à la suite du transfert au Conseil départemental.**
- **Impliquer et associer le coordinateur pôle ressource dans les dynamiques départementales (au sein des réseaux et sur les territoires).**
- **Diffuser la charte d'accueil des enfants porteurs de différences.**
- **Créer un guide pratique à destination des professionnels sur l'accueil inclusif.**
- **Proposer un plan de formations qui corresponde aux problématiques des professionnels en lien avec le milieu spécialisé.**
- **Poursuivre l'accompagnement et la réalisation d'actions concrètes.**

Thématique : **Accès aux droits**
Porteur : CPAM et CAF du Cher

Réseau : **Résoplucé**
Territoire : **Département**

Réseau : **RÉSEAU SOCIAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION
DANS LE CHER**

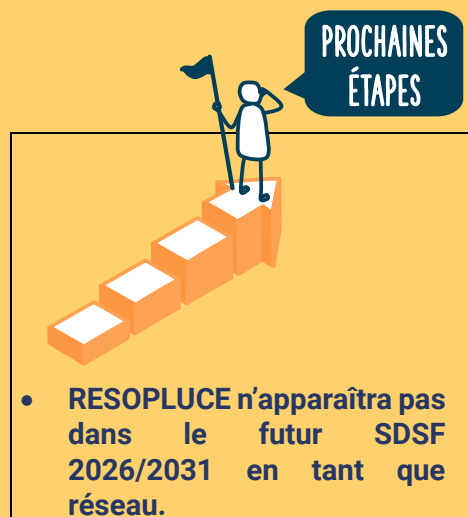
Contexte :

Réseau de professionnels de 16 institutions qui œuvrent pour l'accès aux droits, la lutte et la prévention contre l'exclusion des publics vulnérables.
Trois ou quatre journées annuelles du groupe d'appui.
Webinaires thématiques à destination des professionnels du médico-social.

Les enseignements
issus de l'évaluation



- Les membres de Résoplucé et leurs référents portent un intérêt et une reconnaissance par les structures.
- Les réflexions et actions portées dans le cadre du groupe RESOPLUCE ne relèvent pas d'une dynamique réseau.
- Résoplucé ne relève pas du SDSF.



Annexe 4

Réseaux à la loupe

RÉSEAUX PETITE ENFANCE

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale Conseil départemental du Cher Direction Protection maternelle et infantile	Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale Conseil départemental du Cher Direction Protection maternelle et infantile	Eaje : · Favoriser l'interconnaissance. · Rompre l'isolement professionnel. · Croiser les regards professionnels. · Echanger les pratiques professionnelles. · Développer du partenariat entre Eaje sur un même territoire. · Apport théorique d'un intervenant extérieur. Ram : · Positionner le Ram comme acteur de la politique petite enfance du territoire d'implantation. · Organiser l'échange sur les pratiques professionnelles. · Assurer l'accompagnement des animateurs. · Favoriser l'harmonisation des pratiques. · Développer et adapter des outils communs à tous les Ram. · Contribuer à la professionnalisation des animateurs tout en luttant contre leur isolement. · Valoriser les actions des Ram et mettre en place des actions partenariales à l'échelle du département. Mam : · Favoriser l'interconnaissance et les échanges (<i>échanges des pratiques professionnelles, conseils, partage d'outils...</i>). · Favoriser la professionnalisation des assistants maternels. Laep : · Organiser l'échange sur les pratiques professionnelles. · Assurer l'accompagnement des accueillants. · Favoriser l'harmonisation des pratiques. · Développer et adopter des outils communs aux Laep.	Trois rencontres par an. Trois rencontres par an. Une rencontre départementale par an. Une rencontre territoriale par an. Trois rencontres par an. Quatre rencontres par an.	Structures d'accueils du jeune enfant, animatrices de relais assistants maternels, assistants maternels

Coordonnées

EAJE et RPE :

Conseil départemental
Direction Protection Maternelle et Infantile

Aurélie Fourgeot - Caf du Cher -
Chargée de conseil et de développement
06 23 64 31 44
aurelie.fourgeot@caf18.caf.fr

MAM :

Maud Dufour, Chargée de conseil et de développement - Caf du Cher
maud.dufour@caf18.caf.fr / 06 14 40 71 87
Conseil départemental

Laep :

Nelly Morisset - Chargée de conseil et de développement -
Caf du Cher - 06 19 38 54 62
nelly.morisset@caf18.caf.fr

Conseil départemental du Cher - Direction Protection
Maternelle et Infantile

RÉSEAU D'ANIMATION DÉPARTEMENTALE

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Francas du Cher Appui Caf du Cher	Le Rad est un réseau métier de l'animation qui a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs du département du Cher par la mise en réseau des acteurs. Il décline son objectif en trois axes : · Le Rad, porteur d'initiatives et d'actions innovantes. · Le Rad, une ressource pour les professionnels du département. · Le Rad, un espace de rencontre et de mobilisation des professionnels du département.	Comité de pilotage : un par an. Rendez-vous du Rad : un par an. Journée départementale : une par an. Rencontre inter-centre : une par an. Café du Rad : quatre par an. Démarche qualité : accompagnement individuel des structures Acm.	Structures de l'animation : accueils collectifs de mineurs (ALSH extra et périscolaire), structures d'accueils de jeunes

Coordonnées

Elodie Donadieu - Animatrice départementale - Francas du Cher
edonadieu@francascentrevaleloire.fr / rad18@orange.fr 07 62 16 20 00
Facebook : Les Francas du Cher

Yélé SORO- Chargée de conseil et de développement - Caf du Cher -
06 15 56 08 81
yele.soro@caf18.caf.fr



RÉSEAU DES ACTEURS JEUNESSE

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Etat Service éducation populaire, jeunesse et citoyenneté Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action sociale Conseil départemental du Cher Direction Enfance Adolescence Famille	Etat Caf du Cher Conseil départemental du Cher	· Le Raj est un réseau thématique pour : Mieux articuler les politiques et les dispositifs pour une meilleure efficacité et une politique plus lisible. · Mieux se connaître et travailler ensemble et en complémentarité pour une meilleure orientation des jeunes en partageant des visions différentes. · Appréhender les jeunes globalement, de façon positive et valorisante, et non par le biais d'une problématique. · Aider les élus à être à l'écoute des jeunes et à en faire un levier de développement de leur territoire. · Se former ensemble pour une culture commune, pour des échanges de pratiques et outils communs.	Comité technique (en lien avec comité départemental services civiques, SNU et innovation politique publique). Groupes projets	Collectivités, structures jeunesse, structures d'insertion

Coordonnées

Paul DUVIVIER - Conseiller d'éducation populaire et jeunesse - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher (Dsden) - Service départemental Jeunesse engagement - paul.duvivier@ac-orleans-tours.fr / 06 12 41 11 12

Yélé SORO- Chargée de conseil et de développement - Caf du Cher - 06 15 56 08 81 - yele.soro@caf18.caf.fr

Conseil départemental



PROMENEURS DU NET 18

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Apleat-Acep Appui Caf du Cher	Pour les publics usagers : Proposer une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux, en investissant la rue numérique pour développer plus de proximité relationnelle (modalité relationnelle complémentaire pour renforcer le lien de confiance, maintien du lien, service de suite informel, accompagnement dans les projets...) et plus de proximité géographique (alternatives à l'éloignement quand problème de mobilité...). · Pour les professionnels : Accompagner les professionnels de la jeunesse et du soutien à la parentalité dans l'intégration du numérique dans leurs missions éducatives-préventives et l'adaptation de posture professionnelle (favoriser une montée en compétence et une expertise sur le numérique dans la continuité du projet de service et de leurs actions quotidiennes en présentiel, au travers d'actions de formations, d'accompagnements techniques ou d'équipe, de développement d'outils de réflexion sur la Parentalité ou les institutions...). · Pour les acteurs jeunesse et les familles du territoire : - Sensibiliser à l'importance du numérique dans les accompagnements éducatifs et à la transversalité/l'innovation de ce nouveau territoire d'intervention dans les parcours et la vie des usagers, grâce à une co-construction de travail inter-réseau sur le territoire (Sdsf, Reaap...). - Développer la dynamique de réseau, en favoriser le décroisement des structures et encourager les échanges croisés entre les professionnels et les démarches de réorientations. - Favoriser un réseau de structures et de professionnels Pdn aux missions plurielles, pour soutenir des actions d'accompagnement intégrant la notion de globalité de parcours de l'utilisateur.	<u>Comité de pilotage</u> : 1 fois par an. <u>Comité technique</u> : trois par an. <u>Journée départementale</u> : une journée par an Modules de formation <u>Groupes projets</u> : institutions, parentalité Groupe régional Groupe d'échanges entre PDN	Collectivités ou associations engagées dans le dispositif

Coordonnées

Eva Sandou-Valette - Coordinatrice - 06 89 92 08 56 Apleat-Acep
 promeneudunet18@gmail.com
 www.promeneursdunet18.fr
 Facebook : /Promeneurs-du-Net-18-du-Cher-639170886176857

Catherine Guénin - Coordinatrice - Caf du Cher
 07 79 49 46 93 PROMENEURSDUNET@caf18.caf.fr



REAAP 18

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale Conseil départemental du Cher Direction Enfance Adolescence Famille	Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale Conseil départemental du Cher Direction Enfance Adolescence Famille	· Soutenir les parents dans leur rôle éducatif par la mise en oeuvre du Reaap et par le développement l'échange, de l'entraide et de la solidarité entre parents. - Principes d'action : · Favoriser le travail en réseau (familles/professionnels/élus). · Développer les initiatives existantes, et en promouvoir de nouvelles. · Valoriser les rôles et compétences des parents. · S'adresser à toutes les familles, et ne pas cibler l'intervention sur les seules familles à problèmes - la vocation du réseau est à caractère préventif.	Comité de pilotage Sdsf Un comité départemental des référents Reaap : 5 par an. 5 comités territoriaux : Sud, Est, Nord, Ouest et Centre. Groupes projets sur les territoires. Animation déléguée à des référents Reaap acteurs de proximité.	Structures petite enfance, animation de la vie sociale, service enfance - jeunesse collectivités, associations, structures accompagnement scolaire, structure médico-sociale...

Coordonnées

Coordination départementale :

Nelly Morisset - Caf du Cher - 06 19 38 54 62

Référents territoriaux

REAAP NORD

Béatrice Boiton ou Stéphanie Havidic Association Théâtre Bambino
09 53 94 35 03 / 06 60 14 67 84

REAAP EST

Yélé Soro – Caf du Cher - 06 15 56 08 81
Alexandra tourette - CDC Pays de Néronde - 02 48 77 62 34 / 07 89 74 45 42

REAAP SUD

Anna Pluquin – Caf du Cher – 06 19 65 88 33
Solenne Mercier - Carrosserie Mesnier - 02 48 96 48 36

REAAP OUEST

Nelly Morisset – Caf du Cher - 06 19 38 54 62
Virginie Canon – Epicerie Sociale CCAS Vierzon -02 48 71 06 15

REAAP CENTRE

Maud Dufour - Caf du Cher - 06 14 40 71 87
Marie Reine - Maison de familles et de la parentalité Udaf du Cher - 06 59 72 89 16

Référents thématiques

Jeunesse - parentalité :

Florine Ranvier - Maison des adolescents - Addictions France- 06 71 44 47 37

Périnatalité :

Élodie Billaud - Petr Centre Cher - 07 48 83 22 20



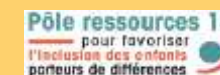
PÔLE RESSOURCES 18

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale Conseil départemental du Cher Direction Protection maternelle et infantile et Direction Autonomie	Ligue de l'enseignement Appui Caf du Cher	· Développer l'accueil des enfants porteurs de différences. · Permettre l'interconnaissance des acteurs petite enfance, enfance jeunesse et des structures spécialisées. · Favoriser les échanges d'outils ou de contenus pédagogiques pour favoriser l'accueil d'enfants porteurs de différences.	Comité de pilotage – comité financeurs : deux par an 5 comités techniques par an.	Structures d'accueils du jeune enfant, animatrices de relais assistants maternels, assistants maternels, accueils de loisirs, structures parentalité, structures spécialisées Handicap

Coordonnées

Melody Calmels - Chargée de projet - coordonnatrice du Pôle Ressources 18
melody.calmels@departement18.fr - 06 70 07 16 05; pole.ressources18@departement18.fr

Anna Pluquin - Chargée de conseil et de développement - Caf du Cher
02 48 57 68 58 – 06 19 65 88 33 anna.pluquin@caf18.caf.fr



CLAS

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	· Soutenir les structures agréées Clas dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur projet Clas.	Comité de validation : un par an Comité des porteurs de projets : deux par an. Comité partenarial : deux par an.	Structures agréées « Clas » par le conseil d'administration de la Caf du Cher et répondant à la réglementation Clas.

Coordonnées

Nelly Morisset- Caf du Cher - Chargée de conseil et de développement- 06 19 38 54 62 - nelly.morisset@caf18.caf.fr

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	- Organisation des rencontres en direction de toutes les structures de l'Avs : Centres sociaux et Espaces de vie sociale fédérés ou non. Ces rencontres peuvent être complétées par la création d'outils à destination de tous les participants. - Mise en commun des outils du réseau (formations, rencontres, échanges de pratiques, conférences, débats) pour une utilisation régionale et départementale. - Echanges de pratiques. - Projet co-construits.	Comité départemental thématique : 3 par an. Comité fédéral : actions spécifiques : une rencontre tous les deux mois.	Structures territoriales ou associatives ayant un agrément EVS délivré par la Caf du Cher + centres sociaux

Coordonnées

Anna Pluquin - Chargée de conseil et de développement - Caf du Cher - 06 19 65 88 33 anna.pluquin@caf18.caf.fr

CHARGÉS DE COOPERATION

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Réseau chargé de : - développer et renforcer les pratiques professionnelles, - renforcer la coordination et la transversalité des acteurs locaux à l'échelle départementale, - essaimer les bonnes pratiques	rencontres thématiques : 3/an journées thématiques : 1 à 2/ an	chargés de coopération CTG

Anna Pluquin - Chargée de conseil et de développement - Caf du Cher - 06 19 65 88 33 anna.pluquin@caf18.caf.fr



Annexe 5

Les indicateurs SDSF

		2023	Evolution (en %)	2022	Evolution (en %)	2021	Evolution (en %)	2020
Données socio-démographiques et économiques								
TM1_1	Nombre d'enfants de moins de trois ans au 31 décembre [O] (non diffusable)			7 725	0,5%	7 688	-3,3%	7 953
TM1_2	Taux de natalité [O]	8,1%	-10,0%	9,0%	1,1%	8,9%	2,3%	8,7%
TM1_3	Nombre de naissances (domiciliées) [O]	2 348	-12,0%	2 669	0,2%	2 665		
TM1_4	Nombre d'enfants de 3 à 11 ans [O]							25 481
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH au 31 décembre [O]	1 625	5,3%	1 543	2,7%	1 503	6,0%	1 418
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges : 0-2 ans au 31 décembre [O]	28	16,7%	24	-11,1%	27	-6,9%	29
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges 3-5 ans au 31 décembre [O]	118	-4,8%	124	1,6%	122	29,8%	94
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges 6-11 ans au 31 décembre [O]	649	6,4%	610	-0,5%	613	7,2%	572
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges 12 ans et plus au 31 décembre [O]	830	5,7%	785	5,9%	741	2,5%	723
TM1_6	Part des familles monoparentales (tout enfant) [O]					15,2%	3,0%	14,8%
TM1_7	Part des familles nombreuses [O]					7,2%	-0,1%	7,2%
TM1_8	Taux d'activité des femmes de 25 - 54 ans [O]					88,3%	0,1%	88,3%
TM1_9	Taux d'activité des hommes de 25 - 54 ans [O]					93,3%	0,0%	93,3%
Offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans								
TM1_10	Taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par une offre d'accueil formel [O]			66,1%	-2,5%	67,8%	2,2%	66,3%
TM1_11	Nombre total de places offertes par un accueil formel [O]			5 105	-2,0%	5 212	-1,2%	5 276
TM1_12	Nombre de places offertes par les assistants maternels employés par des particuliers [O]			3 819	-3,3%	3 950	-0,5%	3 968
TM1_13	Nombre de places offerte en EAJE PSU [O]	986	0,0%	986	0,2%	984	2,3%	962
TM1_14	Nombre de places PSU décidées en investissement [O]	18	-45,5%	33		ND		ND
TM1_15	Nombre de places en EAJE PAJE [O]			43	42,0%	30	12,0%	27
TM1_16	Nombre d'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) PSU [O]	46	0,0%	46	0,0%	46	2,2%	45
TM1_17	Nombre de places EAJE PSU bénéficiant du bonus territoire CTG [O]	834	46,6%	569		ND		ND
TM1_18	Nombre d'assistants maternels agréés et actifs employés par un salarié du particulier-employeur au 31 décembre [O]	1 150	-3,4%	1 191	-7,7%	1 291	-6,0%	1 373
TM1_19	Nombre de Maison d'assistant maternel (MAM) [O]			15		ND		ND
Dispositif parentalité								
TM1_20	Nombre d'heures de fonctionnement des lieux d'accueil enfant-parent (LAEP) [O] (COG 04-18)	3 011	-2,1%	3 076	7,4%	2 864	15,7%	2 476
TM1_21	Nombre d'actions Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) [O]	9				11	10,0%	10
TM1_22	Nombre d'actions Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) [O]	131				52	15,6%	45
TM1_23	Nombre de médiateurs en Equivalents temps plein (ETP) [O]	2	0,0%	2	0,0%	2	0,0%	2
TM1_24	Nombre de mesures médiation familiale terminées [O]	69	0,0%	69	-8,0%	75	8,7%	69
TM1_24	Nombre de mesures médiation familiale terminées type judiciaire [O]	8	-27,3%	11	-21,4%	14	366,7%	3
TM1_24	Nombre de mesures médiation familiale terminées type conventionnelle [O]	61	5,2%	58	-4,9%	61	-7,6%	66
TM1_25	Nombre de bénéficiaires de médiation familiale au cours de l'année [O]	144	4,3%	138	-16,4%	165	19,6%	138
TM1_26	Nombre de lieux ressources à la parentalité (maison des familles, maison des parents, maison 1000 jours...) [O]	-						
TM1_28	Nombre de Référents familles (en ETP) dans les centres sociaux [F]							
TM1_29	Nombre d'espaces de rencontre [F]							

Pénurie et professionnels de la petite enfance								
TM2_1	Nombre d'AM agréées et actives de plus de 55 ans [O]	413	-1,0%	417	-5,7%	442	-4,5%	463
TM2_2	Nombre de demandes d'agrément d'AM au cours de l'année [O]			326	-12,6%	373	12,0%	333
TM2_3	Nombre de 1ères demandes d'agrément [O]			66	-18,5%	81	6,6%	76
TM2_4	Nombre d'agréments d'AM délivrés au cours de l'année [O]			308	-11,5%	348	8,8%	320
TM2_5	Nombre de premiers agréments d'AM délivrés au cours de l'année [O]			62	5,1%	59	-6,3%	63
TM2_6	Nombre d'agréments d'AM retirés au cours de l'année [O]			19	111,1%	9	-55,0%	20
TM2_7	Nombre d'assistants maternels pour 1 professionnel (ETP) de Relais petite enfance (RPE) [O]	49,1	-2,0%	50,1	-9,5%	55,3	-13,3%	63,8
TM2_8	Part des AM qui fréquentent un Relai Petite Enfance (RPE) parties en formation continue au cours de l'année [O]	8,9%		ND		ND		ND
Enfance-Jeunesse								
TM3_1	Nombre de RPE [O]	20	0,0%	20	0,0%	20	0,0%	20
TM3_2	Nombre d'ETP financés par la Caf dans les RPE [O]	23	-1,5%	24	2,0%	23	8,3%	22
TM3_3	Nombre de RPE engagés sur une mission d'information renforcée via un "guichet unique" [F]	2						
TM3_4	Part des villes de plus de 10 000 habitants avec un RPE implanté sur la commune [O]	100,0%						
TM4_1	Nombre d'écoles maternelles [O]	70	-4,1%	73	-3,9%	76	1,3%	75
TM4_2	Nombre de dispositifs passerelles financés par la branche famille [F] à partir de 2025			-		-		-
Inclusion								
TM4_3	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH ou dont le handicap est en cours de détection accueillis en EAJE PSU [O]	65	4,8%	62				
TM4_4	Part des EAJE PSU du département bénéficiant du bonus inclusion handicap [O]	52,2%	-7,7%	56,5%	44,4%	39,1%	3,6%	37,8%
TM4_5	Nombre de crèches PSU labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) » dans le département [O]	-		-				
TM4_6	Part des EAJE PSU bénéficiant du bonus mixité sociale [O]	28,3%	-7,1%	30,4%	55,6%	19,6%	-12,0%	22,2%
TM4_7	Nombre d'ETP travaillant dans un Pôle ressources handicap [F]							
Qualité								
TM5_2	Nombre d'actions éveil artistique et culturel du jeune enfant (subventionnées par la Direction régionale des affaires culturelles) [F]							
TM5_3	Nombre d'EAJE bénéficiant d'un appui à l'ingénierie renforcée (par le dispositif Informer-Détecter-Accompagner ou							
TM5_4	Nombre d'EAJE bénéficiant de l'axe qualité du Fonds publics et territoire (FPT) [F]							
Formation								
TM5_8	Nombre d'inscrits en première année de formation CAP Accompagnement éducatif petite enfance (EPE) [O]	-		-		-		-

Annexe 6

Glossaire

ACM	Accueil Collectif de Mineurs	CTG	Convention Territoriale Globale	PEDT	Projet Educatif De Territoire
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural	DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations	PIAL	Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue
AFADO 18	Association Familiale d'Aide à Domicile	DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	PPG	Politique Prioritaire du Gouvernement
Apléat - Acep	Association pour l'écoute et l'accueil en addictologie et toxicomanies - Association club équipe de prévention	DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale	PS Jeunes	Prestation de Service Jeunes
ARS	Agence Régionale de la Santé	EAJE	Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant	QPV	Quartier Politique de la Ville
AVS	Animation de la Vie Sociale	EVS	Espace de Vie Social	Rad	Réseau d'Animation Départemental
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation	FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs	RAJ	Réseau des Acteurs Jeunesse
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction	FRR	France Revitalisation Rurale	REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
BIJ/PIJ	Bureau Information Jeunesse / Point Information Jeunesse	GAD	Groupe d'Appui Départemental	RPE	Relais Petite Enfance
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	GEM	Groupe d'Entraide Mutuel	RSA	Revenu de Solidarité Active
CCI	Chambre du Commerce et de l'Industrie	GMR	Grandir en Milieu Rural	SDJES	Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport
CDC	Communautés De Communes	INSPE	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education	SNU	Service National Universel
CDPA	Comité départemental de prévention de l'alcoolisme	LAEP	Lieu d'Accueil Enfant Parent	SPPE	Service Public de la Petite Enfance
CDSF	Comité Départemental des Services aux Familles	MAM	Maison d'Assistants Maternels	TISF	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
CEJ -JR	Contrat Engagement Jeune - Jeunes en Rupture	MDA	Maison des Ados	UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	MTA	Moins de Trois Ans		
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	PAEJ	Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes		
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales	PDN	Promeneur Du Net		

